



DÉMARCHE RSE DU GROUPE BEL

COMMUNICATION SUR LES PROGRÈS 2019

* Pour tous. Pour de bon



SOMMAIRE

1	BEL, UN MODÈLE DE CROISSANCE AU SERVICE D'UNE ALIMENTATION PLUS SAIN ET RESPONSABLE POUR TOUS	6
2	UN MODÈLE CRÉATEUR DE VALEUR POUR TOUTES SES PARTIES PRENANTES	15
3	CONTRIBUER À UNE ALIMENTATION PLUS SAIN ...	27
4	PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE	32
5	CONCEVOIR DES EMBALLAGES RESPONSABLES ...	38
6	LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ...	41
7	RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DE SES PRODUITS ...	52
8	ANNEXES	54

A PROPOS DE CE DOCUMENT

Ce document présente la démarche de Responsabilité Sociétale du Groupe Bel et les actions qui en découlent dans l'optique d'une création de valeur à court, moyen et long termes. Il précise notamment les progrès accomplis pour mieux intégrer les principes du Pacte Mondial des Nations Unies dont le Groupe Bel est adhérent depuis 2003.

Les données publiées dans ce document concernent l'ensemble des entités et filiales de Bel telles que consolidées dans son Rapport financier annuel. Elles couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ou sont une photographie au 31 décembre 2019.

Lorsque l'historique est disponible, les données sont renseignées sur les trois derniers exercices afin de donner au lecteur une vision des progrès du Groupe. Concernant les données environnementales Bel considère qu'un historique plus long rend mieux compte de ses progrès. Pour ces données, l'année de référence est 2008.

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS ?

Pour donner plus d'informations sur certaines thématiques, le présent rapport effectue des renvois vers le Document d'Enregistrement Universel 2019 du Groupe (disponible sur le site internet www.groupe-bel.com).

Le présent document est disponible sur le site du Groupe www.groupe-bel.com, ainsi que sur le site du Global Compact www.unglobalcompact.org.

DÉCLARATION

DE SOUTIEN AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



Antoine FIÉVET

Président-Directeur Général
du Groupe Bel

Le 8 Septembre 2020

Bel est une entreprise familiale qui s'est construite et se développe depuis cinq générations. Les décisions que nous prenons aujourd'hui nous engagent et doivent nous permettre de nous inscrire dans le long terme. C'est pourquoi nous cherchons toujours à agir au mieux, avec et pour tous ceux qui nous entourent.

Il y a déjà plus de quinze ans maintenant, nous choisissons de rejoindre le Pacte Mondial des Nations-Unies, démontrant ainsi notre volonté d'agir et de contribuer au respect de ses dix principes fondamentaux, tels que les droits de l'Homme, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement ou encore la lutte contre la corruption. Nous avons depuis fait du chemin, notre démarche s'est structurée et nos convictions se sont encore renforcées.

Chez Bel, nous pensons que responsabilité et rentabilité sont indissociables et ce n'est qu'en fondant notre stratégie sur ces deux piliers que nous pourrons pérenniser notre entreprise et nous inscrire dans un chemin de développement durable. 2019 a marqué une nouvelle étape de notre histoire. C'est avec la volonté de préparer le modèle alimentaire de demain que nous avons affirmé notre mission, « nous

engager pour une alimentation plus saine et responsable, pour tous ». Et nous avons choisi de revendiquer notre engagement à travers notre signature « For All. For Good ».

La pandémie mondiale que nous traversons actuellement nous rappelle l'essentiel. Il nous faut agir maintenant et ensemble pour construire des modèles alimentaires résilients et plus solidaires. Agriculture durable, alimentation plus saine, lutte contre le changement climatique, emballages responsables et offres accessibles au plus grand nombre, telles sont les priorités que nous nous sommes fixées pour soutenir notre mission en faveur d'une alimentation durable et inclusive. Nous sommes déterminés à relever ces défis, avec l'ensemble de nos parties prenantes afin de renforcer notre impact positif, de la fourche à la fourchette.

A travers cette « *Communication sur le Progrès* », je vous invite à en découvrir davantage sur nos engagements et les solutions concrètes que nous mettons en place en matière de responsabilité d'entreprise. Cette dynamique est portée à travers le monde par les 12 400 collaborateurs de Bel, j'en profite pour les remercier de leur contribution et leur implication au quotidien.

UN ACTEUR MONDIAL DU SNACKING SAIN, LAITIER ET FRUITIER

INFORMATIONS CLÉS

5^{ème}

GÉNÉRATION
DE DIRIGEANTS
FAMILIAUX

1865

CRÉATION DE
L'ENTREPRISE

12 400

COLLABORATEURS



2 600

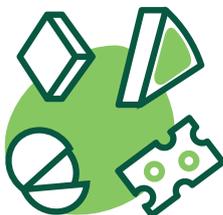
PRODUCTEURS
LAITIERS
PARTENAIRES



3 800

FOURNISSEURS

19 MILLIARDS
DE PORTIONS



PLUS DE **30**
MARQUES



3 403 M€

DE CHIFFRE
D'AFFAIRES

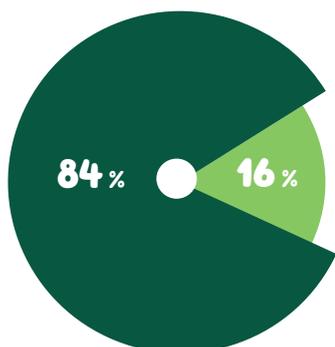


+40
FILIALES

32 SITES
DE PRODUCTION



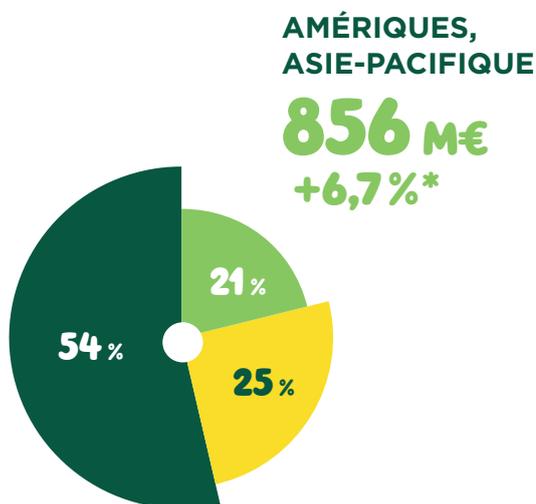
RÉPARTITION PAR SEGMENT
MARCHÉS MATURES /
NOUVEAUX TERRITOIRES



MARCHÉS MATURES
2 871 M€

NOUVEAUX TERRITOIRES
532 M€

RÉPARTITION PAR
ZONE GÉOGRAPHIQUE



AMÉRIQUES, ASIE-PACIFIQUE
856 M€
+6,7%*

EUROPE
1 823 M€
-0,4%*

MOYEN-ORIENT, GRANDE AFRIQUE
724 M€
-1,5%*

* Croissance organique entre 2018 et 2019.

INDICATEURS RSE

84%

DES EMBALLAGES* DES PRODUITS BEL
 déjà prêts au recyclage et/ou biodégradables.

* Incluant la cire.

- 59%

D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
 entre 2008 et 2019, par tonne de fromages produite (scopes 1 et 2 du bilan carbone du Groupe)

- 49%

DE CONSOMMATION D'EAU
 entre 2008 et 2019, par tonne de fromages produite

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE et RENTABLE

MISSION

S'engager pour une alimentation plus saine et responsable pour tous.

4 piliers & **5** défis prioritaires

CONSTRUIRE
DES MARQUES POSITIVES

ACCÉLÉRER
L'INNOVATION POSITIVE

CROÎTRE
DANS LES GÉOGRAPHIES CLÉS

GAGNER
EN MAGASINS ET DANS TOUS
LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION



AGRICULTURE
DURABLE



ALIMENTATION
PLUS SAINE



EMBALLAGES
RESPONSABLES



LUTTE CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE



ACCESSIBILITÉ
DES PRODUITS

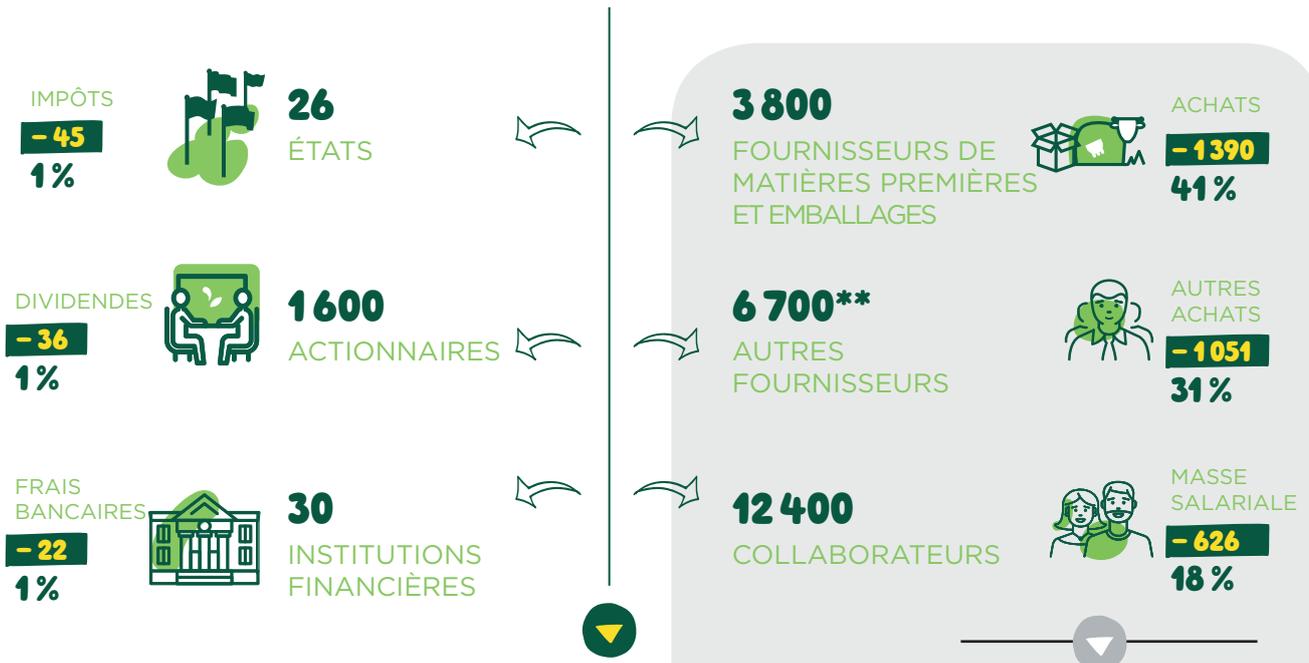
PARTAGE DE LA VALEUR CRÉÉE

(en millions d'euros)

6 100
CLIENTS DISTRIBUTEURS

CHIFFRE D'AFFAIRES

3 403 100 %



CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

AUTOFINANCEMENT APRÈS DIVIDENDES

+233

+

FINANCEMENTS EXTERNES

-18

Solde

Investissements opérationnels*	Investissements financiers	Variation de la trésorerie
-130* 4%	-3 0%	+82

+ AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
-125

= RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
211

* Investissements industriels, Systèmes d'Information et croissance de l'activité (variation du besoin en fonds de roulement).

** Avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 k€.



BEL, UN MODÈLE DE CROISSANCE AU SERVICE D'UNE ALIMENTATION PLUS SAIN ET RESPONSABLE POUR TOUS

1.1 MODÈLE D'AFFAIRES

Profil du Groupe

Bel est un groupe familial international piloté par la cinquième génération de dirigeants familiaux. À plus de 150 ans, le Groupe Bel est un des leaders mondiaux du secteur des fromages de marque et un acteur majeur du snacking sain, laitier et fruitier, grâce à l'acquisition en 2016 du Groupe Mont Blanc Maternelle (MOM).

La mission du Groupe « s'engager pour une alimentation plus saine et responsable pour tous » guide les 12 400 collaborateurs de Bel dans le déploiement d'un modèle d'entreprise responsable et rentable, qui place le consommateur et la création de valeur partagée au cœur de ses décisions.

Bel veut contribuer à construire un modèle agro-industriel positif, avec l'ensemble de ses parties prenantes ; et cela, en faveur d'une alimentation saine, durable et inclusive.

Son modèle économique repose sur la répartition géographique de ses activités. La stratégie d'innovation du Groupe vise ainsi à rendre ses marques encore plus inclusives pour répondre aux enjeux alimentaires des pays dans lesquels le Groupe opère.

Grâce à son portefeuille de marques iconiques et internationales, telles que La Vache qui rit®, Kiri®, Mini Babybel®, Leerdammer®, Boursin®, Pom'Potes® ou encore GoGo squeeZ®, et plus de 20 marques locales leaders sur leurs marchés, le Groupe propose à ses consommateurs dans plus de 120 pays, une offre de snacking sain et des solutions culinaires permettant à tous de bénéficier des bienfaits des produits laitiers et fruitiers.

Un modèle de croissance durable

Bel offre à ses consommateurs, les bienfaits des produits laitiers et fruitiers, à travers des produits sûrs et de qualité. Le Groupe cherche à avoir un impact positif pour tous ceux qui l'entourent, de l'éleveur au consommateur, et en préservant la planète.

En 2003, le Groupe a affirmé son engagement en faveur du développement durable et choisi de rejoindre le Pacte Mondial des Nations Unies. Il rend compte chaque année des efforts et progrès afin de contribuer aux dix principes du Pacte, tels que les droits de l'Homme, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

En 2016, le Groupe a structuré sa démarche plaçant, au cœur de son modèle de croissance, la responsabilité sociétale d'entreprise et la création de la valeur partagée (création de valeur économique par une société et qui profite aussi à la Société, en répondant à ses besoins et ses défis), nouant des relations de confiance, pérennes et profitables pour tous les acteurs de sa chaîne de valeur.

Face aux enjeux climatiques et démographiques grandissants, et pour répondre aux nouvelles attentes de ses parties prenantes, le Groupe a choisi d'aller plus loin pour contribuer à nourrir demain 10 milliards

d'habitants, tout en préservant les ressources de la planète. En 2018, il a initié une transformation profonde et volontariste de son modèle d'entreprise où rentabilité et responsabilité sont indissociables. À cette occasion, le Groupe a fait évoluer sa mission d'entreprise – « s'engager pour une alimentation plus saine et responsable pour tous » – réaffirmant ainsi son engagement pour une alimentation durable et inclusive.

En 2019, le Groupe a identifié cinq défis prioritaires, directement liés à son activité, qui seront le socle de son action et de son programme d'amélioration continue pour rendre ses marques toujours plus innovantes et responsables, avec des engagements concrets à 2025 :

- contribuer à une alimentation plus saine ;
- promouvoir une agriculture durable ;
- s'engager pour des emballages responsables ;
- lutter contre le changement climatique et réduire son empreinte environnementale ;
- renforcer l'accessibilité de ses produits.

Le Groupe souhaite ainsi se développer en proposant une offre de produits toujours plus responsables et qui réponde aux attentes grandissantes des consommateurs en matière de respect de l'environnement et de naturalité.

Des outils propres à l'Entreprise sont développés pour guider l'action des collaborateurs Bel :

- le Code de bonnes pratiques des affaires, qui définit les principes, valeurs et règles de bonne conduite des affaires que le Groupe entend voir respecter partout dans le monde et en toutes circonstances, par ses collaborateurs lorsqu'ils sont confrontés à des interrogations d'ordre éthique dans le cadre de leur activité professionnelle (voir paragraphe 1.3 « L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires ») ;
- la Charte mondiale Bel pour une filière laitière durable, co-signée par le WWF France, guide les pratiques du Groupe jusqu'en 2025 pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la filière lait et à l'évolution des attentes des consommateurs sur l'ensemble de ses bassins laitiers (voir paragraphe 4.1 « Agir pour un amont laitier durable ») ;
- le système de profilage nutritionnel « *Bel Nutri+* » fixe l'ambition du Groupe en matière d'amélioration continue de la valeur nutritionnelle des produits Bel (voir paragraphe 3.3 « Améliorer la qualité nutritionnelle de ses produits ») ;
- la Charte de communication responsable de Bel liste les principes que doivent respecter ses communications sous toutes leurs formes (publicité, packaging, digitale) en particulier lorsqu'elles s'adressent directement aux enfants de moins de 12 ans (voir paragraphe 2.3 « Communiquer de manière responsable et transparente auprès de ses consommateurs ») ;
- la Charte des achats responsables expose les engagements que Bel prend vis-à-vis de ses fournisseurs, ainsi que ce que le Groupe leur demande de respecter en retour sur des enjeux sociétaux majeurs tels que l'éthique des affaires, le respect des

droits de l'homme et des enfants, la lutte contre la corruption, etc. (voir paragraphe 1.3 « L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires » et paragraphe 2.2 « Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses partenaires d'affaires ») ;

- la Scorecard RSE définit les indicateurs extra-financiers clés du Groupe visant à soutenir le développement de son modèle de croissance durable.

Des objectifs ambitieux à horizon 2025

Car il est convaincu que compétitivité et durabilité vont de pair, le Groupe Bel s'engage à contribuer positivement à son environnement et a placé l'innovation positive au cœur de son modèle d'entreprise.

Bel est convaincu que chacun doit contribuer à améliorer de manière durable l'avenir des générations futures. La stratégie et les engagements du Groupe sont ainsi alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en lien avec son activité (voir Annexe 4).

La sélection des enjeux extra-financiers présentés dans la Déclaration de performance extra-financière du Groupe est assise :

- d'une part sur le dispositif de gestion des risques Groupe. Cinq risques extra-financiers ont ainsi été considérés comme significatifs :
 - risques de corruption, de violation des droits humains et d'évasion fiscale,
 - risques liés aux fournisseurs,
 - risques de qualité, sécurité des aliments et réglementation produit,
 - risques d'impact des activités sur l'environnement,
 - risques liés à la durabilité des ressources naturelles et au réchauffement climatique ;
- d'autre part sur la mise à jour, en 2018, de son analyse de matérialité, réalisée en s'appuyant sur des parties prenantes internes et externes représentatives de la diversité de l'écosystème du Groupe (voir Annexe 1 « Résultats de l'analyse de matérialité du Groupe Bel »)

L'analyse combinée des risques extra-financiers et des résultats de la mise à jour de l'analyse de matérialité a ainsi :

- confirmé la pertinence des engagements de longue date du Groupe visant à conduire ses affaires de manière éthique (voir paragraphe 1.3 « L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires ») et à développer un modèle créateur de valeur pour toutes ses parties prenantes notamment ses collaborateurs et les consommateurs (voir paragraphe 2 « Un modèle créateur de valeur pour toutes ses parties prenantes ») ;
- mis en lumière les défis prioritaires à relever à l'avenir par le Groupe qui se traduisent désormais dans sa nouvelle signature *For All. For Good* (voir du paragraphe 3. « Contribuer à une alimentation plus saine » à 7.2 « Renforcer l'accessibilité de ses produits ») :
 - contribuer à une alimentation plus saine,
 - promouvoir une agriculture durable,
 - s'engager pour des emballages responsables,
 - lutter contre le changement climatique et réduire son empreinte environnementale,
 - renforcer l'accessibilité de ses produits.

La synthèse de cette analyse combinée est présentée en Annexe 2 « Tableau récapitulatif des enjeux extra-financiers matériels pour Bel, politiques de remédiation et objectifs associés »

Pour chacun de ses 5 défis prioritaires, le Groupe a défini des objectifs chiffrés qui guident ses actions à horizon 2025. Ces cinq défis seront le socle de son action et de son programme d'amélioration continue pour rendre ses marques toujours plus innovantes et responsables, de la fourche à la fourchette.

En 2017 Bel a fait le choix d'associer performances financières et extra-financières, ainsi le 21 décembre 2017, il a conclu un avenant qui

prévoit l'extension de la maturité de sa convention de crédit renouvelable multidevises et a fait le choix, à cette occasion, d'y intégrer des critères à impact environnemental et social.

Les critères qui ont été inclus dans la convention de crédit reposent sur l'atteinte de trois objectifs issus de la stratégie de développement durable du Groupe à horizon 2025 :

- déploiement d'un programme d'actions concrètes en faveur d'une filière amont laitier durable ;
- développement de programmes d'éducation nutritionnelle dans les pays clés du Groupe ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1 et 2 (périmètre de responsabilité direct).

Le Groupe fait état annuellement de l'avancée de sa démarche dans sa Déclaration de performance extra-financière, audité par des organismes tiers indépendants.

Afin de donner une vision simple et transparente de l'ensemble de sa démarche à ses parties prenantes internes et externes, Bel a élaboré une *Scorecard* qui permet de suivre l'évolution de ses objectifs année après année. Celle-ci est présentée dans chacun des chapitres suivants.

Faits marquants de 2019

Transformation du modèle d'entreprise Bel pour accélérer sa stratégie de croissance durable

À travers son modèle d'entreprise responsable et rentable, Bel souhaite contribuer à un modèle agro-industriel positif, créateur de valeur pour tous et préservant la planète.

- En 2019, le Groupe Bel a un troisième partenariat avec le *World Wildlife Fund* (WWF)-France pour poursuivre la mise en œuvre de solutions concrètes et innovantes en faveur d'une filière laitière durable, co-construire sa politique de préservation des forêts et des écosystèmes naturels et sensibiliser les consommateurs (voir paragraphe 4.1 « Agir pour un amont laitier durable »).
- En 2019, le Groupe a dévoilé sa Charte pour le Bien-Être Animal, développée avec les experts de l'ONG internationale *Compassion In World Farming* (CIWF). Elle définit les bonnes pratiques d'élevage que le Groupe entend voir déployer par tous les éleveurs partenaires avec lesquels il travaille, dans ses 10 bassins laitiers, et cela à horizon 2025 (voir paragraphe 4.1 « Agir pour un amont laitier durable »).
- Dans le cadre de ces engagements, Bel a renouvelé pour la 3^e année consécutive son partenariat avec l'Association des producteurs Bel de l'Ouest (APBO) pour une meilleure valorisation du lait. Cet accord, reconduit sur toute l'année 2020, prévoit la garantie d'un prix de référence moyen pour le lait acheté aux

producteurs et la valorisation de pratiques d'élevages différenciantes, sous forme de primes mensuelles. Bel et l'APBO ont aussi choisi d'ajouter deux axes de développement à ce nouvel accord : le bien-être des animaux et l'empreinte carbone des exploitations (voir paragraphe 4.1 « Agir pour un amont laitier durable »).

- Le Groupe a également poursuivi le déploiement de son programme innovant « *Sharing Cities* ». Celui-ci vise à compléter les canaux de commercialisation traditionnels des produits Bel par des réseaux de distribution alternatifs ancrés dans les pratiques d'achat locales, tout en améliorant la qualité de vie des impliqués dans ce projet. En 2019, il a été lancé en Inde, auprès des vendeurs de rue de Mumbai. Au 31 décembre 2019, le programme était ainsi actif dans 6 villes et dénombrait près de 9 000 vendeurs de rue en partenariat avec Bel, dont plus de 3 200 ayant accès à un service de santé (4 225 personnes en incluant les membres de la famille). Depuis son lancement, ce programme a également permis à plus de 1 100 vendeurs de rue de suivre une formation professionnelle (voir paragraphe 7.2 « Renforcer l'accessibilité de ses produits en développant des modèles de distribution innovants et inclusifs »).
- En 2019, le Groupe a également lancé le périmètre de ce programme aux épicerie, lançant un programme de fidélité auprès de 26 000 épiciers au Maroc, déjà clients de Bel, en leur donnant accès à des services d'assurance santé spécialement adaptés pour eux et leurs familles, à des tarifs privilégiés. À l'issue de cette année, plus de 5 600 personnes ont été couvertes (voir paragraphe 7.2 « Renforcer l'accessibilité de ses produits en développant des modèles de distribution innovants et inclusifs »).
- Le Groupe Bel a reçu l'approbation, par le comité technique de *Science Based Targets*, de ses objectifs pour maintenir le réchauffement climatique en dessous des 2 °C, grâce à une approche combinant réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), lutte contre la déforestation et compenser ses émissions résiduelles. Le Groupe avait volontairement rejoint l'initiative en 2017, réaffirmant son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, et avec pour ambition d'étendre son action au-delà des portes de ses usines. Bel devient ainsi l'une des 300 premières entreprises dans le monde à aligner ses objectifs de réduction des émissions carbone aux directives de l'Accord de Paris (voir paragraphe 6 « Lutter contre le changement climatique et réduire l'empreinte environnementale »).
- Engagé dans une démarche de progrès visant à réduire l'impact environnemental de ses emballages, le Groupe a publié en 2019, sa politique « Emballages responsables » visant à réduire l'impact environnemental de ses emballages à chaque étape de la vie de ses produits, et les inscrire dans l'économie circulaire. Cette politique, structurée autour de 5 objectifs, devra permettre au Groupe de relever le double défi : 100% d'approvisionnement papier/carton certifié « zéro déforestation » d'ici 2020 et 100 % d'emballages prêts au recyclage et/ou biodégradables d'ici 2025 (voir paragraphe 5 « Concevoir des emballages responsables pour tous »).
- Le Groupe a aussi choisi, dans la continuité de sa première opération de financement avec des objectifs extra-financiers, de réaliser un placement privé comportant des critères environnementaux et sociaux. À travers cette opération, le Groupe Bel lie deux piliers de sa stratégie de développement durable (déploiement d'un programme d'actions concrètes en

faveur d'une filière laitière durable et réduction de ses émissions de gaz à effet de serre) à ses performances financières.

Des marques plus inclusives, soutenues par une stratégie d'innovation

Pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et à la nécessité d'ouvrir la voie à une alimentation plus inclusive, Bel a accéléré en 2019 la transformation de ses marques et de son portefeuille de produits.

Le Groupe a poursuivi la rénovation de ses recettes et lancé de nombreuses innovations pour proposer des produits toujours plus naturels, répondant aux besoins nutritionnels des consommateurs, à leurs usages et leurs pouvoirs d'achat partout dans le monde. Ainsi, de nouveaux lancements de produits et 54 rénovations vers plus de nutrition et naturalité ont été lancés sur les différents marchés du Groupe parmi lesquels :

- les recettes de La Vache qui rit ont respectivement été renforcées en calcium aux États-Unis et enrichies en Fer et Zinc en Turquie pour répondre à la réalité des besoins nutritionnels des consommateurs ;
- le lancement au Maroc du premier yaourt Kiri. Cette recette a été développée sans colorants ni arômes artificiels conformément à l'engagement du Groupe visant à ce que tous les produits de ses marques cœur soient sans colorants ni arômes artificiels avant fin 2021.
- La gamme d'encas « Mini Babybel Cheese & Co », commercialisée en Europe, s'est élargie en ajoutant à la portion fromagère de Mini Babybel, des crackers aux céréales complètes, des fruits secs, ou encore des compotes de fruits GoGo squeeZ.
- deux recettes bio avec La Vache qui rit Bio en Europe, au Canada et dans les Pays du Golfe ; et le Fromage de Margot en France et en Belgique. Cette nouvelle marque propose une gamme de fromages bio, bons et engagés à des prix accessibles. Tout au long de l'année, pour chaque produit « Le Fromage de Margot » vendu, cinq centimes sont reversés pour accompagner et soutenir les éleveurs volontaires de l'Association des Producteurs Bel de l'Ouest dans leur conversion vers une production biologique.

Chacune des marques du Groupe fait l'objet de plans d'innovation soutenus pour contribuer sur ses territoires de commercialisation à apporter au plus grand nombre des solutions pour un snacking sain responsable.

Bel a également annoncé sa volonté d'élargir son offre au-delà des produits fromagers et fruitiers, en innovant dans le végétal. Ainsi, dès 2020, Bel proposera des recettes pouvant associer matières premières laitières et légumes ou légumineuses qui permettront aux marques du Groupe de proposer de nouvelles alternatives adaptées à la diversité des attentes et des besoins nutritionnels des consommateurs en matière de snacking sain.

Une nouvelle identité pour incarner le projet d'entreprise Bel

Le 16 octobre, à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation, Bel a dévoilé sa nouvelle identité, avec la signature *For All. For Good*. À travers elle, le Groupe démontre sa volonté d'agir en faveur d'une alimentation plus saine et responsable pour tous, en proposant des marques innovantes, positives et porteuses de sens.

La nouvelle identité de Bel incarne ses engagements concrets et ambitieux en faveur de produits plus sains, d'un modèle agricole durable, d'emballages responsables, de la lutte contre le changement climatique et de l'accessibilité de ses produits. Elle sera déployée progressivement par l'ensemble des marques du Groupe à partir de janvier 2020.

Bel a fait le choix de lancer cette nouvelle identité en associant l'ensemble de ses filiales et sites de production dans le monde, et en mobilisant ses 12 400 collaborateurs autour d'actions citoyennes locales.

1.2 UNE GOUVERNANCE DES ENJEUX RSE À TOUS LES NIVEAUX DE L'ENTREPRISE

L'organisation du Groupe facilite la prise en compte des enjeux RSE depuis les instances dirigeantes jusqu'aux équipes opérationnelles.

Le Conseil d'administration, gardien des engagements

Le Conseil d'administration du Groupe se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques, économiques, sociétales, environnementales, financières et industrielles du Groupe et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

Le Comité d'éthique et de conformité

Le Comité d'éthique et de conformité est en charge de l'arbitrage et du pilotage des politiques de conformité. Il s'appuie sur un coordinateur éthique et rend compte de ses travaux au Comité d'audit du Groupe.

Le Comité exécutif, porteur des priorités stratégiques RSE

Le Comité exécutif, présidé par le Président-directeur général et rassemblant l'ensemble des fonctions clés de l'Entreprise, porte le modèle de croissance durable du Groupe.

Pour accompagner le déploiement de ce plan ambitieux, Bel dispose également d'un Comité exécutif RSE se réunissant quatre fois par an. Les réunions de ce Comité ont pour objectif de valider les politiques RSE alignées avec les décisions stratégiques et engagements du Groupe, ainsi que d'assurer un suivi de la Scorecard RSE et de l'évolution des indicateurs de performance.

Le Comité d'investissement, garant d'une croissance durable

Le Comité d'investissement, rattaché au Président-directeur général, a pour objectif de cadrer et de valider l'ensemble des projets d'investissement du Groupe d'un montant supérieur à 0,5 million d'euros. Il se réunit six à huit fois par an.

Ce Comité est garant du respect des engagements RSE de Bel sur les nouveaux investissements. En effet, il évalue les projets non seulement sur des critères de performance économique et financière, mais aussi sur des critères extra-financiers correspondant aux enjeux majeurs – sociaux, environnementaux et sociétaux – du Groupe.

Les Comités spécifiques pour guider les enjeux prioritaires

Le Comité exécutif dédié à la RSE est complété par des Comités de pilotage spécifiques dédiés aux défis prioritaires du modèle de croissance durable du Groupe, tel que le Comité agriculture durable (voir paragraphe 4 « Promouvoir une agriculture durable »). Ils ont ainsi pour objectif de définir une feuille de route ainsi que de suivre le déploiement opérationnel et les progrès de cette dernière. Ces Comités dédiés se réunissent quatre fois par an.

De réseaux de collaborateurs, supports du déploiement opérationnel

Deux réseaux complémentaires viennent enrichir le dispositif. Leur rôle est à la fois de soutenir le déploiement des engagements du Groupe à tous les niveaux de l'Entreprise, mais également d'initier de nouvelles approches permettant d'enrichir la démarche d'innovation positive :

- un réseau de collaborateurs « Champions » représentant les différentes fonctions du Groupe, dont la principale mission est de co-construire les politiques RSE et soutenir leur implémentation dans leurs domaines d'expertise ;
- un réseau constitué de collaborateurs notamment des Départements marketing et réglementaire et déployé dans l'ensemble des filiales du Groupe vient également enrichir ce dispositif. Le rôle de ce réseau consiste à décliner localement les engagements du Groupe pour offrir des produits responsables et innovants aux consommateurs et partager les bonnes pratiques entre pays. Quatre réunions par an sont organisées sous la forme du *Sustainable & Nutrition Network* de Bel.

Une vision partagée auprès de l'ensemble des collaborateurs

Tout au long de l'année 2019, diverses activités solidaires ont été organisées pour rassembler les collaborateurs autour de la mission du Groupe et de ses engagements. Ainsi, la Journée Mondiale de l'alimentation a été marquée par l'annonce de la nouvelle signature de Bel, qui a permis de rassembler l'ensemble des collaborateurs autour des 5 défis prioritaires du Groupe Bel et de les faire participer à certaines actions solidaires. À cette occasion, les collaborateurs ont pu participer au « *Healthier Cooking Challenge* » et être sensibilisés à l'adoption de comportements alimentaires sains.

Par ailleurs, 72 collaborateurs ont pu, au cours d'une journée soutenue par la Fondation Bel, participer aux diverses activités sportives proposées par Action contre la Faim, dans le cadre du Challenge Contre la Faim. Leurs efforts et leurs performances ont permis à la Fondation Bel de verser une dotation de 12 990 euros au profit de l'association. De plus, en décembre 2019, 572 collaborateurs répartis dans 26 pays ont relevé le défi du « *Walking Challenge Solidaire* », permettant à la Fondation Bel et au Groupe Bel de verser 6 291 euros supplémentaires à Action contre la Faim.

Enfin, les actions du réseau des « Colibris »⁽¹⁾, mis en place en 2018, ont été déployées en 2019. Celui-ci rassemble des volontaires qui, au-delà de leur compétence métier, souhaitent par des actions simples faire changer de petites ou de grandes choses au niveau du siège. En 2019, leur engagement a permis l'arrêt des gobelets à usage unique et la mise en place de barres de tri complètes.

(1) Trouvant son titre dans la légende amérindienne.

1.3 L'ÉTHIQUE, SOCLE COMMUN DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES

Définition de l'enjeu

Fermement attaché à lutter contre les risques d'atteintes à l'environnement, aux droits humains ou encore de corruption, Bel a depuis toujours placé l'éthique au cœur de la conduite de ses activités.

Par ailleurs, le législateur en adoptant les lois « Sapin II » et « Devoir de vigilance » est venu encore renforcer la nécessité de placer l'éthique des affaires au cœur de la conduite des activités du Groupe au niveau mondial. Plus qu'un enjeu spécifique, il s'agit d'asseoir une culture et une pratique de l'éthique au quotidien à tous les niveaux du Groupe.

Gouvernance

Afin d'assurer le respect de l'éthique tout au long de sa chaîne de valeur, le Groupe s'est doté depuis plusieurs années d'instances de gouvernance robustes, assurant l'application des valeurs et principes de Bel à tous les niveaux du fonctionnement de l'Entreprise.

Créé en 2012, le Comité d'éthique et conformité du Groupe s'appuie désormais sur un coordinateur éthique et un réseau de référents éthiques désignés au sein des départements ressources humaines de filiales pour promouvoir la mise en œuvre des engagements et leur application opérationnelle. Il interagit tant que de besoin avec le Comité des risques et rend compte de ces travaux au Comité d'audit du Groupe. Une fois par an, ce dernier présente ces travaux au Conseil d'administration. Cette gouvernance a été arrêtée par le Comité exécutif.

Ce Comité est en charge de l'arbitrage et du pilotage des politiques de conformité, notamment en matière de respect des droits humains, de leur déploiement effectif et du suivi des dispositifs de formation y afférents. Il peut en outre traiter toute alerte en matière d'éthique notamment lorsqu'elles ne peuvent l'être à un échelon hiérarchique. Il peut également être sollicité pour avis sur toutes questions en matière de conformité.

Le coordinateur éthique a pour mission de coordonner la définition et le déploiement des actions de conformité, notamment en matière de corruption et de respect des droits humains et de l'environnement au niveau local avec le support des référents éthiques. Il rend compte de ses actions sur des bases régulières au Comité d'éthique et conformité.

Les référents éthiques sont chargés de déployer les actions nécessaires à la sensibilisation et à la formation des collaborateurs locaux au Code de bonnes pratiques des affaires et aux politiques attachées. Ils sont l'indispensable relais local de toutes les initiatives menées au niveau du Groupe en matière d'éthique des affaires.

Politiques

Bel a adopté depuis 2012 un Code de bonnes pratiques des affaires fixant le cadre général dans lequel doit s'inscrire le comportement professionnel de chaque collaborateur du Groupe. Les sept principes de ce Code sont les suivants :

- respecter les lois et règlements et prendre en compte les normes internationales ;
- protéger les consommateurs ;
- respecter l'environnement ;
- protéger les droits essentiels des collaborateurs ;

- prévenir les conflits d'intérêts, la fraude et la corruption ;
- promouvoir des relations commerciales loyales ;
- assurer l'exactitude et protéger la confidentialité, de l'information professionnelle et financière.

Le Code précise toutefois que les principes énoncés ne se substituent pas aux lois et règlements nationaux en vigueur que les équipes sont toujours tenues de respecter, et lorsque la réglementation d'un pays est plus rigoureuse qu'une règle éthique stipulée dans le Code, cette réglementation nationale doit prévaloir.

Pour une meilleure appropriation par toutes les équipes, ce Code est traduit et diffusé dans l'ensemble des langues du Groupe. Il est accessible en version française et anglaise sur le site internet du Groupe, et présenté à l'occasion des formations spécifiques à l'éthique des affaires.

Afin de décliner et préciser certains principes, le Code de bonnes pratiques a été complété par des politiques dédiées à la lutte contre la corruption et aux règles du Groupe en matière de cadeaux.

Ces politiques ont fait l'objet en 2017 d'une révision à la lumière des dispositions de la loi « Sapin II ». Elles ont été intégrées aux Règlements intérieurs des sites français et sont en cours d'intégration à l'équivalent des Règlements intérieurs des sites étrangers.

Enfin, les politiques ou chartes « métiers » intègrent systématiquement les principes du Code de bonnes pratiques des affaires et les traduisent à l'aune d'un domaine d'activité. Elles sont partagées avec les parties prenantes concernées.

Plan d'actions

Outre la vigilance et les actions mises en place pour prévenir les risques de corruption, d'atteinte aux droits humains et à l'environnement dans l'ensemble des pays d'opération de Bel (voir paragraphe 1.4 « Plan de Vigilance »), Bel s'est également engagé dans plusieurs initiatives volontaires en matière d'éthique depuis plusieurs années. Le Groupe a en effet adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies dès 2003, bien avant l'adoption de son Code de bonnes pratiques des affaires. Depuis, le Groupe réaffirme chaque année ses engagements et rend compte de ses progrès sur 4 principes fondamentaux : le respect des Droits de l'Homme, le respect des normes de travail, la lutte contre toute forme de corruption et le respect de l'environnement. En regard du positionnement de la plupart de ses marques, Bel fait du respect du droit des enfants un axe de vigilance spécifique. Les dix principes directeurs sur les droits de l'enfant et les entreprises, élaborés conjointement par le Pacte Mondial des Nations Unies, l'UNICEF et l'organisation Save the Children, constituent son cadre de référence et sont intégralement repris dans son Code de bonnes pratiques des affaires.

Système d'alerte interne

Depuis 2015, l'ensemble des collaborateurs de Bel a accès à un système d'alerte permettant de déclarer les manquements aux principes énoncés dans le Code de bonnes pratiques des affaires dont ils auraient connaissance. Ce système d'alerte a été ouvert aux partenaires du Groupe, et tout tiers en relation avec le

Groupe peut désormais faire état de tout fait contraire à l'éthique dont il serait le témoin ou la victime. Les alertes sont traitées conformément aux dispositions légales, notamment en termes de protection du lanceur d'alerte. Les modalités de traitement des alertes sont détaillées dans un guide spécialement élaboré à cet effet. Toute alerte remontée est traitée par le référent éthique local, tenu d'informer étroitement le coordinateur éthique

Groupe des résultats d'investigation et des mesures proposées en réponse. Lorsque le traitement de l'alerte ne peut être géré localement (nature de l'alerte ou identité des personnes visées), l'alerte est traitée directement par le Comité d'éthique et de conformité du Groupe. En 2019, deux situations ont fait l'objet d'une alerte, traitée conformément aux dispositions de ce guide.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2018	2019
Promouvoir l'éthique comme socle commun	Nombre d'alertes enregistrées		2
	Nombre d'alertes traitées		2
	Nombre de collaborateurs formés au risque de corruption (présentiel)		500
	Nombre de collaborateurs formés au risque de corruption (<i>e-learning</i>)		594

1.4 PLAN DE VIGILANCE

L'adoption en 2016 du volet anti-corruption de la loi « Sapin II » et en 2017 de la loi relative au « Devoir de vigilance » a conduit le Groupe à renforcer son dispositif de vigilance en matière de lutte contre la corruption, contre les atteintes aux droits humains et à la santé et la sécurité des personnes et de lutte contre les atteintes environnementales liées à son activité.

L'engagement de longue date du Groupe quant à la conduite éthique de ses activités lui a permis de s'appuyer efficacement sur un ensemble de politiques et points de contrôle d'ores et déjà en place pour construire et améliorer de manière continue les plans de vigilance requis par ces deux textes.

1.4.1 L'identification des risques comme pierre angulaire du dispositif

Les risques de corruption, et d'atteintes aux droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement sont des risques suivis dans le cadre du dispositif de gestion des Risques du Groupe *Enterprise Risk Management* (ERM) (voir paragraphe 2.1 « La politique de gestion des risques »).

Néanmoins, dès l'adoption des lois « Sapin II » et « Devoir de Vigilance », le Groupe a choisi de mener un exercice dédié de cartographie des risques sur l'ensemble de ces sujets, qui vient alimenter le dispositif de gestion des Risques du Groupe (ERM). Une méthodologie commune a été arrêtée pour identifier ces risques.

Sur les activités propres du Groupe

Afin d'identifier et de hiérarchiser les risques bruts en matière de corruption, d'atteintes aux droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes ou à l'environnement, le Groupe a évalué en 2017 et 2018 ses risques en tenant compte de trois critères :

- la localisation de ses activités ;
- la nature de ses activités (production, commercialisation, services) ;
- le poids de ses activités (en termes de chiffre d'affaires, nombre d'employés et volume d'activité).

Conformément aux exigences légales, l'exercice de cartographie a été décliné dans les filiales du Groupe et couvre ses territoires d'export.

Cette première phase d'étude a été complétée par une analyse approfondie des politiques et points de

contrôle en vigueur au sein du Groupe et permettant de limiter ces risques, afin d'adopter les plans d'actions appropriés. C'est dans le cadre du déploiement de ces premiers plans d'actions que le Groupe a notamment renforcé la gouvernance attachée à l'éthique et à la conformité (voir paragraphe 1.3 « L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires ») afin de disposer d'une organisation de référence à la hauteur des enjeux.

Cette méthodologie a été déclinée localement tout d'abord grâce à des formations dispensées à tous les Comités de direction des filiales du Groupe, visant à sensibiliser les équipes locales aux enjeux attachés. À l'issue de ces séances de formation, des questionnaires d'autoévaluation sur les risques de corruption, d'atteintes aux droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement, ont été complétés et analysés pour mesurer le risque réel à la lumière des politiques et points de contrôle en vigueur dans les filiales.

L'analyse de ces questionnaires d'autoévaluation a conduit dès 2018 à l'élaboration de plans d'actions déployés dans les filiales du Groupe (voir paragraphe 1.4.2 « Les actions mises en œuvre »).

La cartographie des risques bruts et l'analyse de la conformité et de l'efficacité de ses politiques et points de contrôle a fait l'objet d'une mise à jour en 2019, afin de mesurer les progrès réalisés. La mise en place de politiques additionnelles et de points de contrôle renforcés entre 2018 et 2019 a ainsi permis de constater une nette amélioration dans la maîtrise de ces risques.

Enfin, le Groupe s'est doté en 2019 d'un outil digital de cartographie des risques qui va permettre une amélioration de la fluidité de l'exercice de mise à jour et de suivi des plans d'actions. Il vise également à optimiser encore l'autonomie et l'appropriation de ces enjeux par les acteurs opérationnels locaux, qui demeurent les garants de la maîtrise de ces risques dans leurs activités quotidiennes.

Sur les activités de ses partenaires d'affaires

Bel a toujours été particulièrement vigilant quant aux risques liés à sa chaîne d'approvisionnement. Fin 2017, le Groupe a complété son dispositif d'évaluations réalisées par EcoVadis depuis 2009, par une cartographie des fournisseurs dédiée aux risques RSE en matière d'environnement, de droit du travail, de droits de l'homme et d'éthique des affaires, puis par

1.4.2 Les actions mises en œuvre

1.4.2.1 En matière de lutte contre la corruption

Le Groupe a complété son Code de bonnes pratiques des affaires par une politique cadeaux et une politique anti-corruption revue en 2017 à la lumière des dispositions de la loi « Sapin II ». Elles ont été intégrées au Règlement intérieur des sites français après consultation des instances représentatives du personnel et communiquées à toutes les filiales du Groupe.

Vis-à-vis de ses parties prenantes internes

Le Groupe a établi au niveau *corporate* une typologie de ses risques de corruption par transaction et activité risquée avec l'ensemble des Directions métiers concernées.

Dans le cadre de l'exercice de cartographie des risques réalisé en 2017 et 2018, les Comités de direction des filiales du Groupe ont été sensibilisés aux enjeux attachés à la lutte contre la corruption et aux comportements attendus de tous les collaborateurs du Groupe sur ce sujet. La réalisation d'ateliers de travail avec les Comités de direction locaux a permis l'analyse des questionnaires d'autoévaluation et l'élaboration d'une typologie des risques de corruption spécifique en confrontant la liste des risques identifiés en central à la réalité de chacune des filiales, en tenant compte de leur environnement exogène.

Cet exercice de cartographie des risques est mis à jour sur des bases régulières conformément aux exigences légales.

Par ailleurs, et outre les formations présentiels ayant visé plus de 500 collaborateurs depuis 2015, un module de *e-learning* dédié à la lutte contre la corruption a également été déployé fin 2018 et a fait l'objet d'une nouvelle vague de déploiement en 2019, de sorte qu'à date, le module a été suivi par près de 600 collaborateurs du Groupe. Les référents éthiques (voir paragraphe 1.3 « L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires ») ont fait l'objet d'une formation spécifique en 2019, visant à les sensibiliser de nouveau aux enjeux attachés et à réaffirmer leur rôle dans la lutte contre la corruption au niveau local. Une plateforme digitale centralisant l'ensemble des outils à leur disposition à cet effet, a été ouverte à leur intention.

une cartographie dédiée aux risques en matière de corruption.

Les résultats de cette cartographie ont permis d'identifier les couples « Catégorie d'achat/Pays » les plus exposés et de renforcer la vigilance requise préalablement aux référencements des fournisseurs entrant dans ces catégories. Ainsi, un outil déployé auprès de la communauté d'acheteurs du Groupe leur permet désormais de disposer du niveau de risque théorique attaché à l'acte d'achat qu'ils s'approprient à réaliser et d'adapter le niveau de diligences préalablement au référencement.

Enfin, une liste de fournisseurs actifs et potentiellement risqués (assise sur les résultats de cette cartographie) a pu être identifiée et les fournisseurs concernés vont faire l'objet d'une diligence renforcée dès début 2020 (voir paragraphe 2.2 « Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses partenaires d'affaires »).

Enfin, l'ensemble du dispositif de lutte contre la corruption a fait l'objet d'un audit interne en 2019. Les plans d'actions y afférents feront l'objet d'un suivi.

Vis-à-vis de ses parties prenantes externes

Concernant ses fournisseurs, et comme précisé plus haut, outre l'exercice de cartographie des risques RSE, le Groupe a affiné l'identification de ces risques par une cartographie dédiée aux risques de corruption dont les conclusions ont permis d'asseoir le niveau de vigilance sur le niveau de risque identifié par catégorie d'achat/Pays (voir paragraphe 2.2 « Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses partenaires d'affaires »).

Concernant ses autres parties prenantes externes, le Groupe a pris des mesures visant à être alerté en cas de condamnation, d'expositions politiques ou d'inscription sur des listes noires en matière d'embargo de ses distributeurs, clients ou agents et va compléter ce dispositif de surveillance permanente par des évaluations poussées sur les parties prenantes les plus exposées en 2020 grâce à un outil digital dédié.

Outre ces plans d'actions spécifiques, le Groupe est engagé depuis 2014 dans la *Supply Chain Initiative* dans 16 pays européens⁽¹⁾ qui représentent plus de 40 % de son chiffre d'affaires. Il s'agit d'un Code volontaire d'autorégulation qui énonce 10 principes à respecter dans le cadre des relations commerciales et qui couvre notamment la corruption. La majorité d'entre eux est aussi énoncée dans son Code de bonnes pratiques des affaires.

(1) En 2018, Bel était signataire de la *Supply Chain Initiative* dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède.

Enfin, dans le cadre de son plan d'actions anti-corruption, le Groupe a de nouveau communiqué à l'ensemble de ses partenaires les plus significatifs sa politique anti-corruption et a introduit dans ses conditions générales d'achats et dans sa Charte des achats responsables une clause anti-corruption. Par ailleurs, le système d'alerte du Groupe a été ouvert aux parties prenantes externes via le site internet Groupe, dont l'ergonomie a été revisitée afin de leur permettre un accès intuitif au système. Le traitement de ces alertes est similaire au traitement des alertes remontées par les parties prenantes internes (voir paragraphe 1.4 « L'éthique, socle de la conduite des affaires »).

1.4.2.2 En matière de lutte contre les atteintes aux droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes

Dès 2012, le Groupe s'est engagé dans une démarche proactive en matière de respect des droits humains avec l'adoption de son Code de bonnes pratiques des affaires. Le respect des droits humains, en ce inclus la santé et la sécurité des personnes, est un des sept principes édictés et fait expressément référence à la déclaration universelle des droits de l'homme et aux conventions de l'Organisation internationale du travail. Le réseau des Référents éthiques sous l'autorité des Directeurs des filiales est responsable de sa mise en œuvre et de son respect dans chacun des sites (voir paragraphe 1.3 « L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires »).

Vis-à-vis de ses parties prenantes internes

La protection des droits essentiels des collaborateurs est une préoccupation constante. En effet, la répartition de ses effectifs notamment dans des pays présentant des risques d'atteinte au respect des droits de l'homme et à la santé et à la sécurité des personnes conduit le Groupe à mettre en place des politiques de ressources humaines très vigilantes sur le respect des normes de travail et la sécurité de ses collaborateurs.

En 2017, le Groupe a mené un chantier visant à détecter et mesurer les risques d'atteinte aux droits humains, en ciblant notamment les risques d'esclavage moderne, de travail forcé, de travail d'enfants, d'atteintes à la santé et à la sécurité des personnes, à la liberté syndicale ou au droit à la négociation collective. Les Comités de direction locaux ont été sensibilisés à ces enjeux à l'occasion de ces travaux. En 2018, et à l'instar des travaux relatifs à la lutte contre la corruption (voir 1.4 « Plan de vigilance »), des questionnaires d'autoévaluation couvrant les risques listés ci-dessus ont été complétés par les filiales du Groupe. Leur analyse a permis l'élaboration de plans d'actions dédiés.

En 2019, le Groupe a réalisé une mise à jour de cette cartographie des risques d'atteintes aux droits humains mettant en lumière une amélioration de la maîtrise de ces risques notamment grâce à l'adjonction de points de contrôles additionnels dédiés au respect des politiques du Groupe en la matière.

La sensibilisation des collaborateurs est au cœur des actions du Groupe en la matière : Un *e-learning* dédié au respect des droits humains et à la présentation des politiques du Groupe destinées à assurer leur protection est en cours de déploiement et le respect des droits humains et des politiques associées sont systématiquement présentés lors des formations présentielle relatives au Code de bonnes pratiques des affaires.

Enfin, le Groupe a naturellement poursuivi les initiatives sociales amorcées de longue date (voir 2.1 « Construire un avenir durable avec ses collaborateurs ») et a encore appuyé en 2019 ses démarches d'amélioration continue visant à garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs avec son objectif ambition du Zero Accident (voir paragraphe 2.1.1 « Assurer la santé, la sécurité et le bien-être au travail »).

Vis-à-vis de ses parties prenantes externes

Bel porte également une attention particulière aux pratiques de ses fournisseurs en matière de respect des droits humains, ce critère faisant l'objet d'une évaluation

dédiée au travers des critères « social » et « éthique » dans le cadre du dispositif d'évaluation EcoVadis.

Ce dispositif a été complété par l'exercice de cartographie des risques RSE visant à définir les catégories d'achats les plus exposés au risque d'atteinte aux droits humains (voir paragraphe 2.2 « Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses partenaires d'affaires »).

Le respect de ces principes a par ailleurs été réaffirmé de manière spécifique dans la Charte des achats responsables revue en 2019.

1.4.2.3 En matière de respect de l'environnement

Bel est conscient que le périmètre de sa responsabilité environnementale s'étend des activités de son amont agricole jusqu'à la consommation de ses produits par le consommateur final, ainsi qu'à la valorisation de ses déchets d'emballages. Dans le cadre de sa cartographie des risques, le Groupe a identifié les risques majeurs pour la pérennité de ses activités et les risques pesant sur son écosystème.

Dans le cadre de ses opérations

En sus de l'exercice de cartographie des risques Groupe, Bel a mené en 2017 une cartographie des risques environnementaux dédiée à ses activités propres, au terme de laquelle ont notamment été évalués les risques relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, au changement climatique, au stress hydrique, à la biodiversité, à la déforestation et au traitement des déchets (voir paragraphe 6.1 « Lutter contre le changement climatique »).

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe a adopté des objectifs très ambitieux et met en œuvre des plans d'amélioration continus, visant à mitiger l'ensemble des risques identifiés (voir paragraphe 6 « Lutter contre le changement climatique et réduire l'empreinte environnementale »).

Ainsi, le Groupe a adopté de longue date une politique environnementale stricte qui fixe les ambitions du Groupe et les lignes directrices pour les atteindre, notamment sur les enjeux relatifs à l'empreinte carbone et à la consommation d'eau. Depuis 2017, le Groupe est en outre engagé dans l'initiative *Science Based Targets* (SBT), initiée par le *Carbon Disclosure Project* (CDP), le *World Resources Institute* (WRI), le WWF et le *Global Compact* des Nations Unies, pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (Scopes 1, 2 et 3).

En 2019, le Groupe a également formalisé une politique sur la protection des forêts et des écosystèmes naturels, visant à s'assurer qu'aucune de ses premières clés ne contribue à la déforestation ou à la conversion d'écosystèmes naturels d'ici 2025.

L'ensemble des politiques adoptées est assorti d'objectifs, et les plans d'actions correspondants font l'objet d'un suivi rigoureux (pour le détail des plans d'actions, voir paragraphe 6.1 « Lutter contre le changement climatique », 6.2 « Lutter contre les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation » et 6.3 « Utiliser durablement la ressource en eau »).

Tout au long de sa chaîne de valeur

Bel a réalisé en 2017 un bilan carbone global (dans le respect des lignes directrices du *Greenhouse Gas Protocol*) permettant de mettre en lumière l'empreinte environnementale de la production de ses matières

premières (représentant 77 % des émissions totale du Groupe) quand les émissions résultant de ses activités industrielles propres (scopes 1 & 2) représentent 3 % de l'empreinte carbone globale.

Parfaitement conscient de son rôle à jouer dans la réduction de ces impacts indirects, le Groupe a adopté des objectifs ambitieux dans le cadre de son adhésion à l'initiative *Science Based Targets* de :

- réduire de 42 % ses émissions sur les Scopes 1 & 2 (en t CO2/tonne produite) d'ici 2030 par rapport à 2017 ;
- réduire de 27 % ses émissions sur le scope 3 (en t CO2/tonne produite) d'ici 2030 par rapport à 2017.

Bel s'est inscrit dans les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et est ainsi pleinement mobilisé

1.4.3 Des contrôles dédiés

Afin de s'assurer de la mise en œuvre effective des actions déployées, Bel a inséré des points de contrôle correspondants à chacune de ces actions dans son dispositif existant de contrôle interne dès 2018. Des contrôles additionnels ont été ajoutés en 2019, et ont vocation à être mis à jour sur des bases annuelles en tant que de besoin.

En effet, les filiales du Groupe réalisent annuellement, sous la responsabilité de leur Directeur général, une autoévaluation réalisée à partir d'un protocole de

pour réduire les émissions directes et indirectes générées par les activités présentes tout au long de sa chaîne de valeur.

Son engagement se caractérise notamment par ses travaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la production laitière, limiter l'impact de la production laitière sur la ressource en eau, limiter les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation dans sa chaîne d'approvisionnement, lutter contre le gaspillage alimentaire de la production à la consommation, et inscrire ses emballages dans l'économie circulaire (voir paragraphe 6.1 « Lutter contre le changement climatique », 6.2 « Lutter contre les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation », 6.3 « Utiliser durablement la ressource en eau » et 6.4 « Lutter contre le gaspillage alimentaire »)

contrôles. Les contrôles dédiés à la lutte contre la corruption et aux atteintes aux droits humains ont été spécifiquement insérés dans ce dispositif, en sus des contrôles préexistants qui participent au contrôle de ce risque.

Les résultats sont partagés avec le Comité d'audit, le Coordinateur Éthique, et les Directions concernées pour actions et adaptation des plans correctifs le cas échéant.

FAITS MARQUANTS 2019

- Déploiement de la nouvelle signature et mission du Groupe *For All. For Good*, confirmant la place centrale de l'innovation positive dans sa stratégie de croissance.
- Évolution de la gouvernance RSE, au service de la transformation durable du Groupe.
- Lancement de l'emprunt durable Euro PP fin 2019.

PRIORITÉS 2020

- Mise à jour des cartographies de risques et déploiement des plans d'actions correspondants.

2

UN MODÈLE CRÉATEUR DE VALEUR POUR TOUTES SES PARTIES PRENANTES

Pour Bel, dont les activités et le modèle d'affaires reposent sur des interactions entre un grand nombre de parties prenantes, entretenir des relations pérennes, bénéfiques et durables avec ces dernières constitue un enjeu crucial.

Bel a ainsi fait le choix de s'inscrire dans un modèle de création de valeur partagée avec l'ensemble de ses

parties prenantes, à la fois internes et externes, avec une attention particulière envers :

- ses collaborateurs ;
- ses partenaires d'affaires ;
- ses consommateurs.

AVEC LES ONG ET EXPERTS SCIENTIFIQUES

Co-construire pour faire progresser les connaissances et pratiques en matière de nutrition et d'agriculture durable



AVEC SES PRODUCTEURS LAITIERS

Pérenniser une filière amont laitier durable

AVEC SES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Améliorer les pratiques sociales et environnementales



AVEC SES ACTIONNAIRES

Assurer la croissance pérenne du Groupe

AVEC LES ADMINISTRATIONS ET INSTITUTIONS

Aller au-delà des plus hauts standards réglementaires et de qualité



AVEC SES CLIENTS ET CONSOMMATEURS

Offrir des produits adaptés aux besoins nutritionnels, accessibles et sains

AVEC ET POUR SES COLLABORATEURS

Favoriser le meilleur niveau de qualité de vie au travail



AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Avoir un impact social et économique vertueux sur ses territoires d'implantation

POUR LA PLANÈTE

Préserver les ressources



2.1 CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE AVEC SES COLLABORATEURS

Définition de l'enjeu

Rassemblant plus de 12 400 collaborateurs répartis dans plus de 30 pways d'implantation, le capital humain de Bel constitue un socle de fondation indispensable à la performance économique et financière ainsi qu'à l'accomplissement de la mission de l'Entreprise « S'engager pour une alimentation plus saine et responsable pour tous ».

Conserver et faire grandir ce capital humain est donc un enjeu clé pour Bel, qui porte une attention toute particulière à la santé et la sécurité des collaborateurs,

à leur bien-être ainsi qu'à la préparation de l'avenir en proposant un modèle d'entreprise attractif pour les talents dont l'Entreprise a besoin pour son développement.

Effectifs

Au 31 décembre 2019, le Groupe comptait 12 438 collaborateurs répartis dans plus de 30 pays. Les effectifs de Bel (contrats à durée indéterminée et déterminée présents au 31 décembre 2019) ont diminué de 199 personnes, soit une réduction de 1,6 % par rapport au 31 décembre 2018.

Effectifs par type de marché ^(a)	2017 ^(b)	2018	2019
Marchés matures	11 480	11 330	11 091
Nouvelles géographies ⁽¹⁾	1 268	1 307	1 347
TOTAL GROUPE	12 748	12 637	12 438

(a) Contrats à durée indéterminée et contrats à durée déterminée actifs au 31 décembre.

(b) Les effectifs 2017 ont été actualisés par rapport aux données publiées dans le document de référence 2017 afin de refléter les mises à jour post-clôture.

Effectifs par status ^(a)	2017 ^{(c) (d)}	2018	2019
Managers ^(b)	2 414	2 521	2 498
Non-managers	9 189	10 118	9 940

(a) Contrats à durée indéterminée et contrats à durée déterminée actifs au 31 décembre.

(b) La définition de « manager » s'appuie sur un système de grading standardisé au niveau de toutes les filiales : les grades 1 à 7 ainsi que les membres du Comité exécutif sont considérés comme des managers, qu'ils encadrent ou non des équipes.

(c) Les effectifs 2017 ont été actualisés par rapport aux données publiées dans le document de référence 2017 afin de refléter les mises à jour post-clôture.

(d) Données hors Safilait/Avec MOM.

Embauches et départs (hors variation de périmètre)

Dans un environnement de marché particulièrement exigeant, Bel adapte en permanence ses métiers et ses ressources humaines à ses besoins pour maintenir sa compétitivité et assurer son développement. Le Groupe a ainsi embauché 1 563 collaborateurs en 2019. Parmi les 1 698 départs qui ont eu lieu en 2019, la majeure partie a été volontaire (démissions et départs en retraite).

En 2019, Bel a finalisé son projet de nouvelle organisation, initié en 2018. Ce projet vise à adapter et simplifier ses modes de fonctionnement et ses organisations, en particulier au niveau des équipes de son siège social. Il devrait permettre au Groupe de renforcer la dynamique

d'innovation et de libérer les ressources pour accélérer le développement de ses marques cœurs tant sur le marché des produits laitiers et fromagers que sur le segment porteur du snacking sain.

La continuité de la mise en place de ce projet de nouvelle organisation a conduit, pour la 2^e année consécutive, à une baisse des effectifs en France essentiellement au sein du siège social. Dans ce cadre, un plan de 160 départs volontaires, accompagné de 116 créations de poste a été mené en 2019. Bel a pris soin de veiller à ce que la finalisation de ce projet de réorganisation soit menée dans le respect de ses valeurs, pour accompagner l'évolution du parcours de vie professionnelle des collaborateurs concernés.

Embauches et départs	2017	2018	2019
Nombre d'embauches	1 607	1 524	1 563
Nombre de départs	1 960	1 691	1 698
Dont nombre de licenciements	163	171	276

Licenciements par type de marché	2017	2018	2019
Marchés Matures	149	165	211
Nouvelles géographies ⁽¹⁾	14	6	65
TOTAL GROUPE	163	171	276

Taux de Précarité ^(a)	2017	2018	2019
Marchés Matures	ND	10,3 %	11,4 %
Nouvelles géographies ⁽¹⁾	ND	29,2 %	26,3 %
TOTAL GROUPE	ND	12,2 %	13,0 %

(a) Part des contrats à durée déterminée ramenée à l'ensemble des contrats (en équivalent temps plein).

⁽¹⁾ Chine, Mexique, Côte d'Ivoire, Inde, Afrique du Sud, MOM.

Le taux de précarité moyen du Groupe est de 13 % (calculé hors intérimaires). Ce taux tient compte des emplois à durée déterminée par rapport à l'ensemble des ressources réelles travaillées (CDD + CDI).

Cette moyenne cache des disparités locales importantes. Ainsi, dans certains pays du Moyen-Orient et de l'Afrique, en Iran où Bel compte 376 collaborateurs, la pratique légale la plus courante est celle du contrat à durée déterminée et n'est donc pas synonyme de précarité.

2.1.1 Assurer la santé, la sécurité et le bien-être au travail

Politiques

La santé et la sécurité sont une priorité absolue pour Bel, tant pour ses collaborateurs que pour toute autre personne qui serait amenée à travailler au sein de l'Entreprise. Bel a donc mis en place une politique santé - sécurité qui vise à atteindre le « Zéro accident », par la prévention et la maîtrise des risques et par une démarche de progrès continue. Elle est déclinée en 4 axes fondamentaux :

- la conformité réglementaire et les procédures de sécurité interne sont incontournables ;
- la maîtrise des risques et la prévention des accidents : un impératif ! ;
- la santé et la sécurité : une responsabilité partagée ;
- le bien-être au travail : un facteur essentiel.

Cette politique est revue tous les 2 ou 3 ans et validée par le Comité exécutif du Groupe. Cette dernière a notamment été revue en fin d'année 2019, et la version mise à jour sera applicable à partir de 2020.

Plan d'actions

Pour tendre vers l'objectif ambitieux du « Zéro accident », le Groupe a mis en place de nombreuses actions, et suit de près leur performance via un suivi du Taux de fréquence de tous les accidents de travail faisant l'objet d'un acte médical qu'ils soient ou non suivis d'un arrêt de travail, dont sont victimes non seulement ses collaborateurs, mais aussi toutes les personnes présentes sur ses sites : visiteurs, sous-traitants et intérimaires.

Le Taux de fréquence Bel est ainsi en baisse constante depuis 2014. Le Groupe s'est également fixé pour objectif d'attendre un TF Bel de 3 à 2025.

	2017	2018	2019
Taux de fréquence des accidents ^(a) TF Bel Accidents avec et sans arrêt de toute personne présente sur les sites Bel	6,7	6,6	5,45
Taux de fréquence des accidents ^(a) TF16,7 Accidents avec arrêt des collaborateurs Bel	5,0	4,1	3,72
Taux de gravité des accidents ^(b) des collaborateurs Bel	0,18	0,15	0,11

(a) Nombre d'accidents de travail exprimé par millions d'heures travaillées.

(b) Nombre de jours non travaillés suite à des accidents d'employés Bel pour 1 000 heures travaillées.

Faire évoluer le comportement des personnes et prévenir les risques d'accidents

Le comportement des personnes reste un facteur majeur dans la prévention des accidents et des maladies professionnelles. C'est pourquoi Bel a mis en place sur l'ensemble de ses sites un programme de visites comportementales de sécurité (VCS). Ces visites sont basées sur l'observation d'un collaborateur ou d'un sous-traitant sur son poste de travail par deux personnes, suivi d'un échange constructif entre visiteurs et « visité ». L'objectif est de faire évoluer les comportements, renforcer la communication sécurité et la confiance entre les employés et les managers. Près de 21 000 VCS ont ainsi été réalisées en 2019.

En plus du suivi des accidents du travail, il est également obligatoire de signaler et d'enquêter sur les presque accidents de la même façon que ceux entraînant une blessure ou un dommage. Ainsi, lorsqu'un presque accident a lieu, ce dernier doit être déclaré par un chargé de reporting Santé Sécurité en précisant la date, les informations relatives à la personne concernée, l'origine de l'accident ainsi que les conséquences qu'il aurait pu avoir. Ces suivis et analyses visent à éviter que des situations à risque ne se reproduisent.

Pour aller plus loin, le Groupe a également recours à des audits (internes, réalisés par 18 auditeurs certifiés, et externes, conduits par un cabinet d'audit) permettant de contrôler la correcte application des principes de sa politique santé - sécurité.

Enfin, une *roadmap* établie au niveau du Groupe est communiquée à l'ensemble des filiales et des sites, et prévoit un certain nombre d'actions à mener. En 2019,

deux actions clés de la *roadmap* 2019-2021 ont ainsi été menées :

- le programme « Loto », visant à installer des protections sécurisant les machines des sites, avec un objectif d'installer des protections sur les machines de l'ensemble des sites d'ici 2021 ;
- le programme « Drivesafe4Bel », offrant aux collaborateurs ayant accès à un véhicule du Groupe une formation *e-learning* sur la sécurité routière. L'objectif de Bel est de former les 1 100 collaborateurs concernés d'ici fin 2020.

Réduire la pénibilité et prévenir les maladies professionnelles

En réduisant les manutentions de charge et les postures pénibles, Bel agit pour prévenir l'apparition de maladies musculo-squelettiques. Le Groupe a par ailleurs identifié - entre autres - trois facteurs de pénibilité pouvant affecter les collaborateurs travaillant dans ses usines : le bruit, le travail de nuit et les tâches répétitives.

Les sites mettent en place de manière progressive des plans d'actions pour réduire ces facteurs de pénibilité et offrir un environnement de travail sain pour les collaborateurs. Dans ce cadre, l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail est un critère d'évaluation de tous les projets d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, Bel a mis en place pour les collaborateurs rattachés à son siège social un *e-learning* visant à les sensibiliser aux risques psycho-sociaux.

Offrir une organisation plus propice au bien-être au travail

Dans un contexte socio-économique qui conduit à une recherche constante d'amélioration de la productivité, Bel prend en considération les facteurs qui influent directement sur le bien-être au travail de ses collaborateurs, notamment l'organisation des espaces de travail et de détente, l'organisation des temps de travail et de trajet, l'évolution des modes de travail...

Le Groupe est également convaincu qu'un équilibre entre vie professionnelle et vie privée est un prérequis indispensable à l'épanouissement de ses collaborateurs et à la réussite de l'Entreprise.

Dès lors, le Groupe accorde dans la plupart de ses filiales des durées de congés payés allant au-delà du socle minimum imposé par les lois et réglementations nationales.

	2017	2018	2019
% de collaborateurs bénéficiant d'au moins trois semaines de congé par an	97 %	95 %	98 %

Par ailleurs, le Groupe a la volonté de proposer de nouvelles formes d'organisation du temps de travail. Bel a signé depuis 2015 un accord pour la mise en place du travail à distance pour l'ensemble de ses collaborateurs rattachés au siège social afin de favoriser leur bien-

être en réduisant leurs temps de trajet domicile/travail. Ainsi, sauf exception justifiée par la fonction, tous les collaborateurs bénéficient d'un jour de travail à distance par semaine et de deux s'ils sont âgés de plus de 55 ans et pour les femmes enceintes.

Taux d'absentéisme	2017*	2018**	2019**	2019
Heures d'absence pour cause de maladie/heures de travail théoriques	2,00 %	2,11 %	2,05 %	2,06 %

* Hors Safilait, hors MOM.

** Hors MOM.

Si les causes de l'absentéisme sont multiples, il peut dans certains cas être directement corrélé à une situation de

mal-être au travail. C'est pourquoi le Groupe vise par ses diverses actions à le réduire durablement.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2017	2018	2019	Objectif 2020	Objectif 2025	Avancement
Travailler vers zéro accident sur les sites	TF Bel (taux de fréquence des accidents Bel)	6,70 ^(a)	6,60	5,45	5,50	3,00	😊

(a) Données avec Safilait (site industriel) / hors MOM.

2.1.2 Favoriser l'égalité des chances et la diversité

Politiques

Bel lutte contre toute forme de discrimination et promeut l'égalité des chances dès l'embauche et tout au long du parcours de ses collaborateurs.

Afin d'appuyer cette démarche, un programme « Diversité & Inclusion » a été déployé en 2016 dans lequel le Groupe se fixe des objectifs à atteindre d'ici 2020 et 2025 sur des sujets tels que la mixité et la multiculturalité au sein de l'Entreprise.

Plans d'actions

Égalité Hommes - Femmes

Au sein de la population non-managers, les contextes culturels des implantations du Groupe, auxquels s'ajoute l'organisation des équipes de travail, voire des réglementations locales (travail de nuit par exemple), sont des facteurs explicatifs de la faible proportion de femmes. Malgré ce contexte, le Groupe considère la répartition hommes-femmes - toutes géographies confondues - sur la population non-managers comme améliorable.

Répartition hommes/femmes	2017 ^(a)	2018	2019
Effectifs totaux	67 %/33 %	69 %/31 %	69 %/31 %
Effectifs non-managers	70 %/30 %	72 %/28 %	73 %/27 %
Effectifs managers	58 %/42 %	57 %/43 %	57 %/43 %

(a) Données hors Safilait et avec MOM.

Répartition des embauches hommes/femmes	2017 ^(a)	2018 ^(b)	2019
Hommes	1 041	933	1 026
Femmes	566	591	537
TOTAL EMBAUCHES	1 607	1 524	1 563

(a) Données hors Safilait et MOM.

(b) Données hors Safilait et avec MOM.

Même si dans la population des managers, les femmes représentent environ un tiers des effectifs, la proportion est plus faible (21 %) dans les grades les plus élevés (1, 2 et Comité exécutif).

Afin d'améliorer cette proportion, le Groupe a déployé en 2016 un programme « Diversité et Inclusion » dont l'un des objectifs est d'atteindre 30 % de femmes dans ces niveaux de poste d'ici 2020 et 40 % d'ici 2025. En

plus d'une démarche globale, des objectifs spécifiques ont été déclinés par famille de profession.

Afin de les atteindre, des plans d'actions ont été définis. Plus de 70 collaboratrices ont ainsi été formées spécifiquement à la thématique « Leadership au féminin » au cours des dernières années, dont 14 collaboratrices en 2019.

Répartition hommes-femmes par grade ^(a)	2017	2018	2019
Conseil d'administration (b)	5/2	5/2	3/2
Comité exécutif (b)	7/0	4/1	6/2
Grade 1 (b)	24/5	27/4	28/7
Grade 2	79 %/21 %	74 %/26 %	79 %/21 %
Grade 3	68 %/32 %	67 %/33 %	63 %/37 %
Grade 4	58 %/42 %	59 %/41 %	60 %/40 %
Grade 5	58 %/42 %	56 %/44 %	54 %/46 %
Grade 6	54 %/46 %	52 %/48 %	55 %/45 %
Grade 7	52 %/48 %	52 %/48 %	53 %/47 %

(a) Données hors MOM et Safilait.

(b) Valeurs absolues.

Bel a signé en France en 2018 un nouvel accord en faveur de la valorisation des compétences et de la diversité pour une durée de 3 ans. Cet accord fusionne l'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, l'accord relatif au contrat de génération et l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il reconduit l'essentiel des mesures des précédents accords et a pour vocation d'accroître la diversité.

Par ailleurs, Bel considère qu'un écart de salaire supérieur à 5 % à pays et grade équivalents refléterait un problème de discrimination salariale entre hommes et femmes. Sur les managers en France, seul échantillon représentatif à l'échelle du Groupe, le ratio moyen du salaire des femmes par rapport à celui des hommes est actuellement de 0,98 %.

	2017	2018	2019
Ratio moyen du salaire des femmes par rapport au salaire des hommes ^(a)	0,97	0,97	0,98

(a) Managers à grades équivalents en France. Les données des autres pays sont jugées non représentatives de par le nombre d'hommes et femmes à grades équivalents.

En tant qu'entreprise de plus de 1 000 salariés, Bel a répondu à son obligation de publier au 1^{er} mars 2019 son index d'égalité hommes - femmes et obtient la note de 79/100. Cet index tient compte du calcul de 5 indicateurs :

- l'écart de rémunérations entre les hommes et les femmes dans l'Entreprise ;
- l'écart de taux individuels d'augmentation de salaire ;
- l'écart de promotions ;
- le taux de salariées bénéficiant d'une augmentation de salaire dans l'année qui suit leur retour de congé maternité ;
- le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations dans l'Entreprise.

Bien que n'étant appliqué qu'au périmètre français de l'Entreprise, ce résultat constitue un indicateur des efforts déployés par Bel pour lutter contre la discrimination entre les hommes et les femmes.

Multiculturalité

Présent dans plus de 130 pays, Bel est attentif à la diversité du monde dans lequel il évolue. Le Groupe a l'ambition de mieux comprendre ses consommateurs en intégrant les différences de toutes natures au sein de ses équipes.

Bel croit aux dynamiques de créativité et aux nouvelles combinaisons de connaissances impulsées par la diversité. Le Groupe considère que la diversité est un élément moteur de l'innovation et de l'agilité des équipes. En ce sens, elle est une source de création de richesse indissociable des objectifs ambitieux du Groupe.

Ainsi, dans le cadre de son programme « Diversité et Inclusion », Bel s'est fixé comme objectif d'atteindre 45 % de managers non français dans les grades les plus élevés (1, 2 et Comité exécutif) en 2025.

Répartition des effectifs par âge	2017		2018		2019	
	%	Total	%	Total	%	Total
55 ans et plus	10 %	1 303	10 %	1 330	11 %	1 369
De 45 à 54 ans	26 %	3 346	27 %	3 409	28 %	3 455
De 35 à 44 ans	34 %	4 312	34 %	4 326	34 %	4 225
De 26 à 34 ans	27 %	3 417	25 %	3 216	24 %	2 976
25 ans et moins	3 %	365	3 %	356	3 %	413
TOTAL	100 %	12 743	100 %	12 637	100 %	12 438
Âge médian	41 ans		42 ans		42 ans	

Handicap

Bel encourage l'intégration dans ses équipes de personnes en situation de handicap. Ainsi, le Groupe a signé en 2011 une convention de partenariat avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) en France, puis un premier Accord Handicap agréé en 2014.

En signant en 2017 un deuxième Accord Handicap avec les partenaires sociaux en France, Bel réaffirme sa volonté d'être un acteur engagé en matière d'emploi et d'intégration de personnes en situation de handicap. L'ambition de cet accord est de maintenir le taux d'emploi de personnes en situation de handicap sur les

sites industriels français du Groupe, tout en le faisant progresser positivement sur les sites non industriels (au niveau du siège et au sein des équipes de la force de vente).

Par ailleurs, Bel collabore avec de nombreux établissements et services d'aide par le travail (ESAT), pour la plupart localisés à proximité des sites du Groupe. Ces services peuvent concerner des activités telles que l'entretien d'espaces verts, les impressions, le tri des déchets, les activités de restauration en cafétéria, de conciergerie, ou encore des métiers en lien avec les activités des usines Bel tels que l'activité de *co-packing*.

Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	2017	2018	2019
France ^(a)	7,18 %	7,23 %	7,66 %

(a) Ce taux comprend les collaborateurs stagiaires et la collaboration avec le secteur protégé et adapté.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2017	2018	2019	Objectif 2020	Objectif 2025	Avancement
Promouvoir la diversité Hommes - Femmes	Part des femmes dans le Top Management	18 % ^(a)	21 % ^(b)	21 % ^(b)	30 %	40 %	☹️

(a) Périmètre Groupe hors MOM et Safilait.

(b) Périmètre Groupe hors MOM.

2.1.3 Développer les talents de ses collaborateurs

Programme de formation

Bel a pour ambition de développer et de fidéliser ses collaborateurs. Pour répondre au mieux à la variété des besoins de ses collaborateurs, Bel met en place des programmes de formation ciblés et adaptés à tous ses collaborateurs visant à développer les compétences de demain des métiers clés.

Il doit également faire face à des variations d'activité et des besoins de production de ses sites qui évoluent. Le Groupe est attentif à assurer une polyvalence interservices qui permette également de sécuriser l'employabilité de ses collaborateurs - et notamment celle des non-managers - tout en enrichissant leur parcours professionnel.

Plan d'actions

Déploiement d'un outil de formation en ligne

Le Groupe a lancé en 2019 le déploiement d'un outil de *e-learning*, *System Factor*. Via ce nouvel outil de formation digitale qui propose un vaste catalogue de modules *e-learning* à l'ensemble des collaborateurs connectés, Bel sera en mesure d'offrir les mêmes opportunités de formation et développement des talents à tous. Trois vagues de déploiement de cet outil ont été réalisées en 2019.

Plans de développement adaptés à chaque catégorie de salarié

Bel cherche également à renforcer le développement de ses collaborateurs à l'aide de Plans de développement individuel, accessibles toute l'année et permettant un développement continu des compétences par la formation, le *mentoring* ou la mise en situation professionnelle.

Les formations du Groupe s'articulent autour de quatre axes :

- connaissance du Groupe, sa culture, ses valeurs et la mise en œuvre de sa transformation ;
- développement des compétences techniques métiers ;
- développement des compétences managériales et de leadership ;
- développement des compétences personnelles. Par exemple, sur certains sites, lutte contre l'illettrisme.

Au cours de l'année 2019, des actions prioritaires ont notamment été menées sur la thématique des compétences managériales et du leadership. Un programme *Leading Business Growth* a ainsi été déployé, visant à former les collaborateurs en position de leadership à mener à bien la transformation du

Groupe. 400 collaborateurs ont bénéficié de ce programme au cours de l'année.

Les mutations technologiques, organisationnelles et de l'environnement compétitif incitent le Groupe à renouveler constamment le contenu de ses formations ou à en créer de nouvelles. Bel utilise des formats de formation en fonction de leur objectif, de leur contenu et des cibles auxquelles elles s'adressent : formation digitale (classes virtuelles, *e-learning*), tutorat, animation de groupe en interne ou en externe, formation interentreprises, etc. Toujours dans un souci de répondre au mieux aux besoins en développement de ses collaborateurs, Bel a opté pour une solution de formation *e-learning* dont la pédagogie inversée permet à chaque salarié de se développer sur les sujets de son choix, à son rythme et selon son niveau de départ.

La mise à jour du plan de formation pour l'année à venir et les perspectives de mobilité du collaborateur trouvent naturellement leur place dans l'entretien d'évaluation de la performance individuelle qui a lieu tous les ans pour les managers (cadres et TAM) et tous les deux ans pour les non-managers (employés ouvriers).

Évaluation de la performance individuelle	2017	2018	2019
% de managers éligibles (a) bénéficiant d'un entretien d'évaluation de performance individuelle (base annuelle)	90 %	96 %	90 %

(a) Les managers éligibles sont les managers en CDI inscrits à l'effectif et présents dans le Groupe l'année complète n ou entrés avant le 1^{er} juillet de l'année n-1 et sortis après le 1^{er} juillet de l'année n.

Formation

Le Groupe se fixe pour objectif que 100 % de ses collaborateurs participent à au moins une formation au cours de l'année d'ici 2025.

Cet objectif tient compte à la fois des formations sous forme de *e-learning*, auquel les employés auront accès de façon illimitée via *System Factor*, ainsi que des formations en présentiel.

Formation des collaborateurs	2017	2018	2019
% de collaborateurs qui ont participé à au moins une formation au cours de l'année	79 %	75 %	76 %
Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur	22	21	18

Polyvalence et mobilité interne

Pour éviter toute forme de discrimination, et dans un souci de transparence vis-à-vis des équipes, les postes ouverts sont systématiquement proposés aux collaborateurs du Groupe (intranet, panneaux d'affichage sur site...), avant d'être ouverts à l'externe – sauf contrainte de confidentialité.

Bel renforce la visibilité sur les parcours professionnels qu'il peut offrir à ses managers : référentiels de compétences, guides de parcours de carrières, passerelles possibles entre les postes, etc.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2017	2018	2019	Objectif 2020	Objectif 2025	Avancement
Développer les talents des collaborateurs	Collaborateurs ayant suivi au moins une formation au cours de l'année	79 %	75 %	76 %	90 %	100 %	☹️

2.1.4 Promouvoir un dialogue positif

Politiques

Bel est convaincu que proposer un système de rémunération juste, motivant et équitable permet de combiner attractivité et compétitivité. La politique salariale du Groupe est déterminée par la Direction des ressources humaines et les équipes locales ont la responsabilité de la mettre en œuvre.

Convaincu qu'un climat social positif repose sur de nombreux critères autres que la rémunération, Bel dispose également de politiques et de pratiques de ressources humaines harmonisées au niveau Groupe sur des sujets comme les mobilités internes, le développement des talents, la sécurité ou le dialogue social.

Plan d'actions

Relations sociales

Bel est convaincu qu'un dialogue de qualité est un levier d'amélioration de la vie en entreprise. Le Groupe favorise ainsi le dialogue entre managers et collaborateurs, mais aussi celui entre la Direction et les représentants du personnel et/ou syndicaux lorsqu'ils existent.

Les instances de représentation des collaborateurs dans l'Entreprise, élues ou désignées par les collaborateurs, prennent différentes formes selon les pays : Comité social et économique, représentants de proximité, *Value Committee*, etc. Au-delà des instances locales, un Comité d'entreprise au niveau européen a été mis en place depuis 2019, permettant de générer des échanges transnationaux avec les représentants du personnel.

Bel reconnaît, dans son Code de bonnes pratiques des affaires, le droit pour ses collaborateurs d'être

représentés - dans le cadre des lois et règlements qui leur sont applicables - par leur(s) syndicat(s) ou autre forme de représentation du personnel dans le cadre de négociations collectives relatives à la relation de travail.

Bel a mis en place en 2016 une Charte du dialogue social au niveau mondial, visant à promouvoir une représentation élue de tous les salariés, ainsi qu'un dialogue transparent avec le personnel et ses représentants.

En 2019, 86 % des collaborateurs avaient accès à un système de représentation du personnel.

Équité interne et compétitivité externe

Le Groupe respecte toujours les minima fixés par les lois locales et veille à appliquer des pratiques salariales non discriminantes. À responsabilités comparables, s'il existe des différences de rémunération, elles doivent toujours pouvoir être expliquées (parcours personnel, contexte local, etc.). Pour attirer et retenir ses collaborateurs, Bel veille à leur offrir des salaires et des avantages sociaux compétitifs. Ainsi, les filiales du Groupe sollicitent régulièrement une enquête salariale pour identifier les pratiques du marché, notamment auprès du cabinet Hay qui fournit à Bel chaque année une analyse comparative des salaires et avantages sociaux d'une cinquantaine d'entreprises.

Avantages sociaux

Au-delà du socle minimum imposé par les lois et réglementations nationales, Bel veut assurer à l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde un standard en matière de protection sociale. C'est une façon d'octroyer des rémunérations et d'autres avantages supérieurs aux minima sociaux.

	2017	2018	2019
% de collaborateurs ^(a) qui bénéficient d'une couverture santé	86 %	93 %	93 %
% de collaborateurs ^(a) qui bénéficient d'une couverture décès et invalidité	88 %	92 %	91 %

(a) Collaborateurs en CDI et CDD.

Reconnaissance de la performance individuelle et collective

La reconnaissance de la performance individuelle est fondée sur le mérite. La rémunération variable des managers de grades 1 à 6 et des Vice-Présidents (soit 67 % des managers) représente a minima 8 % de leur rémunération fixe. Au moins 10 % de cette rémunération variable est liée à l'atteinte d'objectifs extra-financiers et 10 % supplémentaires sont liés au

respect de la politique de sécurité du Groupe, en lien avec la démarche RSE.

En raison de la coexistence de sociétés juridiquement distinctes, le Groupe n'a pas un système unique d'intéressement et de participation. Toutefois, pour renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté des équipes, les filiales adoptent progressivement des systèmes de rémunération prenant en compte leurs performances collectives.

	2017	2018	2019
% de collaborateurs concernés par un système de rémunération prenant en compte la performance globale de la filiale ou du Groupe	67 %	66 %	59 %

Enquête d'engagement des collaborateurs

Afin de mieux percevoir et évaluer la satisfaction et le niveau d'engagement de ses collaborateurs, Bel a diffusé en 2019 auprès de l'ensemble de ses employés connectés un questionnaire de satisfaction. Le taux global de participation de cette enquête, qui a été diffusé en 4 vagues successives (février, avril, juin et octobre 2019) s'est élevé à 45 %. Une amélioration de l'engagement des collaborateurs a été observée au cours de ces différentes phases, avec une première note

d'engagement de 7,3/10 à l'issue la première enquête et de 7,8/10 à l'issue de l'enquête diffusée en octobre 2019.

Parmi les 15 questions posées, une dizaine d'entre elles visaient à évaluer le ressenti des collaborateurs par rapport à la transformation et l'évolution de l'Entreprise, ainsi qu'à mesurer leur niveau d'engagement et de satisfaction au global.

Bel a pour objectif de diffuser cette enquête annuellement, afin d'obtenir des taux de réponses plus élevés et analyser l'évolution des réponses d'année en année.

2.2 PROMOUVOIR DES PRATIQUES RESPONSABLES AUPRÈS DE SES PARTENAIRES D'AFFAIRES

Définition de l'enjeu

À travers sa nouvelle identité *For All. For Good*, Bel a réitéré son engagement à créer de la valeur économique mais aussi sociale et environnementale pour toutes ses parties prenantes. Ambassadeur d'un modèle d'entreprise vertueux, Bel travaille avec l'ensemble de ses partenaires d'affaires (fournisseurs, sous-traitants, distributeurs), pour favoriser des pratiques environnementales et sociales exemplaires tout au long de sa chaîne de valeur.

Politique

Bel a adopté en 2009 une Charte des achats responsables qui expose les engagements que Bel prend vis-à-vis de ses fournisseurs et ceux que le Groupe attend d'eux sur les enjeux majeurs : l'environnement, les pratiques en matière de travail et de droits humains, l'éthique commerciale et les pratiques managériales.

Cette charte a fait l'objet d'une révision en 2019 visant à renforcer le processus de sélection et de suivi de la performance des fournisseurs mais aussi l'engagement requis de leur part en termes de plans de vigilance.

Plan d'actions

Compte tenu de la spécificité des enjeux liés à l'amont laitier et de leur importance stratégique pour Bel, les actions mises en place pour promouvoir des pratiques responsables auprès des producteurs laitiers sont présentées dans un paragraphe dédié (voir paragraphe 4 « Promouvoir une agriculture durable »).

Identification des risques dans la chaîne d'approvisionnement

Dans le cadre des lois relatives au « Devoir de Vigilance » et à « Sapin II », le Groupe a réalisé une cartographie des risques RSE puis une cartographie des risques de corruption liés à sa chaîne d'approvisionnement, cartographies basées sur des données exogènes : ces travaux menés en 2017-2018 ont permis d'affiner l'identification des catégories d'achats et zones géographiques nécessitant une vigilance particulière (voir paragraphe 1.4 « Plan de vigilance »).

Le niveau de risques RSE ou de corruption associés à ces achats est évalué sur la base de la combinaison « catégorie d'achats/pays du fournisseur ». Les combinaisons à haut risque RSE représentent moins de 4 % du montant d'achats réalisés en 2017, les combinaisons à haut risque de corruption 2 %, celles à haut risque RSE et de corruption représentent 5 %.

Un outil spécifique utilisant les résultats de ces cartographies a été développé et déployé début 2019 auprès de la communauté des acheteurs du Groupe. Ce dernier leur permet de déterminer les niveaux de risques du portefeuille de fournisseurs actuels et potentiels et ainsi d'établir un plan de priorité des évaluations de la performance extra-financière des fournisseurs.

En outre, les résultats des cartographies ont permis de déterminer une liste de fournisseurs à haut risque potentiel (RSE et corruption) qui fera l'objet d'un dispositif d'évaluation renforcé début 2020.

Déploiement d'un dispositif d'évaluation et de contrôle des fournisseurs

Tous les fournisseurs de Bel reçoivent dès la phase d'appel d'offres la Charte des achats responsables du Groupe. Pour s'assurer de son respect ainsi que celui du Code de bonnes pratiques des affaires, une clause « RSE et Éthique » est introduite dans les appels d'offres, les contrats passés avec les fournisseurs et dans les conditions générales d'achats du Groupe. Cette clause a fait l'objet d'une révision en 2019 visant à renforcer le respect des règles éthiques par les fournisseurs, leur devoir de vigilance sur leur propre chaîne d'approvisionnement et à exposer les conséquences en cas de manquement de leur part.

Depuis 2009, le Groupe évalue par ailleurs la performance RSE des fournisseurs qu'il considère prioritaires au regard de leur volume d'affaires, du risque potentiel associé aux produits et services fournis et de leur implantation géographique. Menée avec EcoVadis, prestataire spécialisé dans le domaine des achats responsables, cette évaluation est basée sur 21 critères regroupés en quatre thèmes : environnement, social et droits de l'homme, éthique et achats responsables. Depuis 2015, les fournisseurs évalués ont permis de couvrir plus de 60 % du montant des achats du Groupe (1). Le score moyen obtenu par le portefeuille des fournisseurs de Bel augmente régulièrement et est toujours au-dessus du score moyen du panel évalué par EcoVadis.

Au cours des campagnes d'évaluation menées en 2019 via EcoVadis, Bel a mis un effort particulier sur les fournisseurs des catégories d'achats moins bien couvertes jusqu'à présent et sur les fournisseurs à risque potentiellement élevé.

Depuis 2017, MOM évalue également la performance de ses fournisseurs via EcoVadis : en 2019, les fournisseurs évalués depuis moins de deux ans représentent 61,1 % du montant total des achats de MOM (hors producteurs de lait et de pommes).

En 2016, Bel est devenu membre de l'AIM-Progress, un forum d'entreprises majeures du secteur des produits de grande consommation et de fournisseurs communs de premier plan, qui vise à influencer positivement la vie des populations sous l'effet conjugué de pratiques d'achats responsables robustes appliquées à l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement.

Au sein de l'AIM-Progress, Bel et six autres membres se sont engagés en 2017 au sein de l'initiative EcoVadis AIM-Progress dont l'ambition est d'améliorer la transparence et les pratiques responsables et durables dans le secteur alimentaire. Ainsi les membres de l'initiative partagent entre eux les évaluations de leurs fournisseurs, ce qui permet – tant pour les membres que pour les fournisseurs – de simplifier les processus et d'éviter de dupliquer les efforts. À fin 2019, plus de 5 600 évaluations EcoVadis sont partagées au sein de cette initiative.

Enfin, Bel est en train de structurer une approche qui lui permettra de déployer des moyens d'évaluations et de contrôle des fournisseurs plus systématiques et différenciés en fonction de leurs niveaux de risques RSE et corruption. Cette approche couvrira également le dispositif de contrôle préalable à tout référencement de fournisseur et de sous-traitant.

(1) Hors producteurs de lait, ces derniers étant accompagnés via des mesures spécifiques à leurs enjeux (voir paragraphe 4 « Promouvoir une agriculture durable »).

Déploiement d'un dispositif d'évaluation et de contrôle des sous-traitants

Les sous-traitants permettent aux marques de développer leur présence sur de nouvelles géographies. Ils fabriquent environ 5,9 % du volume de fromage commercialisé par le Groupe, 7 sous-traitants majeurs du Groupe représentant à eux seuls 90 % du volume sous-traité.

Bel exige que tous ses sous-traitants soient évalués par EcoVadis avec les mêmes règles de gestion que les autres fournisseurs. En 2019, le score moyen des sous-traitants est de 49,5/100, aucun sous-traitant évalué ne présentant de risque élevé (score EcoVadis inférieur à 25/100).

Formation des acheteurs

Une nouvelle formation à destination de tous les acheteurs du Groupe a été développée et déployée en 2019 avec EcoVadis. L'objectif de cette formation est de montrer aux acheteurs comment intégrer la RSE et les notations EcoVadis tout au long du processus

achat et ainsi améliorer la performance de leur chaîne d'approvisionnement. Près de 90 % des acheteurs de Bel et de MOM ont participé à cette formation. Elle est par ailleurs disponible en permanence pour les acheteurs sur l'outil de formation Groupe, et doit être réalisée par les nouveaux acheteurs dans les trois mois après leur arrivée.

Une vigilance à l'égard des distributeurs, clients et agents

Dans le cadre des dispositions relatives aux lois « Sapin II » et « Devoir de vigilance » (voir paragraphe 1.4 « Plan de vigilance »), le Groupe a pris des mesures pour mieux connaître l'ensemble de ses parties prenantes (principe du *Know your Customer*). Ces mesures permettent au Groupe d'être alerté si ses distributeurs, clients ou agents font l'objet d'une condamnation, d'expositions politiques ou d'inscription sur listes noires en matière d'embargo. Quand jugés pertinents, les prestataires logistiques et banques de certains pays sont également couverts par ces mesures.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2017 ^(a)	2018 ^(b)	2019 ^(c)
Nombre de fournisseurs Bel évalués	505	508	559
Score moyen des fournisseurs Bel évalués	49,8/100	50,8/100	51,7/100
Score moyen des entreprises évaluées par EcoVadis dans l'année	43,2/100	43,4/100	45,1/100
Taux de couverture du montant d'achats (hors lait collecté)	67,3 %	65,0 %	64,7 %

(a) Fournisseurs évalués entre 2014 et 2017 - Données hors MOM et Safilait.

(b) Fournisseurs évalués entre 2015 et 2018 - Données hors MOM et Safilait.

(c) Fournisseurs évalués entre 2016 et 2019 - Données hors MOM et Safilait.

Les objectifs de Bel	KPI	2017	2018	2019	Objectif 2020	Objectif 2025	Avancement
Promouvoir des bonnes pratiques sociales et environnementales auprès de ses fournisseurs	Score moyen « EcoVadis » des fournisseurs (sur 100)	49,8	50,8	51,7	50	55	

2.3 COMMUNIQUER DE MANIÈRE RESPONSABLE ET TRANSPARENTE AUPRÈS DE SES CONSOMMATEURS

Définition de l'enjeu

Plus de 400 millions de personnes consomment les produits Bel à travers le monde, et parmi eux de nombreux enfants. Cette confiance confère au Groupe une responsabilité : celle de communiquer de manière responsable et avec transparence, pour protéger la santé des consommateurs et encourager des modes de vie plus sains.

Politiques

Bel s'est doté dès 2009 d'une Charte de communication responsable incitant le Groupe à valoriser des comportements alimentaires sains (tailles de portion adaptées, promotion de modes de vie active, etc.) dans toutes ses prises de parole. Cette charte s'applique à toute forme de communication (publicité, communication *corporate*, emballages, prises de paroles digitales, etc.).

Plan d'actions

Communiquer de manière responsable

Une prise en compte des enjeux RSE dès la conception des publicités

Les différents services du Groupe (marketing, nutrition, RSE, légal, communication) collaborent activement dès la phase de conception des publicités des marques pour s'assurer de la véracité des informations communiquées et de leur conformité aux principes du Groupe. Un outil dédié dit « Validom » permet aux fonctions concernées de revoir et valider toutes les formes de communication (emballages, publicités télévision, promotion en magasins, site internet) portant sur tout le portefeuille des marques du Groupe.

Des marques positives, véhicules de la nouvelle identité For All. For Good

Les marques sont les ambassadrices de la nouvelle identité *For All. For Good* : par leur proximité avec les consommateurs, elles constituent les meilleurs relais de communication du Groupe sur les sujets de responsabilité. Ainsi, en plus de répondre aux attentes et préoccupations des consommateurs, les marques ont l'ambition de mettre à profit la confiance tissée avec eux pour les guider vers des comportements alimentaires équilibrés et plus respectueux de l'environnement et des pratiques sociales responsables.

Le Groupe reste toujours vigilant à ce que le discours des marques reflète fidèlement ces pratiques.

Une communication responsable auprès des enfants

Bel porte une attention particulière aux communications adressées aux enfants : le Groupe veille en effet à communiquer de façon responsable afin de représenter et transmettre des habitudes alimentaires équilibrées. C'est pourquoi, en plus de la Charte de communication nutrition interne, Bel s'est engagé depuis 2016 avec le mouvement volontaire européen *EU Pledge*. À travers cette initiative, Bel s'engage à ne diffuser auprès des enfants de moins de 12 ans que les publicités (télévision, presse ou digital) des produits répondant aux critères nutritionnels de l'*EU pledge (Nutrition White Paper* ⁽¹⁾).

(1) https://eu-pledge.eu/wp-content/uploads/EU_Pledge_Nutrition_White_Paper.pdf.

Apporter des informations transparentes et pertinentes aux consommateurs...

Les consommateurs s'interrogent de plus en plus sur l'impact social et environnemental de leur alimentation. C'est pourquoi le Groupe est engagé dans une démarche de transparence afin d'expliquer ses actions tout au long de sa chaîne de valeur, de la fourche à la fourchette.

Sur l'agriculture durable

Le Groupe cherche à fournir toujours plus de transparence à ses consommateurs quant à l'amont laitier, notamment sur l'origine des matières premières, les modes de production et le suivi des engagements de la Charte mondiale pour un amont laitier durable (voir paragraphe 4.1 « Agir pour un amont laitier durable »).

En 2019, Bel a publié plusieurs vidéos pour donner la parole aux producteurs APBO avec lesquels le Groupe travaille, présenter la démarche partenariale en place et ses bénéfiques sur le quotidien des éleveurs ⁽²⁾.

(2) <https://www.ribambel.com/nos-engagements/agriculture-durable/la-parole-aux-eleveurs>.

Sur la nutrition

Afin de répondre aux exigences de ses consommateurs, Bel communique systématiquement sur ses produits des informations concernant les ingrédients entrant dans la composition des recettes et leur contribution nutritionnelle, en allant bien souvent au-delà des exigences réglementaires. Les informations nutritionnelles déclarées sont construites en accord avec les réglementations en vigueur selon les pays, relatives à l'information alimentaire pour les consommateurs.

Sur l'environnement

Le Groupe communique également sur la protection de l'environnement, via notamment la gestion des déchets d'emballages : des consignes de tri sont communiquées dans les pays où des filières de recyclage sont en place ; des gestes citoyens sont préconisés dans les autres pays.

... sur des supports variés

Une lecture simplifiée des emballages

Dans un souci de transparence envers ses consommateurs, les emballages des produits Bel présentent toutes les informations clés utiles aux consommateurs (information nutritionnelle, consignes sur la gestion des emballages, service consommateurs, etc.).

Une utilisation du digital

Bel utilise les outils numériques (site internet, réseaux sociaux etc.) pour apporter davantage d'informations et de pédagogie sur des sujets parfois complexes et pour des publics non experts.

Par exemple, la marque Leerdammer a développé un film en 3D permettant de visiter virtuellement la ferme d'un producteur laitier hollandais. Celui-ci a été déployé auprès de ses clients (distributeurs, restauration hors foyer) et de ses consommateurs, notamment via des opérations en magasin et des jeux-concours.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2018	2019	2020
Offrir des produits positifs aux consommateurs	Part du chiffre d'affaires généré par la vente de produits positifs ^(a) (%)	72,9 %	73,4 %	N/A ^(b)

(a) Les produits considérés comme positifs dans le cadre du calcul de cet indicateur sont les produits « Bel Nutri+ », les produits naturels avec un additif au maximum, les produits bio ainsi que les produits provenant d'une alimentation sans OGM.

(b) Cet indicateur est en cours de construction, un objectif sera à terme fixé.

FAITS MARQUANTS 2019

- Mise en place d'un learning management system.
- Obtention de la note 79/100 pour la première année de publication de l'index d'égalité salariale femmes - hommes en France.
- Déploiement des programmes « Loto » et « DriveSafe4Bel » pour assurer la sécurité des collaborateurs au travail.
- Diffusion d'une enquête de satisfaction auprès des collaborateurs.
- Mise à jour de la Charte achats responsables..

PRIORITÉS 2020

- Assurer le déploiement effectif du learning management system
- Reconduire la diffusion de l'enquête de satisfaction afin d'analyser l'évolution de la satisfaction et de l'engagement des collaborateurs.
- Mise en place d'un processus de référencement des fournisseurs et déploiement d'un processus d'évaluation et de contrôle différencié en fonction des niveaux de risques RSE et de corruption.
- Mise en place d'un Comité « Innovation sociale ».

3

CONTRIBUER À UNE ALIMENTATION PLUS SAINES

« S'engager pour une alimentation plus saine et responsable pour tous » constitue la mission de Bel, inscrite au cœur de sa stratégie d'entreprise. En tant qu'Entreprise de l'agroalimentaire, Bel est en effet conscient de sa responsabilité de :

- s'inscrire dans l'Objectif de Développement Durable n° 2 de l'ONU « Faim Zéro », visant à éliminer la faim d'ici 2030 et de faire en sorte que chacun, en particulier les personnes en situation vulnérable, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ;

- proposer des produits sûrs et sains et en encourageant de meilleures habitudes alimentaires. En quantité raisonnée, une portion de produit Bel peut tout à fait contribuer à une alimentation équilibrée. Les fromages sont notamment une source importante de calcium, un nutriment essentiel à la croissance des enfants, et sont compatibles avec les besoins alimentaires de tous ;
- répondre aux attentes de ses consommateurs, qui en plus des exigences organoleptiques et sécuritaires, sont de plus en plus attentifs à la qualité, l'origine et la naturalité des ingrédients.

3.1 PROPOSER DES PRODUITS DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ OPTIMALES

Définition de l'enjeu

Proposer des produits alimentaires sûrs constitue un enjeu de santé publique de premier ordre. Bel met donc en œuvre les dispositions nécessaires pour assurer un niveau de qualité et de sécurité alimentaire strict, conforme aux exigences réglementaires. Pour cela, le Groupe travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs de la chaîne alimentaire, depuis l'approvisionnement en matières premières, jusqu'à la transformation des produits et leur distribution.

Politiques

Bel a adopté plusieurs politiques structurantes pour garantir une qualité et une sécurité alimentaires optimales et se prémunir des risques identifiés à toutes les étapes de sa chaîne de valeur :

- sa politique de management des opérations industrielles, déclinée dans toutes les usines, réaffirme l'exigence de Bel à assurer la qualité et la sécurité des aliments de tous ses produits ;
- sa politique *Food Fraud* vise à prévenir toute tentative de fraude alimentaire à l'égard des matières premières et ingrédients utilisés par le Groupe, des procédés sous-traités, et depuis 2019 des emballages primaires. Cette politique est pilotée par la Direction qualité et réglementation Groupe et déployée localement par les achats ;
- sa politique *Food Defense* a pour objectif de protéger la chaîne alimentaire contre les risques d'actions malveillantes, criminelles ou terroristes, pouvant entraîner une contamination des produits. Cette politique est pilotée par la Direction qualité et réglementation Groupe et déployée localement par chaque Directeur de site.

Plan d'actions

Assurer un contrôle strict des matières premières et emballages dès l'amont

Un accompagnement des producteurs laitiers

Dès l'élevage, les producteurs laitiers sont garants de la qualité sanitaire et de la conformité du lait qu'ils produisent. Pour prévenir tout risque, notamment bactériologique, les techniciens de production laitière de Bel diffusent de façon continue auprès des producteurs des bonnes pratiques pour produire un lait de qualité. Des échantillons sont prélevés lors de la collecte du lait pour vérifier que celui-ci est conforme aux critères

de composition et d'hygiène et ne contient pas de traces d'antibiotiques. Lorsque le lait est d'une qualité inférieure aux standards du Groupe, Bel propose et met en place des actions ciblées auprès des producteurs concernés comprenant :

- un audit de l'exploitation ;
- une proposition de plans d'actions pour améliorer la qualité du lait concerné ;
- un suivi de ces plans afin d'accompagner le producteur dans sa démarche d'amélioration.

Si la qualité du lait est insuffisante, celui-ci n'est pas utilisé. Ces cas restent très rares néanmoins.

Par ailleurs, pour conserver les qualités du lait, Bel le collecte dans un délai maximum de 72 heures après la traite. Bel accompagne également l'équipement de certains producteurs en tanks réfrigérés.

Un contrôle des fournisseurs d'autres matières premières stratégiques

Par ailleurs, des audits qualité sont réalisés auprès des fournisseurs majeurs de matières premières les plus sensibles. Lorsque des non-conformités mineures sont constatées sans remettre en cause la sécurité sanitaire des produits fournis, les fournisseurs s'engagent auprès du Groupe sur des actions correctives dans un horizon de temps défini.

Des contrôles sanitaires rigoureux lors de l'arrivée des matières premières dans les usines

Tous les composants entrant dans les recettes de Bel, notamment toutes les matières premières laitières, qu'elles soient liquides ou solides, sont soumises à de nombreux contrôles sanitaires dès leur entrée sur les sites de fabrication, puis à nouveau avant leur entrée en production, au niveau microbiologique, physico-chimique et organoleptique. Tous les emballages, et notamment ceux qui entrent en contact direct avec les produits, suivent des procédures de contrôle comparables à leur arrivée dans les usines du Groupe.

Déployer des procédures exigeantes dans les sites de production

Une démarche de certification des sites de production

Le Groupe est engagé dans une démarche de certification de ses sites industriels selon les normes GFSI reconnues (BRC, IFS, FSCC 22000). 26 sites industriels du Groupe sont ainsi certifiés GFSI.

Par ailleurs, Bel travaille depuis 2019 à l'obtention du statut douanier d'opérateur économique agréé « sécurité/sûreté », pour renforcer la sécurité et la sûreté des flux de marchandises entrant ou sortant de l'Union européenne. Lancée en 2019 dans toutes les usines françaises, la démarche sera progressivement déployée aux autres sites industriels sur les cinq prochaines années.

Des processus de qualité robustes et harmonisés

Bel met en place un système HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*) dans l'ensemble de ses sites industriels pour identifier, évaluer et maîtriser les dangers significatifs relatifs à la sécurité des aliments. En 2019, Bel a élaboré un standard HACCP Groupe présentant les exigences de qualité génériques, qui doivent ensuite être déclinées au niveau des sites industriels.

Par ailleurs, les politiques *Food Fraud* et *Food Defense* sont communes aux sites industriels et mises en œuvre localement. Pour prévenir les risques de malveillance, chaque site est tenu de déployer un Plan de *Food Defense* comprenant une évaluation exhaustive des risques et menaces identifiés et des plans d'actions dédiés pour maîtriser et diminuer les risques identifiés.

Des contrôles sanitaires stricts

Bel met en œuvre des plans de contrôles de ses produits tout au long de la chaîne de fabrication afin de garantir leur conformité aux exigences réglementaires sur de nombreux critères, notamment microbiologiques, chimiques, corps étrangers et allergènes.

Ces contrôles qualité portent sur les produits semi-finis (en cours de fabrication) et les produits finis, mais aussi sur l'environnement de production (air, eau, machines, locaux de fabrication, personnel, etc.). Ils sont réalisés par des laboratoires d'analyse internes et, autant que nécessaire, par des laboratoires externes indépendants sous accréditation.

L'évaluation HACCP permet de déterminer la fréquence de ces contrôles, qui sont adaptés à la matière première ou à l'ingrédient considéré et dont les enregistrements sont conservés par les sites.

Des conditions de conservation adéquates

Les processus de pasteurisation mis en œuvre dans les sites de Bel assurent une bonne conservation du lait collecté et des produits fabriqués, la conservation de ces derniers étant renforcée par l'emballage individuel protecteur des portions individuelles.

Des exigences similaires pour les produits sous-traités et/ou associés à des produits partenaires

Les exigences du Groupe en termes de qualité, sécurité et traçabilité produit sont reportées sans exception sur ses produits sous-traités et sur les produits de *co-branding*. Un soin particulier est apporté à ces derniers afin que l'association d'un produit de marque Bel avec un produit d'une autre marque soit toujours à la hauteur des attentes des consommateurs du Groupe.

Par ailleurs, des audits qualité sont réalisés chez les sous-traitants dont les produits véhiculent les marques de Bel et lorsque des non-conformités mineures sont constatées sans remettre en cause la sécurité sanitaire des produits fournis, les sous-traitants audités s'engagent auprès du Groupe sur des actions correctives dans un horizon de temps défini.

Assurer la qualité et sécurité des produits lors du transport aval

Bel réalise des audits de la chaîne de distribution de ses produits afin d'assurer le respect de la chaîne du froid et des conditions de transport et de conservation de ses produits. Depuis plus de 5 ans, une Charte des bonnes pratiques de stockage et de distribution est partagée progressivement avec les distributeurs de Bel, dans ses différentes zones de commercialisation.

Un système de traçabilité robuste pour prévenir les risques

Une traçabilité des produits tout au long de la chaîne alimentaire...

Bel met en place les mesures nécessaires pour garantir la traçabilité depuis l'achat des matières premières jusqu'à la distribution des produits aux consommateurs.

Concernant les matières premières, des tests de traçabilité réguliers sont réalisés et les fournisseurs sont appelés à respecter un délai optimal d'obtention des résultats de traçabilité.

La traçabilité des produits est quant à elle assurée par des marquages obligatoires sur les unités de vente consommateur (codes lots, date limite d'utilisation optimale ou date limite de consommation, etc.). Toutes les unités logistiques sont identifiées par un marquage faisant le lien avec le code lot du produit.

Un outil unique utilisé par le Groupe répertorie en outre les lieux de stockage de tous ses produits, chez le client final et dans l'ensemble de son réseau de distribution.

... permettant de prévenir et gérer les risques efficacement

Les méthodes appliquées permettent d'identifier à tout moment les lots de produits dans lesquels un lot de composants a été signalé et assurent ainsi l'efficacité des éventuels retraits et rappels. Ce suivi et les divers tests de traçabilité réalisés permettent de connaître les flux, de stocker les informations relatives à la sécurité des aliments qui pourraient être nécessaires aux autorités, d'identifier un risque ou d'isoler une production.

Afin de prévenir et gérer les risques, le Groupe a également élaboré et mis en place une procédure de gestion des alertes qualité et sécurité alimentaire. Celle-ci intègre notamment une procédure de rappel pour gérer de manière organisée et avec la rapidité de réaction nécessaire une potentielle crise sanitaire/qualité qui aurait été déclenchée par une alerte grave.

Protéger la santé/sécurité de ses consommateurs et garantir un lien de confiance

En fournissant des informations transparentes et pertinentes aux consommateurs

Voir paragraphe 2.3 « Communiquer de manière responsable et transparente auprès des consommateurs ».

En offrant un service consommateur proactif

Pour améliorer la satisfaction de ses clients et la qualité de ses produits, Bel a mis en place une gestion efficace des réclamations qualité qui permettent d'alerter le Groupe quand les produits commercialisés ne répondent pas aux exigences qualité attendues (identité, intégrité, fiabilité, sécurité, etc.).

Les remontées des consommateurs sont centralisées dans un outil dédié dit « *We care* », déployé dans toutes les filiales du Groupe (hors MOM et Safilait).

3.2 ENCOURAGER DE MEILLEURES HABITUDES ALIMENTAIRES ET INCITER À DES MODES DE VIE PLUS SAINS

Définition de l'enjeu

Fort de sa responsabilité de participer à nourrir plus sainement les populations et conscient que l'évolution des habitudes alimentaires passera par l'éducation des familles et de leurs enfants, Bel souhaite aller plus loin, en faisant la promotion de modes de vie plus sains. Bel a ainsi développé des programmes d'éducation nutritionnelle pour ses collaborateurs et consommateurs.

Politiques

Bel a développé des programmes d'éducation nutritionnelle et projets qui structurent sa démarche de sensibilisation :

- le programme « *Healthy Smiles* », à destination des collaborateurs ;
- le projet « *Educanut* », à destination des consommateurs.

Plan d'actions

Favoriser de meilleures habitudes alimentaires auprès de ses collaborateurs

Le Groupe poursuit le déploiement du programme d'éducation nutritionnelle « *Healthy Smiles* », avec pour objectif qu'il soit mis en œuvre dans 30 filiales d'ici 2025. Ce programme est structuré autour de deux fondamentaux : la promotion d'un bon équilibre alimentaire et d'un mode de vie plus sain, et l'incitation à l'activité physique.

Chaque année, plusieurs actions de sensibilisation sont organisées (distribution d'outils pédagogiques, jeux, compétitions sportives, etc.). En 2019, un « *Walking Challenge* » intersites solidaire a permis de collecter 6 291 euros pour l'association Action contre la Faim, tout en incitant 572 collaborateurs répartis dans 26 pays à pratiquer plus d'activité physique, en faisant le plus de pas possible.

Favoriser de meilleures habitudes alimentaires auprès de ses consommateurs

Bel soutient des programmes d'éducation nutritionnelle à destination de ses consommateurs à travers son projet « *Educanut* ».

Ces programmes ont pour but d'aider enfants et parents à mieux appréhender l'importance de la nutrition et de l'activité physique pour leur santé. Ils sont conduits en partenariat avec d'autres acteurs (associations en matière de santé publique, organisations gouvernementales et non gouvernementales, universités, etc.) et peuvent prendre différentes formes (distributions d'outils pédagogiques, organisation d'événements, sensibilisation par des nutritionnistes/diététiciens etc.). Bel s'est fixé pour objectif de soutenir des programmes dans 10 pays clés pour le Groupe d'ici 2025.

En 2019, Bel a mis en place un nouveau programme en Égypte dans le cadre d'un partenariat avec le SAMU Social, qui vise à soutenir la réinsertion des enfants de la rue au travers d'un programme éducatif sur l'alimentation.

Favoriser de meilleures habitudes alimentaires auprès des enfants

Bel participe à l'éducation nutritionnelle des enfants dans les pays en voie de développement, à travers plusieurs programmes et projets.

Ainsi, Bel est engagé dans le réseau international SUN (« *Scaling Up Nutrition* ») dont l'objectif est de lutter contre la malnutrition dans les pays en voie de développement. Cette ambition passe aussi par la sensibilisation aux bons comportements alimentaires.

Par ailleurs, le Groupe agit pour une meilleure alimentation des enfants à travers sa fondation d'entreprise, engagée depuis plus de 10 ans sur cette thématique. En 2019, la Fondation a recentré ses activités autour de la construction de cantines scolaires en Afrique et en Asie, dans les pays où Bel est implanté, afin de permettre aux enfants de bénéficier d'au moins un repas par jour.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2017	2018	2019	Objectif 2020	Objectif 2025	Avancement
Encourager des habitudes de consommation et modes de vie sain	Pays majeurs ayant mis en place un programme à destination des consommateurs (« <i>Educanut</i> »)	2	4	5	4	10	😊
	Nombre de filiales ayant mis en place un programme à destination des employés (« <i>Healthy Smiles</i> »)	4	25	26	20	30	😊

FAITS MARQUANTS 2019

- Certification bio de l'usine de Dole.
- Reconduite des programmes en cours, et mise en place d'un nouveau programme « Educanut » en Égypte pour favoriser la réinsertion des enfants dans la rue grâce à l'alimentation.
- Déploiement du programme « *Healthy Smiles* », avec 2 activations globales, le « *Walking Challenge* » solidaire et le « *Cooking Challenge* », ainsi que des activations dans les pays autour de l'équilibre alimentaire et l'activité physique.

PRIORITÉS 2020

- Poursuivre les programmes d'éducation nutritionnelle auprès des consommateurs et des collaborateurs.

3.3 AMÉLIORER LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE DE SES PRODUITS

Définition de l'enjeu

La qualité nutritionnelle des produits alimentaires constitue une préoccupation croissante des autorités de santé publique et des consommateurs. Des problèmes de malnutrition continuent d'exister dans les pays en voie de développement alors que le taux d'obésité est en constante augmentation et contribue à l'accroissement des maladies chroniques dans le monde. Parallèlement, la naturalité est une attente forte et en constante augmentation chez ses consommateurs du monde entier, qui cherchent des produits avec des listes d'ingrédients plus courtes, plus simples. C'est une part importante de la perception de la qualité et de la naturalité d'un produit alimentaire.

Ainsi, Bel s'est engagé depuis plusieurs années à renforcer la naturalité de ses produits et à améliorer leurs profils nutritionnels, sans compromettre leurs qualités organoleptiques.

Politiques

En 2019, afin d'accélérer la transformation de ses marques dans la lignée de sa nouvelle identité *For All. For Good*, Bel a adopté une politique structurante, dite « *Healthier* », qui repose sur deux piliers :

- la nutrition, afin de cadrer le développement de nouveaux produits et améliorer en continu la qualité nutritionnelle des produits existants ;
- la naturalité, afin d'utiliser des ingrédients plus naturels et limiter le recours aux additifs.

Par ailleurs, Bel a adopté des notes de position sur les arômes et colorants. Ces politiques s'appliquent à toutes les zones et tous les produits du Groupe, hors produits MOM.

Plan d'actions

Améliorer la qualité nutritionnelle de ses produits

Un travail ciblé sur les nutriments clés

Les fromages sont une source importante de calcium, un nutriment essentiel à la croissance des enfants et compatible avec les besoins alimentaires de tous. En quantité raisonnée, les produits de Bel peuvent

ainsi contribuer à une alimentation équilibrée. Depuis plusieurs années, Bel axe ses efforts principalement sur les quantités présentes au sein d'une unité de consommation (une portion) de trois nutriments clés :

- le calcium : Bel ajuste progressivement les apports en calcium de ses recettes lorsque les taux semblent trop faibles et que des déficiences sont avérées dans la population locale ;
- les matières grasses : Bel propose pour trois de ses 5 marques cœurs (La Vache qui rit, Leerdammer, Babybel) des versions allégées ;
- le sodium : Bel travaille à réduire le taux de sel dans ses formulations, tout en veillant à la qualité sanitaire des produits et en respectant les contraintes des processus de fabrication.

Un système de profilage nutritionnel et des objectifs d'amélioration

En 2017, en s'appuyant sur les recommandations nutritionnelles de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ainsi que plusieurs experts internationaux en nutrition, et pour renforcer la démarche nutritionnelle lancée depuis plusieurs années par le Groupe, Bel a lancé un système de profilage nutritionnel appelé « *Bel Nutri+* ».

Ce système a pour objectif de structurer l'approche nutritionnelle de Bel en matière de développement et de rénovation produits, en fixant des seuils par catégorie de produits (fromages, lait, yaourt, snacks salés, snacks sucrés) et par cible (adultes, enfants), pour 6 nutriments :

- les nutriments à favoriser : calcium, protéines ;
- les nutriments à limiter : matières grasses, acides gras saturés, sucres ajoutés, sel.

En accord avec ce nouveau système, Bel s'est fixé pour objectif que 80 % des volumes de son portefeuille de produits destinés aux enfants et familles respectent la promesse « *Bel Nutri+* » d'ici 2025. Fin 2019, c'était le cas pour 69 % de ces volumes.

Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité nutritionnelle de ses produits, le Groupe MOM propose à présent, pour la majorité de ses gammes, une offre additionnelle de produits sans sucres ajoutés.

S'engager pour toujours plus de naturalité

La mission de Bel est d'offrir des produits plus sains et plus responsables pour tous. Au sein de la stratégie Nutrition du Groupe Bel, un pilier entier sur la naturalité a été inclus pour guider les développements, les rénovations et les innovations du Groupe. L'objectif est d'offrir des produits plus simples, avec des listes d'ingrédients plus courtes, tout en continuant de garantir une sécurité sanitaire optimale et le goût des produits de l'Entreprise tant apprécié par des millions d'enfants et de familles au quotidien.

Les additifs étant devenus une source de préoccupation majeure pour les consommateurs, le Groupe s'est volontairement engagé dans un programme vaste de rénovation de ses recettes, afin de réduire ou supprimer les additifs, tout en garantissant la sécurité et la qualité des produits. En 2018, Bel a pris un nouvel engagement, de sorte que toutes les marques cœur soient sans colorants ni arômes artificiels d'ici à fin 2021, comme par exemple pour Apéricube et La Vache qui rit. Cet engagement est obligatoire pour toute innovation, et les produits existants en contenant sont rénovés dans un programme progressif jusqu'à fin 2021.

Les recettes d'un grand nombre des produits du Groupe, comme Mini Babybel Original et Leerdammer Original sont déjà très simples, composées de 4 ingrédients seulement (du lait, du sel, des ferments et de la présure) et sans additifs ni conservateurs ajoutés. Pour d'autres produits, comme La Vache qui rit et Kiri, Bel travaille à améliorer ses recettes en réduisant et/ou supprimant des additifs ajoutés. Par exemple, en Europe de l'ouest, la recette de La Vache qui rit contient depuis 2018 un seul additif et Bel est engagé dans le même programme pour Kiri. La priorité du Groupe est évidemment de répondre aux attentes de ses consommateurs au sujet de la naturalité, sans compromis sur le goût, la sécurité ou la qualité. Dans certaines régions du monde, où les conditions climatiques et de conservation posent de réels enjeux, Bel est engagé à n'utiliser que les additifs nécessaires strictement à la conservation et à la qualité optimale du produit.

Par ailleurs le Groupe travaille avec des experts externes en nutrition afin d'adapter les produits aux besoins des pays émergents (voir paragraphe 7.1 « Adapter ses produits aux besoins de tous »).

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2017	2018	2019	Objectif 2020	Objectif 2025	Avancement
Améliorer de façon continue la qualité nutritionnelle de ses produits	Portefeuille produit enfants et familles respectant les critères « Bel Nutri+ »	69 %	65 %	69 %	70 %	80 %	😊

FAITS MARQUANTS 2019

- Adoption de la politique « Healthier » qui repose sur deux piliers : la naturalité et la nutrition.
- Lancement d'une nouvelle gamme de Kiri frais à tartiner sans additifs et suppression de l'arôme artificiel de jambon de la gamme La Vache qui rit.

PRIORITÉS 2020

- Proposer de nouvelles offres produits répondant toujours plus aux préoccupations santé des consommateurs.
- Continuer le travail de réduction des additifs dans l'offre de produits du Groupe.
- Continuer à améliorer la qualité nutritionnelle des produits du Groupe en accord avec la promesse « Bel Nutri+ » et la supériorité concurrentielle.

4

PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

En définissant son **engagement pour une agriculture durable** comme l'un des cinq défis phares de sa nouvelle signature *For All. For Good*, Bel renforce encore davantage son ambition d'améliorer l'impact environnemental, sociétal et social de l'amont agricole de ses activités.

La priorité de Bel sur cette partie de la chaîne de valeur est en effet de concilier des pratiques agricoles vertueuses, notamment d'élevage, démontrant un impact positif pour les Hommes, l'environnement et plus globalement pour l'ensemble de l'écosystème dans lequel le Groupe évolue.

Cette approche s'inscrit dans l'Objectif de Développement Durable n° 12 « Communication et Production durables ».

Gouvernance

La gouvernance des actions en faveur d'une agriculture durable a évolué en 2019 pour mieux répondre aux attentes du Groupe et aux impératifs de résultats. Un

comité de pilotage a été défini. Il se réunit 4 fois par an et regroupe le Directeur amont laitier, le Directeur achats alimentaires et la responsable RSE du Groupe. Ces comités visent à définir la feuille de route Agriculture Durable de Bel ainsi que de suivre les progrès des plans d'actions mis en place.

Dans son effort de promouvoir une agriculture durable, le Groupe a mis en place des actions engageantes en commençant par deux matières premières clés dans son portefeuille : le lait et les matières grasses végétales.

Par ailleurs, le Groupe MOM dont Bel a fait l'acquisition en 2016, a mis en place depuis plusieurs années des actions qui s'inscrivent pleinement dans l'ambition du Groupe de s'engager pour une agriculture durable. Ces actions se concentrent notamment sur l'origine des pommes, le développement de ses propres vergers en France, ou encore la promotion de pratiques en faveur d'une agriculture raisonnée tel que le déploiement du label « Vergers Écoresponsables ».

4.1 AGIR POUR UN AMONT LAITIER DURABLE

Définition de l'enjeu

Le lait est l'ingrédient de base de la fabrication des fromages : Bel collecte chaque année près de deux milliards de litres de lait auprès d'environ 2 600 producteurs répartis dans ses 10 bassins laitiers à travers le monde.

Pour contribuer à nourrir dans un avenir proche plus de 9 milliards d'individus de manière responsable, le Groupe doit développer la production laitière tout en préservant les ressources de la planète et en construisant des relations durables avec ses producteurs partenaires.

Politiques

Pour formaliser cette volonté, Bel a défini en 2018 au niveau du Groupe une Charte d'engagements coconstruite avec le WWF France pour un amont laitier durable⁽¹⁾. Cette charte intègre les aspects économiques, sociaux et environnementaux et s'articule autour de 6 thématiques :

(1) www.groupe-bel.com/fr/responsabilite/agriculture-durable.

- modèle de production durable ;
- bien-être animal ;
- accès au pâturage ;
- alimentation animale durable et locale ;
- empreinte environnementale ; et
- qualité nutritionnelle et sécurité alimentaire.

Chacune d'entre elles est déclinée sous forme d'actions et d'objectifs ambitieux à horizon 2025 qui sont présentés dans la Charte globale Bel pour un amont laitier durable.

La thématique spécifique du bien-être animal fait également, depuis 2019, l'objet d'une Charte Bel Bien-être animal elle-même déclinée en 5 axes :

- garantir la liberté de mouvement des animaux ;

- assurer de bonnes conditions de vie ;
- prodiguer des soins et suivre dans une démarche d'amélioration continue la bonne santé et le bien-être du troupeau ;
- assurer le bien-être des veaux ; et
- accompagner la fin de vie du troupeau.

Cette charte a été développée en faisant appel à l'expertise du CIWF⁽²⁾ et en tenant compte des attentes des consommateurs et de référentiels tels que Welfarm, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ou encore le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL). L'objectif de Bel est de déployer cette charte sur l'ensemble de ses bassins laitiers à horizon 2025 et faire certifier l'ensemble des élevages partenaires par un tiers indépendant.

(2) *Compassion In World Farming*, ONG visant à promouvoir des pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal.

Plan d'actions

Chacun des 10 bassins laitiers du Groupe définit ses propres feuilles de route pour atteindre les objectifs à 2025 des Chartes **Amont laitier** durable et **Bien-être animal**.

Modèle de production durable

Une grande partie du lait utilisé dans les produits Bel est collectée directement auprès de ses producteurs partenaires tous les deux ou trois jours. Le Groupe s'appuie sur ce lien direct et régulier pour développer des relations durables avec les producteurs laitiers même dans un contexte économique fragile. La qualité de vie et les conditions de travail des éleveurs laitiers sont au cœur des préoccupations du Groupe, pour qui un modèle de croissance durable ne peut s'envisager sans des liens pérennes et de confiance avec ses partenaires.

Bel s'est ainsi fixé comme objectif qu'à horizon 2025, 100 % des producteurs laitiers qui lui livrent du lait aient accès à des dispositifs sociétaux innovants qui viseront à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des producteurs. En 2019, 38 % des producteurs laitiers du Groupe, correspondant en particulier à 100 % des éleveurs français, tous membres de l'APBO ⁽¹⁾, ont accès à un tel dispositif. Dans les autres bassins, les programmes d'accompagnement des producteurs sont déjà en place pour une partie des éleveurs-partenaires (Açores, Maroc) ou en cours de définition pour répondre de façon adaptée aux besoins locaux.

(1) *L'Association des producteurs de lait Bel Ouest.*

En France, Bel a ainsi renouvelé son partenariat avec l'APBO par un accord qui reste inédit pour une meilleure valorisation du lait ⁽²⁾. Cet accord, reconduit sur toute l'année 2020, prévoit la garantie d'un prix de référence moyen pour le lait acheté aux producteurs de l'APBO (de 350 euros pour 1 000 litres) et la valorisation de pratiques d'élevages différenciantes, sous forme de primes mensuelles : à hauteur de 15 euros pour 1 000 litres concernant l'alimentation sans OGM pour les troupeaux laitiers, et de 6 euros pour 1 000 litres pour la mise en valeur de l'accès au pâturage (engagement de 150 jours minimum).

(2) <https://www.groupe-bel.com/fr/newsroom/news/partenaires-pionniers-dun-modele-remunérateur-et-durable-pour-la-filière-laitière-bel-et-lapbo-sont-fiers-de-perenniser-leur-accord-pour-2020-qui-incarne-pleinement-les-etats-gen/>

Pour aller plus loin dans la promotion et diffusion de pratiques agricoles durables, Bel continue de déployer son programme « *Farming For The Future* », (« **Fermes Pilotes** »), organisé avec un panel d'experts dont le WWF France, des universitaires européens (dont l'université de Wageningen aux Pays-Bas) et des experts américains et français. Ce programme vise à identifier, auprès de producteurs volontaires, des pratiques innovantes déjà existantes et adaptées aux réalités locales pour ensuite les partager et les déployer. Ce programme a déjà permis de recueillir 9 bonnes pratiques innovantes, telles que certaines méthodes permettant de combiner pâturage et robot de traite ou des pratiques visant à atteindre l'autonomie protéique des élevages.

Bien-être animal

Le Groupe s'est engagé à promouvoir de bonnes pratiques en matière de bien-être animal et à partager des normes communes exigeantes. Une production laitière de qualité dépend des bonnes conditions de santé et de bien-être des animaux. Le Groupe s'efforce donc de travailler sur ce sujet sensible avec ses partenaires afin de s'assurer d'un environnement et de pratiques adaptées aux besoins physiologiques et comportementaux des animaux.

Avant la mise en place de la Charte Bien-être animal, le Groupe accompagnait déjà ses producteurs dans la mise en place de bonnes pratiques. Avec la définition et publication de la charte, le Groupe vise désormais à harmoniser et à promouvoir à l'échelle du Groupe l'ensemble de ces bonnes pratiques en en faisant un socle de normes communes exigeantes. Pour ce faire, Bel a commencé à auditer en 2019 certains producteurs situés dans le bassin des Açores, via un tiers indépendant, afin de vérifier leur conformité aux pratiques énoncées dans la Charte bien-être animal. En 2020, Bel va accélérer le déploiement de ces audits après de ses 2 600 producteurs, en s'appuyant sur des outils d'évaluation du bien-être animal existants ou sur une grille d'audit spécifique définie avec Bureau Veritas. Bel s'est fixé l'objectif ambitieux que 100 %

des élevages laitiers partenaires soient conformes à la charte à horizon 2025 et que cela soit certifié par une tierce partie.

Accès au pâturage

Bel encourage la pratique du pâturage dès que les conditions y sont favorables. En effet, les surfaces en herbe exploitées par le pâturage peuvent contribuer à la fourniture de biens et services environnementaux comme la qualité des eaux, le stockage du carbone, le maintien de la biodiversité, etc. Le pâturage permet aussi d'accroître l'autonomie protéique des exploitations par rapport à d'autres systèmes. Enfin, l'accès au pâturage dans les conditions adaptées peut apporter des bénéfices pour la santé et le bien-être des vaches laitières.

Toutefois, il convient de prendre en compte certains critères essentiels afin de favoriser les bénéfices du pâturage, tels que le climat des différentes régions où Bel collecte le lait, la disponibilité des pâturages ou encore les traditions pastorales locales.

Ainsi, l'engagement du Groupe se situe à deux niveaux :

- partout où cela est possible dans les régions de tradition pastorale, Bel fixe des objectifs d'accès au pâturage, tout en conservant une nécessaire flexibilité selon les conditions climatiques locales.

Concrètement, les éleveurs partenaires de Bel doivent s'engager sur un minimum de 120 jours de pâturage par an aux Pays-Bas, 150 jours en France et 365 jours aux Açores, considérant les contraintes climatiques très différentes. En 2019, 87 % des volumes de lait collectés par Bel dans ces bassins (hors lait collecté issu de l'agriculture biologique) respectaient d'ores et déjà cet engagement ;

- lorsque le pâturage n'est pas possible pour des raisons de contraintes climatiques, géographiques ou structurelles, le Groupe encourage ses éleveurs partenaires à mettre en place des conditions de logement respectueuses du bien-être des animaux, telles qu'une bonne qualité de l'air et une bonne ventilation des bâtiments, au moins une logette par vache avec un espace suffisant pour se coucher et se reposer en même temps, etc.

Alimentation animale durable et locale

L'alimentation des vaches laitières varie en fonction de la localisation géographique des exploitations. En moyenne, la ration d'une vache laitière est toutefois composée de 80 % d'herbe fraîche et fourrages, ainsi que de 20 % d'aliments complémentaires (céréales, colza, soja, tournesol...). Ainsi, plus de 90 % de son alimentation est d'origine locale.

Depuis 2012, Bel et le WWF France se sont associés pour évaluer et minimiser l'impact environnemental de l'alimentation des vaches laitières. L'étude conjointe des risques environnementaux liés à chaque matière première entrant dans l'alimentation des vaches laitières a montré que, même si leur part dans la ration alimentaire est inférieure à 5 %, deux ingrédients affichent des impacts environnementaux particulièrement élevés : les tourteaux importés de soja et de PKE (*Palm Kernel Expeller*, co-produit de l'extraction de l'huile de palme). En effet, il est aujourd'hui admis que les cultures de soja et de palme non encadrées sont une cause majeure de déforestation, contre laquelle le Groupe s'engage à lutter (voir paragraphe 6.2 « Lutter contre les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation »).

Bel a mis en place depuis 2014 des actions concrètes pour soutenir la mise en place de filières responsables pour les tourteaux de soja et le PKE :

- Bel a rejoint dès 2014 la Table ronde sur le soja responsable (RTRS) et en 2015 celle sur l'huile de palme durable (RSPO) ;
- depuis 2016, Bel achète des certificats qui couvrent l'ensemble des volumes de tourteaux de soja (74 500 tonnes en 2019) et le PKE (40 506 tonnes en 2019) utilisés au niveau mondial pour la production de lait et des matières premières laitières utilisées dans ses recettes. Ces achats de certificats soutiennent la mise en place des filières durables et accompagnent les producteurs locaux vers un mode de production responsable ;
- en 2019, le Groupe a rejoint l'initiative Soja responsable lancée en 2018 par le WWF France. L'objectif de cette dernière, soutenue par l'Alliance pour la préservation des forêts, la plateforme Duralim et la fondation EarthWorm, était de définir une vision commune d'un soja responsable et de développer un socle commun d'actions à mettre en œuvre pour atteindre des chaînes d'approvisionnements en soja qui soient exemptes de conversion d'écosystèmes naturels ;
- Bel soutient via son programme « *Farming For the Future* » des actions en faveur de l'autonomie protéique des élevages. Grâce à cette autonomie, les élevages produisent une grande part voire la totalité de l'alimentation animale. Ainsi l'alimentation animale dans ces exploitations est locale et durable et exclut la déforestation.

Pour aller plus loin, le Groupe s'engage à ce que les tourteaux de soja et de PKE proviennent d'ici 2025 de filières durables, traçables et certifiées (RTRS et RSPO).

Le Groupe s'est également engagé dans sa Charte d'amont laitier durable à se fournir en lait issu de vaches nourries sans OGM. Les OGM peuvent présenter un risque pour la biodiversité du fait du risque de

dissémination non maîtrisée. En 2019, l'ensemble du lait acheté en France et en Slovaquie est issu de vaches nourries sans OGM. La transition vers une alimentation sans OGM a également débuté en Pologne et aux Pays-Bas.

Empreinte environnementale

Dans un contexte de raréfaction des ressources énergétiques fossiles et de dégradation des ressources hydriques, le Groupe accompagne ses producteurs de lait afin d'encourager les pratiques d'élevage qui réduisent l'impact de la production sur l'environnement, réduisent les émissions de gaz à effet de serre et augmentent la résilience aux changements climatiques et au stress hydrique. Bel s'est notamment fixé l'objectif de réduire les émissions de l'amont agricole de 20 % à horizon 2030, par rapport à l'année 2017.

Le Groupe se fixe comme ambition que l'ensemble de ses bassins laitiers ait mis en place des plans d'actions visant à augmenter la résilience au changement climatique et au stress hydrique d'ici 2025. Le respect de la ressource en eau constitue un enjeu majeur dans deux bassins où le Groupe collecte et transforme du lait : le Maroc et l'Iran. Ces deux bassins ont été identifiés comme prioritaires pour la mise en place de plans d'actions pour augmenter la résilience au stress hydrique. À cet effet, des discussions ont démarré avec WWF Maroc afin de préparer un catalogue d'actions concrètes pour les élevages (voir paragraphe 6.1 « Lutter contre le changement climatique »).

Les informations relatives à la mise en place de pratiques vertueuses et plans d'actions du Groupe pour limiter l'impact de la production laitière sur l'environnement et la disponibilité en eau sont détaillées dans le paragraphe 6 « Lutter contre le changement climatique et réduire l'empreinte environnementale ».

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2018	2019	Objectif 2020	Objectif 2025	Avancement
Contribuer à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des éleveurs partenaires	Éleveurs ayant accès à des modèles sociétaux innovants	34 %*	38 %*	30 %	100 %	😊
Promouvoir de bonnes pratiques pour favoriser le bien-être animal	Part des fermes respectant la Charte bien-être animal certifiées par une tierce partie	-	1 %*	30 %	100 %	😐
Encourager une alimentation sans OGM pour les vaches qui produisent le lait	Lait provenant de vaches nourries avec une alimentation sans OGM	16 %*	30 %*	50 %	100 %	😊

*Hors MOM.

4.2 RECOURIR A LA MATIÈRE GRASSE VÉGÉTALE DANS UN CADRE RIGOUREUX

Définition de l'enjeu

Les gammes 100 % laitières de Bel peuvent présenter des difficultés d'accessibilité à un grand nombre de consommateurs, en particulier sur le continent africain, et de nouvelles gammes de produits associant des matières grasses laitières et non laitières ont été développées.

Le Groupe a ainsi fait le choix de développer de nouvelles gammes associant des matières premières laitières et non laitières. C'est dans ce cadre que Bel a défini un socle d'engagements régissant l'utilisation des matières grasses d'origine végétale afin d'offrir des innovations positives à ses consommateurs.

Politiques

Afin de clarifier et harmoniser de bonnes pratiques d'approvisionnement en matières grasses végétales, le Groupe a élaboré en 2019 une politique « d'utilisation des matières grasses végétales », formalisant ainsi des engagements stricts en termes de goûts, valeurs nutritionnelles et approvisionnement responsable des matières grasses d'origine végétale entrant dans la composition des produits.

Suite à la formalisation de cette politique, Bel s'est fixé comme objectif d'utiliser des matières grasses végétales issues de filières agricoles 100 % responsables et ségréguées dès fin 2020.

Plan d'actions

Quelle que soit la matière grasse végétale utilisée par Bel, les critères inscrits dans le référentiel RSPO représentent le socle de base pour un approvisionnement durable de la matière grasse végétale. Notamment :

- responsabilité environnementale : pas de déforestation des forêts protégées et protection de la biodiversité

(voir paragraphe 6.2 « Lutter contre les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation ») ;

- développement responsable de nouvelles plantations : recours à des pratiques agricoles durables ;
- relations de confiance avec les communautés locales et prise en compte des impacts induits ;
- conditions de travail équitables et respectant la législation du travail internationale ;
- transparence, identification des zones de collecte et traçabilité tout au long de la chaîne.

En 2019, les approvisionnements de matière grasse végétale ont représenté 7 373 tonnes, dont 6 720 tonnes d'huile de palme. Ces volumes d'huile de palme sont 100 % certifiés RSPO (ségrégués ou *mass balanced*), dont un quart de volume ségrégués.

Le Groupe souhaite favoriser l'utilisation de matières grasses végétales durables et locales afin de soutenir les chaînes d'approvisionnement courtes et la création de valeur ajoutée locale. Il s'est ainsi engagé à atteindre 100 % d'approvisionnement en matière grasse végétale responsable à horizon fin 2020, selon une approche à trois niveaux en fonction des filières qui existent localement :

- en priorité, le Groupe souhaite s'approvisionner en matière grasse végétale certifiée (RSPO ou équivalent), cultivée et transformée localement ;
- dans le cas où la production locale n'est pas certifiée (RSPO ou équivalent), Bel s'engage à contribuer au développement de filières locales durables et certifiées, en travaillant avec les producteurs et les transformateurs ;
- dans le cas où il n'existe pas de production locale de matière grasse végétale répondant au cahier des charges du Groupe, Bel s'engage à choisir un approvisionnement optimisant l'impact positif local, par exemple auprès de transformateurs locaux.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2018	2019	Objectif 2020	Objectif 2025	Avancement
Assurer un approvisionnement responsable de la matière grasse végétale utilisée dans les produits	Approvisionnements certifiés ou respectant les engagements de la Charte matière grasse végétale (si aucune certification n'existe)	1,5 %*	27 %	100 %	100 %	☹️

*Hors MOM.

4.3 OFFRIR LE MEILLEUR DES FRUITS

Définition de l'enjeu

Le Groupe, par l'intermédiaire de MOM, a conscience de l'importance d'un approvisionnement durable et responsable de ses matières premières végétales, étape cruciale de la chaîne de valeur pour assurer la production de produits finis à base de fruits à la fois bons et sains, tout en respectant les valeurs du Groupe en termes de relations avec ses partenaires d'affaires et promouvant des pratiques d'agriculture durables, limitant les impacts sur la biodiversité.

Le Groupe MOM a ainsi mis en place depuis plusieurs années diverses actions pour contribuer au développement de méthodes d'agriculture raisonnée dans les vergers auprès desquels il s'approvisionne.

Ces divers engagements en faveur d'une agriculture raisonnée concernent à date principalement les fruits frais provenant de France et des États-Unis, qui constituent les deux principaux pays d'approvisionnements pour MOM.

Engagements et plan d'actions

Encourager une agriculture raisonnée pour préserver la biodiversité

Le Groupe MOM a ainsi atteint en 2019 son objectif de s'approvisionner, en France, en pommes fraîches exclusivement auprès de vergers labellisés Vergers Écoresponsables français, ce qui représente environ 42 % du total des approvisionnements en fruits du Groupe. Cette démarche fournit au Groupe l'assurance du respect de 6 grands engagements par ces vergers labellisés :

- favoriser la biodiversité du verger ;
- privilégier des méthodes de lutttes biologiques ;
- adopter des méthodes d'agriculture raisonnée ;
- récolter les pommes à la main à maturité optimale ;
- garantir la traçabilité du verger au point de vente ;
- faire contrôler le respect de ces bonnes pratiques par un organisme tiers externe et indépendant.

Dans ce cadre, le Groupe encourage le recours à des biocontrôles, méthodes visant à protéger les végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels. Ceux-ci permettent de limiter l'utilisation des traitements phytosanitaires, en favorisant le recours à des alternatives plus naturelles protégeant ainsi la biodiversité autour des vergers. Le Groupe a ainsi choisi de tester la confusion sexuelle pour les insectes nuisibles aux pommes, la mise en place de nichoirs à mésanges qui se nourrissent d'insectes ravageurs, ou encore d'hôtels à insectes.

Afin d'appuyer cette démarche, le Groupe suit l'indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT) et participe au suivi de l'évolution de la biodiversité via l'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB) dans ses vergers.

Le Groupe MOM cherche également à promouvoir les pratiques d'agriculture biologique aux États-Unis, où l'approvisionnement en pommes fraîches labellisées « Organic » ont représenté environ 28 % du total des achats de matières premières du pays en 2019.

Cultiver ses propres vergers et entretenir une relation de confiance avec ses agriculteurs partenaires

Pour tirer le meilleur des fruits, il faut avoir une connaissance approfondie de la façon dont ils sont cultivés. C'est pourquoi le Groupe a développé depuis 2010 ses propres vergers sur une surface de 80 hectares, située à proximité de son usine de Boué, en France. Aujourd'hui, 25 % des approvisionnements en pommes fraîches françaises proviennent de vergers dédiés.

Développer des gammes en ligne avec ses engagements

Afin d'aller plus loin, le Groupe a décidé de faire évoluer son portefeuille de produits. Pour la majorité de ses gammes, MOM propose à présent une offre alternative de produits issus de l'agriculture biologique et sans sucres ajoutés.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2018	2019	Objectif 2020	Objectif 2025	Avancement
Offrir le meilleur des fruits	Part des achats de fruits issus de vergers labellisés Vergers Écoresponsables	1,5 %	42,3 %	100 %	100 %	😊

FAITS MARQUANTS 2019

- Finalisation et déploiement de la politique Groupe pour le Bien-être animal.
- Approvisionnement de 100 % des pommes fraîches pour la production française auprès des vergers certifiés Vergers Écoresponsables.
- Approvisionnement en matière grasse végétale 100 % certifiée RSPO (dont 1/3 *segregated* et 2/3 *mass-balanced*).
- Lancement de la Vache qui rit Bio.

PRIORITÉS 2020

- Lancement des audits auprès des éleveurs des 10 bassins laitiers, prévus dans la politique Groupe Bien-être animal.
- Finalisation de l'étude avec le WWF Maroc sur l'amélioration de la résilience au stress hydrique au Maroc.
- Interprétation des résultats des analyses menées sur la qualité nutritionnelle du lait.
- Poursuivre le déploiement de l'approvisionnement en matière grasse végétale responsable et traçable, pour atteindre 100 % des approvisionnements en huile de palme certifiés RSPO ségrégués.

5

CONCEVOIR DES EMBALLAGES RESPONSABLES

Définition de l'enjeu

Depuis près d'un siècle, la portion individuelle est au cœur du modèle d'entreprise de Bel. Ce format d'emballage possède de nombreux atouts pour permettre au Groupe de favoriser une alimentation plus saine et responsable pour tous :

- en garantissant la qualité et sécurité des aliments (voir paragraphe 3.1 « Proposer des produits de qualité et de sécurité optimales ») ;
- en proposant aux consommateurs les apports nutritionnels adaptés à leurs besoins (voir paragraphe 3.2 « Encourager de meilleures habitudes alimentaires et inciter à des modes de vie plus sains ») ;
- en contribuant à réduire le gaspillage alimentaire (voir paragraphe 6.4 « Lutter contre le gaspillage alimentaire »).

Depuis 2019, le Groupe Bel a décidé d'inclure la cire dans ces chiffres, bien que celle-ci ne soit pas réglementairement considérée comme un emballage. Ainsi en 2019, les emballages du Groupe sont majoritairement composés de matériaux à base de papier (dont briques), à hauteur de 70 %, puis de plastique (13 %) de cire (11 %) et d'aluminium (6 %) ⁽¹⁾.

(1) Les données chiffrées présentées dans ce paragraphe n'incluent pas MOM et ne couvrent que partiellement Safilait et Bel Rouzaneh.

Néanmoins, Bel est conscient des défis environnementaux posés par l'utilisation d'emballages individuels : c'est pourquoi le Groupe a pour ambition de limiter l'impact environnemental de ses emballages tout en améliorant la gestion de la fin de vie des produits. En 2019, dans le cadre de sa nouvelle signature *For All. For Good*, le Groupe a donc érigé son engagement

pour des emballages responsables au rang de ses 5 défis prioritaires d'ici 2025.

Politiques

En 2019, le Groupe a publié sa politique « Emballages responsables » ⁽²⁾ formalisée en 2018, visant à réduire l'impact environnemental des emballages à chaque étape de la vie de ses produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. Cette politique est structurée autour de 5 objectifs à horizon 2025 :

(2) <https://www.groupe-bel.com/wp-content/uploads/2019/10/emballages-responsable.pdf>.

- réduire la quantité de matières premières d'emballage, en mettant systématiquement en œuvre une démarche d'éco-conception ;
- prioriser systématiquement les matériaux à base de papier, dans le cadre d'une « approche sans plastique ». Si le plastique ne peut être évité, utiliser uniquement des plastiques prêts à être recyclés et augmenter la teneur en plastique recyclé ;
- utiliser exclusivement des matériaux papier/carton recyclés ou des matériaux vierges certifiés pour garantir des emballages qui ne contribuent pas à la déforestation ;
- tendre à 2025 vers des emballages 100 % prêts au recyclage et/ou biodégradables cette 2e solution étant particulièrement importante dans les pays ne disposant pas encore de solution de collecte des déchets ;
- encourager et faciliter le recyclage en communiquant clairement auprès des consommateurs et en nouant des partenariats pour développer les filières et la valorisation des déchets d'emballage dans tous les pays où le Groupe est implanté.

5.1 ÉCO-CONCEVOIR SES EMBALLAGES ET UTILISER DES MATÉRIAUX PLUS DURABLES

Plan d'actions

Éco-concevoir ses emballages

Bel est engagé dans une démarche d'éco-conception de ses emballages depuis plusieurs années. Qu'il s'agisse de la conception d'un nouvel emballage ou bien d'une rénovation, réduire les quantités d'emballages utilisées constitue un prérequis pour Bel. Ces actions de réduction à la source concernent tous les emballages mis sur le marché, quel que soit le pays, mais doivent être opérées sans altérer les fonctions essentielles de l'emballage.

Des plans d'amélioration continue ont déjà permis de réduire l'épaisseur des feuilles d'aluminium des portions La Vache qui rit et Kiri qui ne sont plus que de 10 à 12 microns, et de réduire de 9 % la quantité de plastique utilisée dans l'emballage de la barquette de Leerdammer en tranches, permettant d'économiser 225 tonnes d'emballages.

Prioriser les matériaux à base de papier

Bel souhaite privilégier systématiquement les matériaux à base de papier, en limitant autant que possible le recours au plastique. En 2019, Bel utilise déjà 70 % de matériaux à base de papier.

Toutefois, lorsque l'utilisation du plastique s'avère nécessaire, par exemple pour des raisons techniques ou pour assurer un niveau de conservation optimale, Bel applique les lignes directrices suivantes :

- limiter les quantités de plastique utilisées au strict minimum ;
- 100 % du plastique utilisé doit être prêt au recyclage afin de favoriser son intégration dans l'économie circulaire ;
- quand cela ne compromet pas les exigences de qualité et de sécurité des produits et techniquement faisable, un approvisionnement en plastique recyclé doit être privilégié afin de réduire le besoin d'extraction fossile nécessaire à la production de plastique vierge ;
- aucun plastique provenant des usines de Bel ne doit être mis en décharge.

Au total, 60 % du plastique utilisé par le Groupe est 100 % prêt au recyclage en 2019.

Utiliser des matériaux recyclés ou provenant de sources durables

Utiliser du papier et carton ne contribuant pas à la déforestation

Afin d'atteindre son objectif de préservation des écosystèmes naturels et de lutte contre la déforestation via sa chaîne d'approvisionnement Zéro déforestation (voir paragraphe 6.2 « Lutter contre les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation »), le Groupe travaille à ce que 100 % des matériaux à base de papier utilisés intègrent systématiquement soit des fibres recyclées soit, lorsque l'utilisation de fibres vierges est nécessaire que celles-ci soient certifiées comme étant issues de forêts gérées durablement, préservant la biodiversité (FSC, PEFC, SFI, CSA, etc.).

En 2019, Bel a travaillé sur les emballages en carton de Boursin et Kiri, pour qu'ils soient désormais certifiés FSC.

Ainsi, en 2019, Bel utilise 68 % de papier et carton intégrant des fibres recyclées et 70 % d'origine certifiée. Au total, 92 % des emballages en papier et carton du Groupe intègrent aujourd'hui des fibres recyclées et/ou sont d'origine certifiée.

Pour les autres matériaux, favoriser des sources d'approvisionnement durables

L'aluminium représente seulement 6 % des tonnages d'emballage du Groupe, mais occupe une place symbolique dans le portefeuille de marques Bel puisque la majorité des produits Bel est emballée avec de l'aluminium. C'est pourquoi le Groupe souhaite contribuer activement à sa gestion responsable. Bel travaille ainsi à développer son approvisionnement en aluminium certifié *Aluminium Stewardship Initiative* (ASI). Cette initiative mondiale dans laquelle le Groupe s'est engagé en 2017 vise à mettre en place de nouvelles normes pour un approvisionnement responsable et à certifier les filières, de l'extraction dans les carrières de bauxite au recyclage. Cette certification intègre notamment des exigences sur le respect de la biodiversité.

Par ailleurs, bien que la cire ne soit pas considérée comme un emballage d'un point de vue réglementaire, Bel s'est fixé pour objectif d'identifier et de développer des alternatives plus responsables d'ici 2025 (exemples : matériel recyclé, recyclable ou biodégradable).

Enfin, depuis 2019 en France et en Slovaquie, Bel utilise une cellophane issue de forêts certifiées gérées durablement pour la gamme Mini Babybel. Le Groupe s'est fixé pour objectif de déployer cette action à l'ensemble des filiales d'ici fin 2020.

5.2 ENCOURAGER ET FACILITER LE RECYCLAGE DE SES PRODUITS

Plan d'actions

Garantir des emballages 100 % prêts au recyclage et/ou biodégradables

Afin de contribuer à la dynamique d'économie circulaire et transformer ses déchets d'emballages en nouvelles ressources, le Groupe vise à tendre vers 100 % d'emballages prêts au recyclage et/ou biodégradables d'ici 2025. Un emballage est considéré comme « prêt au recyclage » s'il existe au moins une filière de recyclage dans un pays (collecte, tri, deuxième vie).

Pour y parvenir, le Groupe favorise en priorité les matériaux à base de papier et d'aluminium, tous deux 100 % prêts au recyclage. Par ailleurs, en ce qui concerne le plastique, Bel favorise les emballages mono-matériau pour garantir leur recyclabilité. En 2019, Bel a ainsi développé des emballages en plastique 100 % prêts au recyclage pour sa gamme Leerdammer en tranches au Royaume-Uni, en France et en Allemagne, avec pour objectif d'étendre ce plan d'action à l'ensemble des pays de commercialisation à horizon fin 2021.

Au global, en 2019, 84 % des emballages et cire des produits Bel sont prêts au recyclage et/ou biodégradables. La diminution observée par rapport à 2018 s'explique principalement par l'inclusion de la cire dans le périmètre des emballages reportés en 2019.

Encourager et faciliter le recyclage

En communiquant clairement auprès des consommateurs

Bel souhaite aider ses consommateurs à adopter les bons gestes de tri, afin de garantir des conditions d'élimination des emballages optimales. C'est pourquoi les consignes de tri sont visibles sur les emballages et

les sites des marques du Groupe. Dans les pays où les filières n'existent pas encore à date, le Groupe modifie progressivement ses emballages pour préconiser des gestes citoyens et réduire les déchets jetés dans la nature (voir paragraphe 2.3 « Communiquer de manière responsable et transparente auprès des consommateurs »).

En nouant des partenariats pour développer les filières et la valorisation des déchets d'emballages

Si 84 % des emballages du Groupe (dont la cire) sont prêts à être recyclés, Bel fait néanmoins face à l'absence, dans de nombreux pays de commercialisation de ses produits, de filières de collecte pour le recyclage et la réutilisation des matériaux d'emballage. C'est notamment le cas pour les petits emballages en aluminium et certaines barquettes en plastique.

Bel accompagne le développement de filières de collecte et de recyclage. Ainsi, le Groupe est un membre actif du Club de l'emballage léger en aluminium et acier (CELAA) qui vise à améliorer le tri et le recyclage des petits emballages en aluminium et en acier en France, en partenariat avec Citeo et a co-créé l'Areme, une initiative similaire en Belgique, depuis 2016. De plus, en 2019, Bel Maroc a co-créé, aux côtés d'autres acteurs de l'agroalimentaire (1) une « Alliance pour l'innovation et le recyclage des emballages » ayant pour vocation de concourir à une meilleure gestion de la fin de vie des emballages, tout en protégeant l'intérêt général et en contribuant à l'éducation et à la sensibilisation des consommateurs à la protection de l'environnement.

(1) Les autres membres fondateurs sont Coca-Cola Export Company, Unilever, Centrale Danone, Procter & Gamble, Les Eaux Minérales d'Oulmès et Nestlé Maroc.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2017 ^(a)	2018 ^(a)	2019 ^(b)	Objectif 2020	Objectif 2025	Avancement
Travailler vers des emballages 100 % prêts au recyclage et/ou biodégradables	Emballages prêts au recyclage et/ou biodégradables	86 %**	81 %* 92 %**	84 %* 94 %**	88 %*	100 %*	

* Dont cire.

** Hors cire.

(a) Hors MOM et Safilait.

(b) Hors MOM.

FAITS MARQUANTS 2019

- Emballages plastiques 100 % prêts au recyclage au UK pour la gamme Leerdammer en tranches.
- Bel Maroc membre fondateur de l'AIRE, « l'Alliance pour l'innovation et le recyclage des emballages », avec pour objectif d'améliorer la gestion de la fin de vie de ses emballages.

PRIORITÉS 2020

- Continuer de déployer les objectifs fixés dans la Politique « Emballages responsables ».
- Atteindre l'objectif de 100 % d'emballages en papier carton recyclés ou certifiés.



LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

6.1 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Définition de l'enjeu

Le changement climatique constitue l'un des principaux enjeux de notre temps. C'est pourquoi Bel considère que la lutte contre le changement climatique est un enjeu stratégique prioritaire pour le Groupe, impliquant un besoin d'agir durablement pour transformer l'Entreprise (passant notamment par une évolution du mix produit et du mix énergétique). L'ambition du Groupe d'honorer les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris s'est traduite en 2019 par la définition d'une trajectoire 2 °C à horizon 2030. Bel est pleinement mobilisé pour trouver des solutions et réduire les émissions directes et indirectes générées par les activités présentes tout au long de sa chaîne de valeur.

Aperçu du bilan carbone global de Bel

Le bilan carbone global du Groupe, réalisé en 2018 en suivant les lignes directrices du *Greenhouse Gas Protocol* ⁽¹⁾ a permis d'estimer le total des émissions du Groupe pour l'année 2018 à 6,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Il démontre que la production de matières premières représente 72,3 % des émissions totales du Groupe, viennent ensuite les émissions générées par le transport amont et aval (12,1 %), les scopes 1 & 2 (3,5 %) et les emballages (3,8 %) ⁽²⁾.

(1) <http://ghgprotocol.org/>

(2) Ce bilan carbone n'intègre pas les impacts de la transformation des coproduits du Groupe lorsqu'ils sont vendus à des tiers.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de Bel sur l'ensemble de la chaîne de valeur	2017 hors MOM ^(d)	2017 avec MOM ^(a)	2018 avec MOM
Quantité totale estimée = 6,6 millions de tonnes éq. CO ₂			
Scopes 1 & 2 ^(e)	3 %	3,4 %	3,5 %
Scope 3 ^(f)	97 %	96,6 %	96,5 %
• Dont Achat de matières premières	77 %	74,9 %	72,3 %
• Dont Achat d'emballages de produits finis	3 %	3,4 %	3,8 %
• Dont Production sous-traitée	3 %	2,5 %	3,9 %
• Dont Achats d'autres biens et services	2 %	2,0 %	2,3 %
• Dont Achats de biens d'équipement	1 %	1,2 %	1,2 %
• Dont Transport amont (matières premières et emballages) ^(b)	4 %	4,8 %	4,8 %
• Dont Transport aval (produits vendus et coproduits) ^(c)	6 %	7,0 %	7,3 %
• Dont Produits vendus (seconde transformation ou fin de vie des produits/emballages)	1 %	0,8 %	0,8 %

(a) Avec MOM reconstitué à partir des quantités produites en 2017 et les ratios d'impacts des différentes activités MOM en 2018.

(b) Matières premières, emballages et autres intrants.

(c) Produits vendus et co-produits.

(d) Hors périmètre MOM.

(e) Le « scope 1 » correspond aux émissions directes liées à la combustion des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) utilisées dans les usines du Groupe et celles générées par les fuites de fluides frigorigènes des installations ; ce périmètre intègre aussi les émissions des véhicules que le Groupe possède ou contrôle. Le « scope 2 » correspond aux émissions indirectes liées aux productions achetées d'électricité, de chaleur et de froid.

(f) Le « scope 3 » correspond aux autres émissions indirectes, notamment les achats de matières premières laitières, les emballages de produits finis, le transport amont et aval. Certaines émissions quantifiées mais négligeables n'ont pas été intégrées au tableau ci-dessus (traitement des déchets générés par les opérations, déplacements professionnels et domicile/travail...).

Organisation et gouvernance

La politique Climat de Bel est portée par la Direction de l'environnement du Groupe, elle-même au sein de la Direction de l'ingénierie et qui travaille en collaboration étroite avec différentes Directions :

- la Direction de l'ingénierie, chargée d'accompagner les sites industriels de Bel dans l'atteinte de la neutralité carbone ;
- la Direction achat lait qui travaille à la réduction de l'empreinte environnementale liée à la production de lait ;

- la Direction achats emballages et les Développeurs emballages qui s'emploient à mettre en œuvre la politique « Emballages responsables » ;
- la Direction RSE chargée de la coordination globale et de la valorisation de la politique Climat de Bel auprès de l'ensemble des parties prenantes internes et externes.

RISQUES RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

TYPE	RISQUES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	IMPACT FINANCIER POTENTIEL	IMPACT SUR LA STRATEGIE DU GROUPE
RISQUES DE TRANSITION	Risques réglementaires		
	<p>Risque à long-terme Entrée en force de nouvelles réglementations relatives à l'énergie, aux émissions de gaz à effet de serre ou au prix du carbone.</p>	<p>Ces réglementations pourraient augmenter les coûts opérationnels pour Bel.</p>	<p>Bel a défini sa trajectoire 2 °C dans le cadre de l'initiative <i>Sciences Based Target</i>. Le Groupe met en place des plans d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités directes et indirectes (voir section « Plans d'actions » ci-dessous). Des ressources financières sont allouées dans un plan d'investissement pluri-annuel pour tenir les engagements SBTi.</p>
	Risques réputationnels		
	<p>Risque à long-terme Préférences des consommateurs pour des produits moins émetteurs de GES.</p>	<p>Ce risque pourrait impacter les ventes et parts de marché de Bel.</p>	<p>Bel a pour ambition d'être une entreprise responsable. À travers sa nouvelle identité <i>For All. For Good</i>, le Groupe a l'ambition d'offrir à ses consommateurs une alimentation plus saine et responsable pour tous. Le Groupe a identifié pour cela 5 priorités, détaillées tout au long de ce document. Bel a pris la mesure de la nécessité de transformer ses marques et ses produits.</p>
	Risques de marché		
	<p>Risque à long-terme Volatilité du prix de l'énergie.</p>	<p>Ce risque pourrait impacter les coûts opérationnels pour Bel (exemples : coûts de production et de transformation des matières premières et produits, coûts de stockage etc.)</p>	<p>Bel a pris des engagements forts pour réduire les consommations d'énergie tout au long de sa chaîne de valeur (voir section « Plans d'actions » ci-dessous).</p>

TYPE	RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	IMPACT FINANCIER POTENTIEL	IMPACT SUR LA STRATEGIE DU GROUPE
RISQUES PHYSIQUES	Risques chroniques Risque à long-terme <ul style="list-style-type: none"> Variabilité des précipitations pouvant affecter les réserves d'eau à proximité des bassins laitiers de Bel et sites de production industriels. Variabilité du climat et de la météo pouvant affecter l'approvisionnement, la qualité et le prix des matières premières agricoles utilisées (exemples : fruits). Variabilité des conditions pédoclimatiques pouvant affecter la production d'alimentation animale locale. Inadéquation entre territoire d'implantation et production laitière. 	<ul style="list-style-type: none"> Les bassins laitiers et sites de production de Bel pourraient manquer d'eau ou en recevoir en trop grande quantité, ce qui pourrait conduire à une hausse des coûts opérationnels et des difficultés de production. La variabilité du prix des matières premières pourrait engendrer une hausse des coûts pour Bel. L'impact sur la production d'alimentation animale pourrait augmenter les coûts de production du lait et produits laitiers. Les difficultés de production laitière pourraient engendrer une baisse de la disponibilité autour de sites industriels en lait. 	<p>Bel met en place des actions pour augmenter la résilience de la production agricole (voir section « Plans d'actions » ci-dessous).</p>
	Risques ponctuels Risque à long-terme Risque d'exposition des bâtiments et installations du Groupe et de ses fournisseurs à des catastrophes naturelles (tremblement de terre, incendie, inondations, etc.)	Ce risque pourrait engendrer la perte d'un site industriel stratégique et se traduire par des coûts opérationnels élevés et des difficultés de production.	<p>Bel prend en compte ces risques lors de la construction d'un nouveau site, en sélectionnant des lieux d'implantation moins exposés aux événements climatiques extrêmes et/ou en concevant des bâtiments adaptés.</p> <p>Par ailleurs, Bel a souscrit à une assurance « Dommages aux biens/ Pertes d'exploitation » qui couvre les installations du Groupe contre les conséquences d'événements naturels extrêmes (ex : tremblement de terre, tempêtes, inondation, pluies torrentielles, ouragans, etc.). Les conséquences pour Bel de la défaillance d'un de ses fournisseurs suite à un phénomène climatique extrême sont également couvertes. Enfin, les assureurs de Bel sont impliqués dès la conception des usines et réalisent des audits périodiques des installations du Groupe pour vérifier leur niveau de sécurisation, identifier les mesures à prendre le cas échéant et adapter les couvertures d'assurance aux besoins de chaque site.</p>

Politiques

Politique environnementale

Le Groupe dispose d'une politique environnementale interne formalisée depuis 2014, mais déjà initiée depuis 2008, qui présente les ambitions de Bel et fixe des lignes directrices pour les atteindre, sur les enjeux relatifs au climat et à l'eau. Suite à l'adoption de cette politique, le Groupe s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité carbone sur ses scopes 1 & 2 à horizon 2025.

Programme *Science Based Targets*

Le Groupe s'est engagé depuis 2017 dans l'initiative *Science Based Targets* (SBTi), initiée par le *Carbon Disclosure Project* (CDP), le *World Resources Institute* (WRI), le WWF et le *Global Compact* des Nations Unies, pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (Scopes 1, 2 et 3). En

2019, Bel s'est fixé les objectifs suivants, validés par le comité technique de l'initiative SBTi :

- réduire de - 42 % ses émissions sur les scopes 1 & 2 (en t eq. CO2/tonne produits) d'ici 2030 par rapport à 2017 ;
- réduire de - 27 % ses émissions sur le scope 3 (en t eq. CO2/tonne produits) d'ici 2030 par rapport à 2017.

Autres politiques

Plusieurs autres politiques adoptées par le Groupe contribuent indirectement à réduire les émissions de gaz à effet de serre de Bel : c'est par exemple le cas de la politique « Emballages responsables » (voir paragraphe 5 « Concevoir des emballages responsables »), « Déforestation » (voir chapitre 6.2 « Lutter contre les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation ») et des politiques relatives à l'amont laitier (voir paragraphe 4.1 « Agir pour un amont laitier durable »).

Plan d'actions

Réduire les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3

Matières premières agricoles

Étant donné l'impact majeur des matières premières agricoles sur le bilan carbone global du Groupe (72,3 %), la réduction des émissions de GES liées à ce poste sera déterminante dans l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de l'initiative *Science Based Targets*

Conscient de sa responsabilité et de l'impact de la production laitière sur l'environnement, le Groupe a donc fait de son engagement pour une filière laitière durable un axe prioritaire de sa stratégie de responsabilité sociétale. Afin de mettre en œuvre des actions concrètes et mesurables, Bel et le WWF France ont signé depuis 2012 un partenariat avec un objectif commun : limiter les impacts environnementaux liés à la production laitière (voir paragraphe 4.1 « Agir pour un amont laitier durable »).

Par ailleurs, depuis plusieurs années, Bel a contribué avec le CNIEL à la création de Cap2'ER, un outil pour mesurer l'impact environnemental des fermes et identifier des pistes d'actions. Utilisé sur plus de 4 000 fermes en France et depuis 2019 sur plusieurs autres bassins, cet outil a permis de recenser 17 pistes d'amélioration à proposer aux producteurs de lait. Bel poursuivra cette démarche dans tous ses bassins en 2020.

Transport/Distribution

Le Groupe optimise les étapes de transport de ses matières premières et de ses produits finis pour réduire non seulement ses émissions de gaz à effet de serre, mais aussi d'autres nuisances (congestion routière, bruit, etc.). Le schéma d'implantation de ses sites ainsi que ses flux logistiques permettent de réduire les distances amont (de lait liquide notamment) et aval (au plus proche des marchés de consommation).

Dans tous les pays, Bel travaille avec ses prestataires logistiques pour optimiser le remplissage des camions et des containers, ainsi que les flux de transport. Le Groupe étudie également les alternatives au transport routier par des transports moins générateurs d'émissions de gaz à effet de serre.

Emballages

En tant qu'acteur majeur du snacking sain, Bel doit faire face aux défis liés aux emballages. Le Groupe a ainsi défini une politique « Emballages responsables » pour répondre à ces enjeux et réduire l'impact environnemental lié à leur utilisation (voir paragraphe 5 « Concevoir des emballages responsables pour tous »).

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1 & 2

Bilan des émissions de gaz à effet de serre Scopes 1 & 2

Les émissions de gaz à effet de serre des sites industriels du Groupe sont principalement liées aux processus de fabrication des différents produits et au mix énergétique utilisé. De manière plus marginale, les fuites de fluides frigorigènes ainsi que les consommations de carburants de la flotte de véhicules appartenant au Groupe contribuent également à émettre des gaz à effet de serre.

Le Groupe travaille sur ces différentes sources d'émissions pour diminuer l'intensité carbone de sa production et atteindre la neutralité carbone de ses scopes 1 & 2 à horizon 2025. Pour cela, le Groupe a développé le programme Esabel (*Energy Saving At Bel*), qui permet à chaque site de suivre ses consommations et de bâtir des plans d'actions pour les réduire. Des audits sont régulièrement réalisés pour identifier des bonnes pratiques et suivre l'avancement des plans d'actions. De plus, 21 sites industriels ont mis en place un système de management de l'environnement certifié ISO 14001.

Les plans d'actions mis en place par les sites industriels de Bel suivent une approche en trois étapes :

- 1) réduction de l'empreinte énergétique de ses activités ;
- 2) recours aux énergies renouvelables ;
- 3) actions de compensation de ses émissions résiduelles.

Réduction des consommations énergétiques des sites industriels

Le Groupe se fixe des objectifs ambitieux pour réduire l'empreinte énergétique de ses sites. Une part des 10 millions d'euros investis pour réduire son empreinte environnementale dans ses sites de production en 2019 est dédiée à cette réduction ; près de 60 millions d'euros ont été investis entre 2009 et 2019 pour réduire l'empreinte environnementale.

Le programme Esabel (« *Energy Saving at Bel* ») permet ainsi à chaque site de suivre ses consommations et de bâtir des plans d'actions pour les réduire. Des audits sont régulièrement réalisés pour identifier des bonnes pratiques et suivre l'avancement des plans d'actions.

Pour diminuer sa dépendance aux énergies fossiles et limiter progressivement ses émissions de GES, Bel donne la priorité aux actions de réduction de ses consommations énergétiques : elles sont en effet à l'origine de 96 % des émissions générées par les sites industriels.

Les processus de production de produits laitiers sont en effet très consommateurs d'énergie, notamment la pasteurisation du lait pour assurer une qualité irréprochable de cette matière première sensible aux contaminations bactériologiques et le stockage au froid des produits finis.

Recours à des énergies d'origine renouvelable

Le Groupe recourt par ailleurs aux énergies renouvelables, toujours en adéquation avec les enjeux locaux des sites (disponibilité des énergies d'origine renouvelable, faisabilité technique et impact économique).

Bel dispose ainsi de deux chaudières biomasse qui représentent aujourd'hui 12 % de la consommation d'énergie pour sa production de chaleur. En 2020, des capteurs photovoltaïques seront installés sur son site Song Than 3 (Vietnam).

De plus, le Groupe achète de l'électricité d'origine renouvelable pour les sites de Vale de Cambra (Portugal) et pour l'ensemble de ses sites industriels français (hors périmètre Groupe MOM) et néerlandais, représentant 46 % de la consommation totale d'électricité du Groupe.

Concernant le périmètre MOM, le site de Chef du Pont dispose d'une chaufferie biomasse. Le premier contrat d'électricité certifiée d'origine renouvelable a été passé en 2014 et depuis, le volume d'électricité certifiée d'origine renouvelable ne fait que croître (6 178 MWh en 2014 vs 152 260 MWh en 2019).

	2008	2017	2018	2019	Évolution 2008-2019
Consommation d'électricité (en MWh) ^(a)					
Électricité non certifiée d'origine renouvelable	247 340	182 462	189 570	180 935	- 28 %
Électricité d'origine renouvelable	-	150 960	151 141	152 260	
TOTAL ELECTRICITE	247 340	333 422	340 712	333 196	+ 35 %
<i>Dont électricité renouvelable</i>	-	45,3 %	44,4 %	46 %	
Consommation de produits pétroliers, gaz et biomasse pour la production de chaleur et divers (en MWh PCI) ^(a)					
Produits pétroliers et gaz	543 381	505 372	503 023	518 208	- 5 %
Biomasse	-	79 681	71 746	70 604	
COMBUSTION EN POSTE FIXE	543 381	585 053	574 769	588 812	+ 8 %
<i>Dont biomasse</i>	-	13,6 %	12,5 %	12 %	
Consommations d'énergie (en MWh/tonne produite) tous produits B-to-C et B-to-B ^(a)					
Électricité	0,68	0,43	0,43	0,41	- 40 %
Produits pétroliers et gaz	1,5	0,66	0,63	0,63	- 58 %
Biomasse	-	0,10	0,09	0,09	

(a) Total Groupe.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre*	2017	2018	2019
Scope 1			
Liées à la consommation de fioul et de gaz	56,4 %	55,3 %	57,0 %
Liées à la consommation de biomasse	0,9 %	0,8 %	1,0 %
Liées aux fuites de fluides frigorigènes	2,4 %	2,8 %	3,0 %
Liées aux consommations de carburants de la flotte de véhicules appartenant au Groupe	4,2 %	4,2 %	4,0 %
Scope 2			
Liées à la production d'électricité achetée dans le Groupe	36,1 %	36,9 %	35,0 %

* Indicateur audité par les Commissaires aux comptes avec un niveau d'assurance raisonnable.

Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2	2017	2017	2019	Évolution 2008-2019	Évolution 2017-2018
kg équ. CO ₂ /tonne produite (tous produits B-to-B et B-to-C) ^(a)	291	288	282	- 59 %	- 3,1 %
Tonnes équ. CO ₂ ^(a)	226 734	230 061	230 412	- 8 %	

(a) Total Groupe.

Actions de compensation des émissions résiduelles

Enfin, en vue d'atteindre l'objectif de neutralité carbone sur ses scopes 1 & 2, le Groupe prévoit de compenser les émissions de gaz à effet de serre résiduelles de ses sites de production. Bel travaille actuellement à la définition de cette approche de compensation.

Augmenter la résilience de la production agricole

Si les bassins laitiers ne sont pas tous égaux face aux effets du changement climatique, celui-ci se fait ressentir de plus en plus et partout dans le monde. Certaines zones où le Groupe opère sont ainsi en stress hydrique.

Pourtant, l'eau est une ressource indispensable à la production agricole, et l'agriculture peut avoir un impact

sur la qualité et la disponibilité de la ressource en eau. Afin d'augmenter la résilience des exploitations laitières, Bel souhaite mettre en place deux actions complémentaires : la réduction des besoins en eau et la mise en place de solutions pour satisfaire les besoins incompressibles tels que des changements des fourrages, des systèmes de stockage d'eau ou encore la mise en place de haies.

Ainsi, Bel participe au programme *Climalait* qui vise à apporter des solutions concrètes aux acteurs de la filière en France. Afin d'étendre cette démarche à l'ensemble de ses bassins de production, le Groupe se fixe comme objectif que 100 % des bassins laitiers aient défini des plans d'actions pour augmenter leur résilience au changement climatique et au stress hydrique à horizon 2025 (voir paragraphe 4.1 « Agir pour un amont laitier durable »).

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2017	2018	2019	Objectif 2020	Objectif 2025	Avancement
Atteindre la neutralité carbone pour ses opérations ^(a)	Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 (kg éq. CO ₂ /tonne produite)	294	288	282	262	0	☺

(a) Scopes 1 et 2.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2017	2018	Évolution 2017-2018	Objectif de réduction 2017-2025	Objectif de réduction 2017-2030	Avancement
Réduire son empreinte carbone globale pour répondre aux ambitions de l'Accord de Paris ^(a)	Bilan carbone global (kg éq. CO ₂ /tonne produite)	8 653	8 198 ^(b)	- 5 %	- 15 %	- 27,5 % ^(c)	☺

(a) Scopes 1, 2 et 3.

(b) Le bilan carbone du scope 3 étant établi avec un an d'écart, seule la performance 2018 peut être présentée pour cet indicateur.

(c) Cet objectif de - 27,5 % en 2030 par rapport à 2017 pour les scopes 1, 2 et 3 est aligné avec l'objectif sur les scopes 1 et 2 (- 42 %) et l'objectif sur le scope 3 (- 27 %) validé par le Science Based Target.

6.2 LUTTER CONTRE LES RISQUES D'ATTEINTE À LA BIODIVERSITÉ ET DE DÉFORESTATION

Définition de l'enjeu

Dans les pays tropicaux et subtropicaux, l'agriculture commerciale et de subsistance est à l'origine de 70 % de la déforestation entre 2000 et 2010 ⁽¹⁾. Bel, en tant qu'Entreprise agroalimentaire, est conscient de sa responsabilité à adresser ces défis. C'est pourquoi Bel s'est engagé à éliminer les risques de conversion ⁽²⁾ d'écosystèmes naturels, incluant la déforestation, dans les chaînes d'approvisionnement de ses matières premières clés à horizon 2025.

(1) FAO, 2016.

(2) La conversion est le changement d'un écosystème naturel vers une autre utilisation des terres. Il comprend les enjeux de déforestation (perte de forêt naturelle).

Les matières premières clés dont la production pourrait contribuer, directement ou indirectement, à la déforestation et à la conversion d'écosystèmes naturels sont :

- l'alimentation animale (tourteaux de soja et *Palm Kernel Expellers*) utilisée par les producteurs laitiers partenaires pour nourrir leurs animaux ;
- la matière grasse végétale (huile de palme) intégrée dans certaines recettes actuelles ou dans les développements futurs ;
- les emballages à base de carton et papier utilisés dans ses emballages et outils marketing.

Politiques

Bel a formalisé en 2019 une politique sur la protection des forêts et des écosystèmes naturels, avec pour objectif ambitieux qu'aucune de ses matières premières clés ne contribue à la déforestation ou à la conversion d'écosystèmes naturels d'ici 2025. Pour cela, le Groupe priorise un approvisionnement le plus local possible ou substitue ces matières premières par d'autres ayant un impact environnemental plus faible ou étant issues de chaînes d'approvisionnement traçables et certifiées. Bel a défini des lignes directrices pour chacune des matières premières clés.

L'engagement de Bel s'applique à tous les produits Bel et à 100 % des marques Bel dans toutes les zones géographiques de Bel, dont les produits fabriqués dans ses propres usines, ceux fabriqués par des tiers ou par le biais de produits de co-brandés. Les activités de MOM sont couvertes par la politique, avec une mise en œuvre de celle-ci gérée par les équipes de MOM.

Plan d'actions

Contribuer à la préservation des écosystèmes naturels et lutter contre la déforestation via sa chaîne d'approvisionnement

Alimentation animale

Le Groupe cherche à privilégier en priorité des substituts aux tourteaux de soja et palmistes importés, en encourageant notamment ses éleveurs partenaires à produire de manière autonome leurs propres sources de protéines, ou à s'approvisionner le plus localement possible, pour limiter les risques de conversion d'écosystèmes naturels.

Quand cela n'est pas possible, Bel compense par l'achat de certificats l'ensemble des volumes de tourteaux de soja (certification RTRS) et de PKE (certification RSPO) utilisés au niveau mondial (3) pour produire le lait qui entre dans la composition de ses fromages. Cette compensation couvre aussi bien le lait liquide collecté que les matières premières laitières utilisées par le Groupe (voir paragraphe 4.1 « Agir pour un amont laitier durable »).

(3) Hors tourteaux provenant de Slovaquie (région du Danube), car cette région n'est plus exposée au risque de déforestation.

Matière grasse végétale

Quand des matières grasses végétales entrent dans les recettes des produits Bel, celles-ci doivent respecter un cadre strict (voir paragraphe 4.2 « Recourir à la matière grasse végétale dans un cadre rigoureux »). Le Groupe s'est notamment engagé à s'approvisionner en huile de palme issue de filières agricoles 100 % responsables et traçables (certification RSPO, niveau ségrégué) à fin 2020. Bel promeut également un approvisionnement en huile de palme le plus proche possible de ses usines.

Emballages Carton et Papier

Bel s'est fixé des objectifs ambitieux pour limiter l'impact des emballages papier et carton sur l'environnement et préserver la biodiversité. Bel privilégie ainsi les matériaux à base de fibres recyclées ou de fibres vierges certifiées issues de forêts gérées durablement (voir paragraphe 5 « Concevoir des emballages responsables pour tous »).

Agir en faveur de la biodiversité...

La diversité des milieux naturels et des espèces vivantes qui les peuplent offre des biens et des services irremplaçables et indispensables à l'humanité et aux activités de Bel. Bel s'engage à encourager et développer des filières responsables et à limiter au maximum l'impact de ses activités sur la biodiversité. Le Groupe a l'intention de formaliser une politique Biodiversité en 2020 et s'est d'ores et déjà engagé en Décembre 2019 dans l'initiative collective Act4Nature France ⁽¹⁾.

(1) <http://www.act4nature.com/>

... en s'engageant pour une agriculture durable

Encourager des pratiques d'élevage responsables

Bel encourage ses éleveurs partenaires à produire le lait avec des pratiques innovantes, respectueuses de l'environnement et de la biodiversité (voir paragraphe 4.1 « Agir pour un amont laitier durable »).

Pilier de la Charte mondiale Bel pour un amont laitier durable, l'accès au pâturage favorise la biodiversité et la protection des sols. Cette pratique diminue la quantité de fourrage et de concentrés nécessaires à l'alimentation des vaches et permet aux éleveurs de privilégier des champs de taille plus modérée, séparés de haies et d'arbres, ce qui attire une grande variété d'insectes et d'oiseaux. En broutant préférentiellement certaines espèces, les vaches vont également contribuer à créer une diversité d'espèces végétales et d'insectes nécessaires à l'équilibre des prairies et des paysages. Enfin, le pâturage nécessite une utilisation moindre d'intrants chimiques et de machines agricoles, permettant de préserver le sol et sa faune.

Développer l'agroécologie et les produits issus de l'agriculture biologique

En 2019, Bel poursuit le développement de son portefeuille de produits laitiers biologiques avec le lancement de deux nouvelles gammes bio : le Fromage de Margot et La Vache qui rit Bio.

Par ailleurs, le Groupe MOM propose depuis plusieurs années des gammes de produits fruitiers issus de l'agriculture biologique, notamment Pom'Potes Bio et GoGo squeeZ Organic. Le Groupe souhaite poursuivre sur cette voie dans les années à venir.

Bel travaille également avec le WWF Pays-Bas pour améliorer l'impact des élevages laitiers au Pays-Bas sur la biodiversité. Un outil de monitoring de la biodiversité à l'échelle de l'élevage est déjà défini et des seuils écologiques seront étudiés et définis.

Par ailleurs, le Groupe MOM promeut les pratiques d'agroécologie dans les vergers auprès de ses agriculteurs partenaires (voir paragraphe 4.3 « Offrir le meilleur des fruits »).

... en priorisant les emballages responsables

Afin de limiter son empreinte environnementale et préserver la biodiversité, le Groupe s'est fixé des ambitions fortes dans le cadre de sa politique « Emballages responsables », sur trois matières premières clés : le papier/carton, le plastique et l'aluminium (voir paragraphe 5 « Concevoir des emballages responsables pour tous »).

... autour de ses sites industriels

Dans le cadre de sa politique environnementale et en concertation avec les autorités locales, le Groupe met en place des actions pour préserver l'environnement autour de ses sites, en particulier en ce qui concerne ses rejets aqueux (voir paragraphe 6.3. « Utiliser durablement la ressource en eau »).

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2018	2019	Objectif 2020	Objectif 2025	Avancement
Préserver les écosystèmes naturels et lutter contre la déforestation via sa chaîne d'approvisionnement	Impact des politiques d'approvisionnement (surface zéro risque de conversion / surface cultivée totale)	-	7,1 %	-	100 %	😊

6.3 UTILISER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

Définition de l'enjeu

La raréfaction de la ressource en eau affecte plus de 40 % de la population mondiale ⁽¹⁾ : une proportion inquiétante et qui risque de s'aggraver en raison de la hausse des températures mondiales. Garantir d'ici 2030 l'accès de tous à l'eau, à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau constitue l'un des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Pour participer à cet effort collectif indispensable, Bel cherche à réduire régulièrement les consommations d'eau nécessaires à ses activités et à améliorer la qualité de ses rejets, à travers l'utilisation de technologies performantes. Plus en amont de sa chaîne de valeur, Bel cherche aussi des solutions pour limiter les consommations d'eau nécessaires à la production agricole.

(1) Source : Objectifs de développement durable de l'ONU.

Politiques

Le Groupe dispose d'une politique environnementale formalisée depuis 2014, qui présente les ambitions de Bel et fixe des lignes directrices pour les atteindre, sur les enjeux relatifs à l'eau et au climat.

Plan d'actions

Réduction des consommations d'eau de ses sites de production

Le Groupe se fixe des objectifs ambitieux pour réduire l'empreinte eau de ses sites. Une part des 10 millions d'euros investis pour réduire son empreinte environnementale dans ses sites de production en 2019 est dédiée à cette réduction ; près de 60 millions d'euros ont été investis entre 2009 et 2019 pour réduire l'empreinte environnementale. Le programme Wasabel (*Water Saving at Bel*) permet ainsi à chaque site de suivre ses consommations et de bâtir des plans d'actions pour les réduire. Des audits sont régulièrement réalisés pour identifier des bonnes pratiques et suivre l'avancement des plans d'actions. De plus, 21 sites industriels ont mis en place un système de management de l'environnement certifié ISO 14001.

Essentiellement gérée par le service public, l'eau potable entrant dans les usines du Groupe provient des cours d'eau de surface (rivières, lacs...) ou des eaux souterraines (nappes phréatiques).

Les programmes mis en place ont permis de réduire de 49 % les consommations d'eau à la tonne produite entre 2008 et 2019.

Consommation d'eau	2008	2016	2017	2018	2019	Évolution 2008-2019
En m ³ par tonne produite (tous produits B-to-B et B-to-C) ^(a)	12,53	ND	6,41	6,52	6,34	- 49 %
En milliers de m ³ ^(a)	4 553	4 348	5 000	5 213	5 173	+ 14 %

(a) Total Groupe.

Qualité des rejets dans les milieux naturels de ses sites de production

En diminuant leur consommation d'eau, les sites réduisent mécaniquement leurs rejets et en améliorent la qualité : plus le volume d'eau traité en station d'épuration est faible et plus la concentration en charge organique l'est aussi en sortie de station. Pour limiter ses impacts négatifs sur les milieux naturels et préserver la biodiversité, le Groupe s'assure que la quantité de charge organique présente dans les rejets des sites, ainsi que leur température sont conformes aux réglementations en vigueur. Les eaux usées des sites sont traitées majoritairement en interne. Lorsqu'elles sont traitées par un tiers, Bel réalise des prétraitements. Chaque année, le Groupe dépense plus de 5 millions d'euros pour traiter ses eaux usées.

Par ailleurs, pour éviter tout rejet accidentel dans les milieux naturels, Bel protège les cours d'eau et les points d'écoulement des eaux fluviales jouxtant les sites par des aménagements dédiés.

Enfin, la majeure partie des boues issues des stations d'épuration est valorisée dans des filières de traitement appropriées. Les boues étant riches en éléments fertilisants, une partie d'entre elles est épandue sur des surfaces agricoles, principalement en France, dans le respect des réglementations locales, afin d'éviter toute pollution des eaux et des sols. Ces épandages sont soumis à des autorisations locales, qui précisent les obligations à respecter (plans et surfaces d'épandage, suivi agronomique, etc.).

Taux d'absentéisme	2017	2018	2019	Évolution 2017-2019
Volume total d'eaux usées (en milliers de m ³) (a)	4 492 (b)	4 562 (c)	4 634 (c)	+ 3,2 %
Traité en interne	2 192 (b)	2 079 (c)	2 143 (c)	- 2,2 %
Traité par un tiers avec d'autres effluents	2 300 (b)	2 483 (c)	2 403	+ 4,5 %
Répandu en eaux brutes	ND	ND	88	
Volume d'eaux usées par tonne produite				
En m ³ par tonne produite Tous produits B-to-B et B-to-C	5,8	5,7	5,75	- 1,7 %
Qualité de l'eau épurée (en tonnes) (a)				
Demande chimique en oxygène (DCO)	80,1 (d)	81,2 (e)	81,6 (e)	1,9 %
Matière en suspension rejetée	30,6 (d)	30,4 (e)	36,8 (e)	- 20,3 %
Azote global rejeté	14,0 (d)	13,0 (e)	12,9	- 8,0 %
Phosphore total rejeté	2,6 (d)	3,4 (e)	5,2	100 %
Coût du traitement des eaux usées (en milliers d'euros) (a)	4 491	5 561	5 731	
Épandage de boues de stations d'épuration ou d'eaux brutes (a)				
Matière sèche totale (en tonnes)	1 088 (f)	1 077 (g)	1 116	2,6 %
Azote (en tonnes)	96 (f)	90 (g)	96	- 1,0 %
Phosphore (en tonnes)	76 (f)	81 (g)	84	10,5 %

(a) Total Groupe.

(b) Données disponibles pour 29 sites qui représentent 92 % de la production totale du périmètre de ce reporting.

(c) Données disponibles pour 27 sites qui représentent 74 % de la production totale du périmètre de ce reporting.

(d) Données disponibles pour 12 des 13 sites qui assurent un traitement complet pour un rejet au milieu naturel.

(e) Données disponibles pour 13 des 13 sites qui assurent un traitement complet pour un rejet au milieu naturel.

(f) Données disponibles pour 5 des 6 sites qui pratiquent l'épandage.

(g) Données disponibles pour 5 des 7 sites qui pratiquent l'épandage.

Réduction des consommations d'eau liées à la production agricole

Enfin, Bel est également mobilisé pour limiter les besoins en eau agricole, notamment pour les bassins laitiers situés en zone de stress hydrique. Le Groupe participe

au programme français pilote Climalait et lance des études dans les bassins laitiers prioritaires comme le Maroc et l'Iran pour définir des catalogues d'actions pour améliorer la résilience (voir paragraphe 6.1 « Lutter contre le changement climatique »).

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2017	2018	2019	Objectif 2020	Objectif 2025	Avancement
Réduire l'empreinte eau de ses sites de production	Consommation d'eau par tonne de produits finis vs 2008	- 38 % (a)	- 49 %	- 49 %	- 55 %	- 80 %	😊

(a) Hors MOM et Safilait.

6.4 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Définition de l'enjeu

Alors qu'une personne sur neuf – soit 795 millions de personnes – dans le monde reste aujourd'hui sous-alimentée ⁽¹⁾, près de 30 % des aliments produits dans le monde pour la consommation humaine est gaspillée, ce qui représente environ 1,3 milliard de tonnes par an ⁽²⁾.

(1) <https://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/goal-2-zero-hunger.html#targets>

(2) <http://www.fao.org/save-food/ressources/keyfindings/fr/>

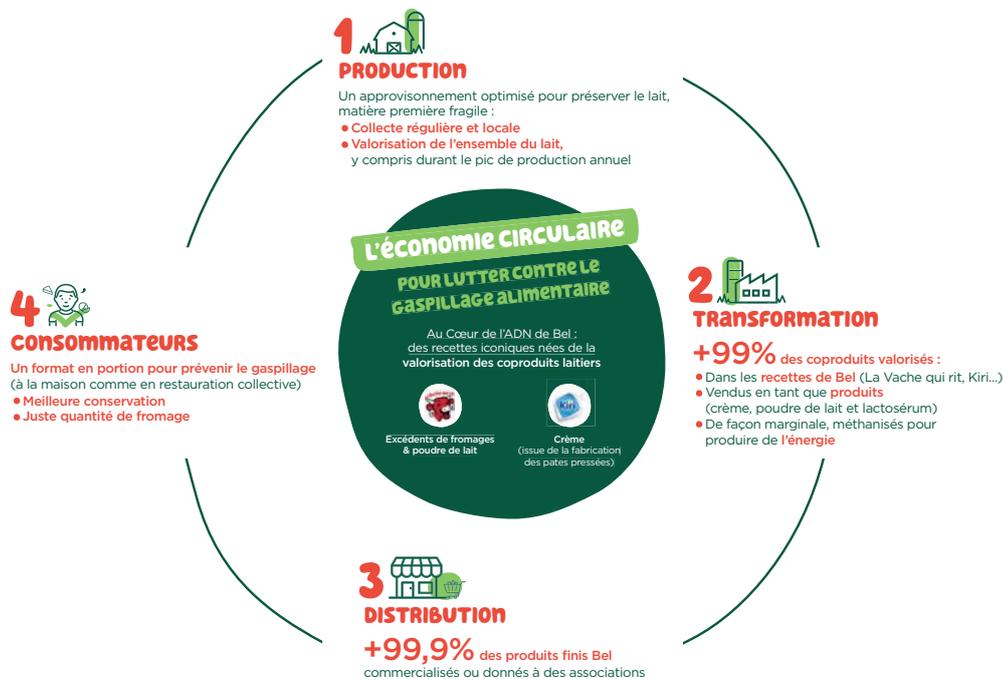
Pour Bel, la lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un enjeu sociétal et éthique crucial, contribuant en partie à l'atteinte de l'objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies « Faim Zéro ». Limiter le gaspillage fait depuis toujours partie intégrante du modèle même de Bel, la valorisation des co-produits étant à l'origine de certaines de ses marques cœur. La recette de la Vache qui rit a ainsi été inventée pour

valoriser des surplus de fromages. La recette du Kiri a, quant à elle, été initialement développée afin de réutiliser la crème qui se retrouve en excédent lors de la production de certains fromages.

Au-delà du développement de marques issues de la valorisation de co-produits, le Groupe œuvre pour réduire le gaspillage alimentaire tout au long de sa chaîne de valeur, depuis la production et la collecte de ses matières premières jusqu'à la consommation des produits finis.

Politiques

Le Groupe a activement participé à l'élaboration de la Charte anti-gaspillage de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) qui constitue, à la fois pour Bel et pour toute entreprise du secteur, un recueil de bonnes pratiques visant à réduire le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne de valeur.



Plan d'actions

Production et collecte

Bel cherche à limiter au maximum les pertes de matières premières lors de la production agricole, notamment le lait qui est une denrée périssable fragile. Ainsi, le Groupe collecte localement et régulièrement (au maximum tous les trois jours) le lait auprès de ses éleveurs partenaires afin de réduire le temps écoulé entre la récolte et la transformation. La totalité du lait produit est collectée, même en cas de surproduction.

Transformation

De nombreux efforts sont effectués dans les usines du Groupe pour limiter au maximum la génération de déchets.

Le développement et la fabrication des produits (formulation, protocoles de traitements thermiques, conception d'emballages performants, etc.) sont réalisés

de manière à conserver les qualités gustatives et sanitaires des fromages sur des durées de vie relativement longues. La mise en fabrication des produits finis est également ajustée avec les estimations de ventes pour éviter toute surproduction dont les débouchés ne seraient pas assurés.

Bel s'attache à valoriser les surplus de production laitière et tous les composants du lait collecté, notamment les co-produits de la production fromagère tels que la crème et le lactosérum. Par ailleurs, Bel génère dans tous ses cycles de fabrications des fromages déclassés. Ces surplus de production et co-produits sont valorisés : ils sont soit réutilisés dans les propres usines du Groupe, soit revendus pour entrer dans la fabrication d'autres produits, soit marginalement valorisés sous forme d'énergie (méthanisation). Au global, plus de 99 % des co-produits du Groupe sont valorisés ⁽¹⁾.

(1) Données hors périmètre MOM.

Distribution

Logistique : Les cartons de regroupement et les plans de palettisation de Bel sont spécialement conçus pour que les produits soient bien protégés lors des nombreuses manipulations dont ils font l'objet (camions, containers, dépôts...) et conservent leur intégrité jusqu'à leur mise à disposition des consommateurs.

Les circuits de distribution sont optimisés : l'itinéraire de trajet est défini de sorte à ce que le transport soit fait au plus court entre le lieu de production et le lieu de vente.

Vente et dons : La très grande majorité des produits est vendue dans les circuits de distribution classiques. Néanmoins, quand le Groupe fait face à des excédents de stocks, il met tout en œuvre pour ne pas détruire. Ils sont alors vendus via d'autres circuits ou donnés à des associations.

Le Groupe a également mis en place un système de « restockage » de certains produits destinés à l'export, afin d'y ajouter les informations légales en français et de pouvoir éviter leur destruction en les vendant à des grossistes français.

Enfin, le Groupe s'est organisé pour permettre à ses sites et à ses dépôts logistiques d'effectuer des dons de produits à des banques alimentaires. En 2019, les dons de produits auprès d'associations effectués par les entrepôts Bel en Europe (2) se sont élevés à 214 tonnes, dont 97 tonnes en France.

(2) Portugal, Suède, Finlande, Norvège, Danemark, République Tchèque, Allemagne, Autriche, Slovaquie, Espagne, Belgique, Suisse, Royaume-Uni, Irlande, Ukraine, Hollande.

Considérant que le poids de la portion la plus commune chez Bel est de 25 grammes, Bel a ainsi fait don du fromage de plus de 8 millions de repas distribués par des associations en 2019

Partenariat : En 2019, Bel a rejoint un groupe de travail avec *Too Good to Go* en partenariat avec d'autres industriels et acteurs de la grande distribution. L'objectif de cette collaboration consistera en l'élaboration d'un Pacte entre ces différents acteurs permettant de limiter le gaspillage alimentaire dû aux dates de consommation. Ce Pacte a été publié en janvier 2020.

Consommation

Chez le consommateur : Le gaspillage chez les consommateurs représente une part importante du gaspillage alimentaire : dépassement de la date limite d'utilisation optimale, restes dans les assiettes, etc. Ainsi, selon la Commission Européenne, 42 % du gaspillage alimentaire en Europe se fait au sein du foyer (3).

(3) https://ec.europa.eu/environment/eussd/pdf/bio_foodwaste_report.pdf

Le format en portion individuelle représente un atout majeur dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, tant dans les foyers qu'en restauration collective. En effet, il permet une conservation optimale des produits, y compris lorsque la boîte de regroupement est entamée : le fait que ces formats permettent d'éviter de jeter des produits est leur seconde raison d'achat après la praticité d'usage.

Fait marquant 2019 : Bel considère la pédagogie, l'information, et la sensibilisation auprès des consommateurs comme de réels leviers d'action pour réduire le gaspillage alimentaire. C'est pour cette raison que le Groupe, dans le cadre du travail mené avec *Too Good To Go*, a œuvré en 2019 pour l'intégration de messages d'information et d'explication sur la notion de date de durabilité minimale (DDM) et la différence avec la date limite de consommation (DLC) sur l'intercalaire présent dans le packaging de la Vache qui rit. Ce nouvel intercalaire sera intégré à partir de mars 2020.

FAITS MARQUANTS 2019

- Validation des objectifs *Science Based Targets*.
- Lancement d'un partenariat avec *Too Good to Go* sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Développement d'un outil permettant de mesurer l'impact des chaînes d'approvisionnement durables mises en place par le Groupe sur les écosystèmes naturels.

PRIORITÉS 2020

- Publication du Pacte en partenariat avec *Too Good to Go*.
- Adoption d'une politique biodiversité.
- Poursuivre le déploiement de l'approvisionnement en matière grasse végétale responsable et traçable, contribuant à atteindre l'objectif de préservation des écosystèmes naturels et de lutte contre la déforestation du Groupe.



RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DE SES PRODUITS

Définition de l'enjeu

Dans un contexte d'épuisement des ressources naturelles et d'accroissement de la population mondiale, le Groupe Bel est conscient du défi de nourrir demain 9 milliards d'individus, alors qu'un quart de la population mondiale n'a toujours pas accès à une alimentation saine. Dans ce contexte, Bel a fait de l'accessibilité de ses produits

l'un de ses engagements stratégiques prioritaires, avec l'ambition de proposer une offre de qualité au plus grand nombre, partout dans le monde. Il ne s'agit pas seulement d'agir sur le prix, mais aussi d'adapter les recettes aux besoins nutritifs de tous et de s'ouvrir à de nouveaux canaux de distribution pour que les produits soient proposés au plus grand nombre.

7.1 ADAPTER SES PRODUITS AUX BESOINS DE TOUS

Le Groupe cherche à se développer sur de nouveaux marchés et à proposer des produits adaptés à de nouveaux consommateurs, notamment dans les pays émergents.

Certaines populations à plus faible pouvoir d'achat sont souvent dans des situations nutritionnelles complexes, liant sous-nutrition et malnutrition. En ligne avec sa mission d'offrir des produits plus sains et plus responsables pour tous, y compris pour les populations ayant des revenus plus faibles, Bel a établi avec des experts externes en nutrition des produits avec des cahiers des charges nutritionnels spécifiques. Pour ces produits, la priorité est donnée à la fortification en vitamines et minéraux, pour contribuer à une meilleure couverture des apports nutritionnels des populations, comme en Afrique Subsaharienne, et adapter la liste des ingrédients pour garantir une qualité et sécurité sanitaire optimale. Bel souhaite ainsi apporter une valeur ajoutée nutritionnelle (nutriments spécifiques étudiés, supériorité concurrentielle) tout en restant accessible

au plus grand nombre (voir paragraphe 3 « Contribuer à une alimentation plus saine »). Délice de lait de La Vache qui rit est par exemple, un produit qui allie matières premières laitières et végétales. Il a été pensé pour le consommateur, en prenant en compte la réalité de son pouvoir d'achat et des besoins nutritionnels. Enrichi en nutriment calcium et en vitamines A et D, c'est un produit intéressant en Afrique, où la carence en vitamine A est un enjeu de santé publique. Ce produit est aujourd'hui commercialisé en Côte d'Ivoire et vient d'être lancé en RDC.

De plus, Bel souhaite devenir un acteur pionnier du bio sur le segment fromager, en rendant le bio plus accessible à tous. Avec le lancement d'une offre Mini Babybel et La Vache qui rit bio, Bel a choisi de proposer prioritairement une offre bio pour les produits qui s'adressent principalement aux enfants. D'ici 2022, le Groupe souhaite développer son offre bio, pour toutes ses grandes marques internationales et en créant de nouvelles marques alliant accessibilité et responsabilité.

7.2 RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DE SES PRODUITS EN DÉVELOPPANT DES MODÈLES DE DISTRIBUTION INNOVANTS ET INCLUSIFS

Afin de s'adapter à la réalité des modes de consommation et d'approvisionnement, et proposer des produits de snacking sain à une plus large partie de la population, Bel s'est positionné depuis plusieurs années sur de nouveaux canaux de distribution.

Ainsi, Bel a lancé depuis 2013 *Sharing Cities*, un programme innovant qui vise à compléter les canaux de commercialisation traditionnels des produits Bel par des réseaux de distribution alternatifs ancrés dans les pratiques d'achat locales, tout en améliorant la qualité de vie des vendeurs impliqués dans ce projet. Ainsi, dans plusieurs grandes villes de pays émergents dans lesquelles Bel est déjà présent, le Groupe s'appuie sur des réseaux existants de vendeurs de rue pour commercialiser ses produits. Le Groupe accompagne ainsi ces vendeurs dans le développement de leur activité et de leur chiffre d'affaires, tout en leur offrant l'accès à une couverture santé ou à des formations professionnelles.

Au 31 décembre 2019, le programme *Sharing Cities* était actif dans 6 villes et dénombrait près de 9 000 vendeurs de rue en partenariat avec Bel, dont plus de 3 200 ayant accès à un service de santé (4 225 personnes en incluant les membres de la famille). Depuis son lancement, ce programme a également permis à plus de 1 100 vendeurs de rue de suivre une formation professionnelle. En 2019, le programme a été lancé en Inde, auprès des vendeurs de rue de Mumbai.

Bel a étendu en 2019 le périmètre de ce programme aux épicerie, lançant un programme de fidélité auprès de 26 000 épiciers au Maroc, déjà clients de Bel, en leur donnant accès à des services d'assurance santé spécialement adaptés pour eux et leurs familles, à des tarifs privilégiés. À l'issue de cette année, plus de 5 600 personnes ont été couvertes.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs de Bel	KPI	2018	2019	Objectif 2025	Avancement
Renforcer l'accessibilité de ses produits	Nombre de participants à un programme d'Inclusive Business Bel. ^(a)	7 500 ^(b)	10 120	80 000	😊
	Nombre de villes où le programme <i>Sharing Cities</i> est actif	7	6	30	😞

(a) Vendeurs de rue ayant réalisé au moins une vente dans l'année et épiciers ayant accès à une micro-assurance santé grâce à Bel.

(b) Hors épiciers

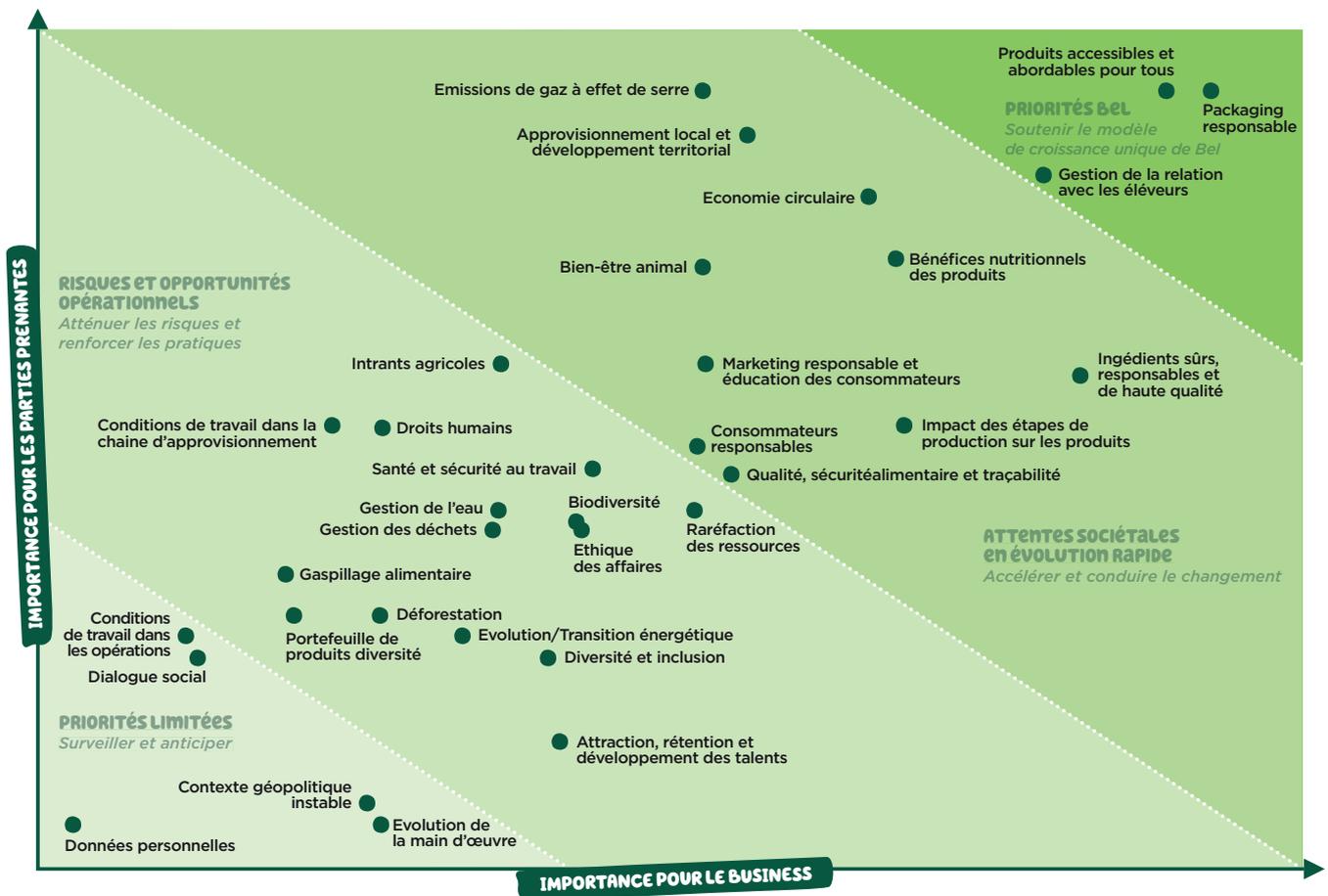
FAITS MARQUANTS 2019

- Déploiement du programme *Sharing Cities* en Inde.
- Extension du programme *Sharing Cities* à des épiceries au Maroc.

PRIORITÉS 2020

- Poursuivre le déploiement des actions pour renforcer l'accessibilité des produits dans l'ensemble des pays d'implantation.

ANNEXE 1 - RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DU GROUPE BEL



ANNEXE 2 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX EXTRA-FINANCIERS MATÉRIELS POUR BEL, POLITIQUES DE REMÉDIATION ET OBJECTIFS ASSOCIÉS

ENJEUX EXTRA-FINANCIERS	POLITIQUES DE REMEDIATION
Risques de corruption, de violation des droits humains et d'évasion fiscale	<ul style="list-style-type: none"> • Code de bonnes pratiques des affaires ; • Exercice de cartographie des risques et programme de formation (voir paragraphe 1.4 « Plan de vigilance ») ; • Système d'alerte interne et externe (voir paragraphes 1.3 « L'éthique, socle commun dans la conduite des affaires » et 1.4 « Plan de vigilance »).
Risques liés aux ressources humaines, à la sécurité et à la santé des collaborateurs du Groupe et au dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes santé/sécurité (voir paragraphe 2.1.1) ; • Programmes diversité et talents (voir paragraphes 2.1.2 et 2.1.3) ; • Dialogue social (voir paragraphe 2.1.4).

LES OBJECTIFS DE BEL	KPI	2025
Travailler vers Zéro accident sur les sites.	TFA (Taux de Fréquence des Accidents) Bel.	3,0
Promouvoir la diversité Hommes-Femmes.	Part de femmes dans le Top management.	40 %
Développer les talents de ses collaborateurs.	Collaborateurs ayant suivi une formation durant l'année.	100 %

Risques liés aux fournisseurs et défi prioritaire de la promotion d'une agriculture durable

- Charte des achats responsables, évaluation des fournisseurs et cartographie des risques fournisseurs (voir paragraphe 2.2 « Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses partenaires d'affaires »).

LES OBJECTIFS DE BEL	KPI	2025
Promouvoir des bonnes pratiques sociales et environnementales auprès de ses fournisseurs.	Score moyen « EcoVadis » des fournisseurs (sur 100).	55,0

- Charte mondiale Bel pour une filière laitière durable (voir paragraphe 4.1 « Agir pour un amont laitier durable »).

LES OBJECTIFS DE BEL	KPI	2025
Contribuer à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des éleveurs partenaires.	Éleveurs ayant accès à des modèles sociétaux innovants.	100 %
Encourager une alimentation sans OGM pour les vaches qui produisent le lait.	Lait provenant de vaches nourries avec une alimentation sans OGM.	100 %

ENJEUX EXTRA-FINANCIERS POLITIQUES DE REMEDIATION

<p>Risques de qualité, sécurité des aliments et réglementation produit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et processus dédiés (voir paragraphe 3.1 « Proposer des produits de qualité et de sécurité optimales »).
<p>Risques liés à l'innovation et aux attentes des consommateurs et défi prioritaire de la contribution à une alimentation plus saine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offres de produits pour répondre aux attentes des consommateurs (voir paragraphe 3 « Contribuer à une alimentation plus saine ») ; • Programmes visant à favoriser de meilleures habitudes alimentaires et des modes de vie plus sains (voir paragraphe 3.3 « Améliorer la qualité nutritionnelle de ses produits ») ; • Actions visant à renforcer l'accessibilité de ses produits (voir paragraphes 7.1 « Adapter ses produits aux besoins de tous » et 7.2 « Renforcer l'accessibilité de ses produits en développant des modèles de distribution innovants et inclusifs »).

LES OBJECTIFS DE BEL	KPI	2025
<p>Améliorer de façon continue la qualité nutritionnelle de ses produits.</p>	<p>Portefeuille produits enfants et familles respectant les critères « <i>Bel Nutri+</i> ».</p>	<p>80 %</p>
<p>Encourager des habitudes de consommation et modes de vie sains.</p>	<p>Pays majeurs ayant mis en place un programme à destination des consommateurs (« <i>Educanut</i> »).</p>	<p>10</p>
	<p>Nombre de filiales ayant mis en place un programme à destination des employés (« <i>Healthy Smiles</i> »).</p>	<p>30</p>

<p>Risques d'impact des activités sur l'environnement et défi prioritaire de l'engagement pour des emballages responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques d'élevage permettant de réduire l'impact environnemental de l'amont agricole (voir paragraphes 4.1 « Agir pour un amont laitier durable » à 4.3 « Offrir le meilleur des fruits ») ; • Politique environnementale (voir paragraphe 6.3 « Utiliser durablement la ressource en eau ») ; • Programmes visant à lutter contre les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation (voir paragraphe 6.2 « Lutter contre les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation ») ; • Promotion de l'économie circulaire pour les emballages (voir paragraphe 6.2 « Lutter contre les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation »).
---	--

<p>Défi prioritaire du renforcement de l'accessibilité de ses produits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des recettes aux besoins nutritionnels de tous, voir paragraphe 7.1 « Adapter ses produits aux besoins nutritionnels de tous » ; • Développement de modèles de distribution innovants et inclusifs, voir paragraphe 7.2 « Renforcer l'accessibilité de ses produits en développant des modèles de distribution innovants et inclusifs ».
---	--

LES OBJECTIFS DE BEL	KPI	2025
<p>Renforcer l'accessibilité de ses produits</p>	<p>Nombre de villes où le programme « <i>Sharing Cities</i> » est actif</p>	<p>30 %</p>

ENJEUX EXTRA-FINANCIERS

POLITIQUES DE REMEDIATION

Risques liés à la durabilité des ressources naturelles et au changement climatique dont défis prioritaires de la lutte contre le changement climatique et de l'engagement pour des emballages responsables

- Pratiques d'élevage permettant de réduire l'impact environnemental de l'amont agricole (voir paragraphes 4.1 « Agir pour un amont laitier durable » à 4.3 « Offrir le meilleur des fruits ») ;
- Programmes de réduction de l'impact des activités sur le changement climatique et d'adaptation aux risques liés au climat (voir paragraphe 6.1 « Lutter contre le changement climatique ») ;
- Programmes visant à lutter contre les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation (voir paragraphe 6.2 « Lutter contre les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation ») ;
- Promotion de l'économie circulaire pour les emballages (voir paragraphe 6.2 « Lutter contre les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation ») ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (voir paragraphe 6.4 « Lutter contre le gaspillage alimentaire »).

LES OBJECTIFS DE BEL	KPI	2025
Travailler vers des emballages 100 % prêts au recyclage et/ou biodégradables.	Emballages prêts au recyclage et/ou biodégradables.	100 %
Préserver les écosystèmes naturels et lutter contre la déforestation via sa chaîne d'approvisionnement.	Pays majeurs ayant mis Impact des politiques d'approvisionnement (surface zéro risque de conversion / surface cultivée totale).	100 %
Préserver les écosystèmes naturels et lutter contre la déforestation via sa chaîne d'approvisionnement.	Bilan carbone global (kg éq. CO2/tonne produite).	- 27 %**

* Scopes 1, 2 et 3. / ** Objectif à 2030 par rapport à l'année de référence 2017.

ANNEXE 3 - TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Chapitre(s) du document	
Droits de l'homme	
1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme	2. Un modèle créateur de valeur pour toutes ses parties prenantes
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme	2. Un modèle créateur de valeur pour toutes ses parties prenantes
Normes internationales du travail	
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective	2. Un modèle créateur de valeur pour toutes ses parties prenantes
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	2. Un modèle créateur de valeur pour toutes ses parties prenantes
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants	2. Un modèle créateur de valeur pour toutes ses parties prenantes
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession	2. Un modèle créateur de valeur pour toutes ses parties prenantes
Environnement	
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement	4. Promouvoir une agriculture durable 5. Concevoir des emballages responsables 6. Lutter contre le changement climatique et réduire l'empreinte environnementale
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	4. Promouvoir une agriculture durable 5. Concevoir des emballages responsables 6. Lutter contre le changement climatique et réduire l'empreinte environnementale
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	6. Lutter contre le changement climatique et réduire l'empreinte environnementale
Lutte contre la corruption	
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	2. Un modèle créateur de valeur pour toutes ses parties prenantes

ANNEXE 4 - CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Paragraphe du document	Les Objectifs de Développement Durable
<p>2. Un modèle créateur de valeur pour toutes ses parties prenantes</p> <p>2.1 Construire un avenir durable avec ses collaborateurs</p> <p>2.2 Promouvoir des pratiques responsables auprès de ses partenaires d'affaires</p> <p>2.3 Communiquer de façon responsable et transparente auprès de ses consommateurs</p>	    
<p>3. Contribuer à une alimentation plus saine</p> <p>3.1 Proposer des produits de qualité et de sécurité optimales</p> <p>3.2 Encourager de meilleures habitudes alimentaires et inciter à des modes de vie plus sains</p> <p>3.3 Améliorer la qualité nutritionnelle de ses produits</p>	  
<p>4. Promouvoir une agriculture durable</p> <p>4.1 Agir pour un amont laitier durable</p> <p>4.2 Recourir à la matière grasse végétale dans un cadre rigoureux</p> <p>4.3 Offrir le meilleur des fruits</p>	     
<p>5. Concevoir des emballages responsables</p> <p>5.1 Éco-concevoir ses emballages et utiliser des matériaux plus durables</p> <p>5.2 Encourager et faciliter le recyclage de ses produits</p>	 
<p>6. Lutter contre le changement climatique et réduire l'empreinte environnementale</p> <p>6.1 Lutter contre le changement climatique</p> <p>6.2 Lutter contre les risques d'atteinte à la biodiversité et de déforestation</p> <p>6.3 Utiliser durablement la ressource en l'eau</p> <p>6.4 Lutter contre le gaspillage alimentaire</p>	   
<p>7. Renforcer l'accessibilité de ses produits</p> <p>7.1 Adapter ses produits aux besoins de tous</p> <p>7.2 Renforcer l'accessibilité de ses produits en développant des modèles de distribution innovants et inclusifs</p>	   

ANNEXE 5 - SYNTHÈSE DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Groupe Bel avec MOM et Safilait	Unités	2017	2018	2019
Économie circulaire				
Sous-produits valorisés				
Fromages déclassés ou assimilés valorisés en interne ou en externe	t	17 138	17 693	16 025
Extrait sec de lactosérum valorisé en interne ou en externe	t	83 391	80 548	107 205
Crème valorisée en interne ou en externe	t	47 838	48 981	52 655
<i>Quantité de sous-produits valorisés</i>	t	148 367	147 222	175 855
Consommation d'eau				
Consommation d'eau zone de Vulnérabilité	m ³	1 933 485	818 654	1 625 749
Consommation d'eau en zone de stress	m ³	659 945	301 910	241 258
Consommation d'eau en zone de pénurie	m ³	969 795	1 056 359	870 305
Consommation d'eau en zone de non-vulnérabilité	m ³	1 436 860	3 036 555	2 435 742
<i>Quantité d'eau totale</i>	m ³	5 000 085	5 213 478	5 173 054
Énergie				
Électricité				
Consommation d'électricité du réseau sans certification d'origine renouvelable	MWh	181 942	189 570	180 612
Consommation d'électricité autoproduite à partir de fioul ou de gaz	MWh	520	460	323
Consommation d'électricité d'origine renouvelable certifiée	MWh	150 960	151 141	152 218
<i>Consommation totale d'électricité</i>	MWh	333 422	340 712	333 196
Combustibles				
Fioul	MWh_PCI	86 858	85 834	87 551
Gaz	MWh_PCI	418 514	417 189	430 657
Biomasse	MWh_PCI	79 681	71 746	70 604
Total combustion en poste fixe	MWh_PCI	585 053	574 769	588 812
Émissions de gaz à effets de serre				
GES				
Émissions de GES liées à la consommation d'électricité	tCO ^{2e}	81 888	84 881	80 730
Émissions de GES liées à la consommation de fioul et de gaz	tCO ^{2e}	127 939	127 262	131 450
Émissions de GES liées à la biomasse ou autre énergie renouvelable	tCO ^{2e}	1 944	1 751	1 723
Émissions de gaz à effet de serre liées aux fluides frigorigènes	tCO ^{2e}	5 348	6 573	7 004
Émissions de GES liées à la flotte de véhicules propres	tCO ^{2e}	9 614	9 593	9 505
<i>Émissions totales de GES scope 1 et scope 2</i>	tCO ^{2e}	226 734	230 060	230 412

Groupe Bel avec MOM et Safilait	Unités	2017	2018	2019
Rejets dans l'eau				
Rejets vers le milieu naturel				
Volume d'eau épurée en interne avec rejet au milieu naturel	m ³	2 191 714	2 078 832	2 143 434
Demande chimique en oxygène rejetée	kg	80 131	82 728	81 580
Phosphore rejeté	kg	2 571	3 719	5 211
Matières en suspension rejetées	kg	30 605	30 625	36 761
Azote rejeté	kg	14 028	13 104	12 854
Rejets vers une station d'épuration urbaine				
Volume d'eau épurée par un tiers avec d'autres effluents	m ³	2 299 966	2 483 266	2 403 209
Rejets dans le sol				
Épandage d'eaux brutes				
Volume d'eau usée épandue en eaux brutes	m ³	ND	ND	87 557
Valorisation agronomique des boues				
Azote	t	96	90	96
Phosphore	t	76	81	84
Matières sèches	t	1 088	1 077	1 116
Rejets dans l'eau et dans le sol				
Volume total de rejet d'eau	m ³	4 491 680	4 562 098	4 634 200
Coût total du traitement de ces rejets	EUR	4 491 235	5 560 745	5 730 606
Autres émissions dans l'air				
Protoxyde d'azote, dioxyde d'azote, etc.	t	204	197	200
Dioxyde de soufre	t	194	196	198
Nuisances sonores				
Part de sites en situation de conformité pour le niveau sonore en limite de propriété et le niveau d'émergence pour le voisinage le plus exposé	%	83	83	77
Atteintes à l'environnement				
Nombre d'incidents	Unité	67	158	107
Actions correctives	Unité	67	150	106
Production de déchets				
Quantité de déchets non dangereux triés et destinés à la valorisation	t	21 947	28 299	28 439
Quantité de déchets dangereux triés et confiés aux filières de traitement appropriées	t	534	569	888
Déchets incinérés avec production d'énergie	t	3 077	5 485	2 842
Déchets incinérés sans production d'énergie	t	490	1 033	131
Déchets évacués en décharge	t	6 327	4 147	7 192
Production totale de déchets	t	32 375	39 533	39 492
Coût de traitement	EUR	2 039 290	3 187 658	3 657 956
Produit de la vente	EUR	684 973	1 053 150	813 823



Société anonyme au capital
de 10 308 502,50 euros

Siège social :
2 allée de Longchamp
92150 SURESNES

SIREN 542 088 067
RCS NANTERRE



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur
le Progrès** sur la mise en œuvre des
principes du **Pacte mondial des
Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur
son contenu.

Ce produit est issu de forêts
gérées durablement
et de source contrôlées

